GUIDE POUR LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS EN FRANCE

À l'usage des formateurs et conseillers CASNAV, chefs d'établissements, inspecteurs, conseillers pédagogiques, enseignants en UPE2A et enseignants de terrain

Alain Bernard
Bertrand Lecocq
avec la collaboration de l'équipe du CASNAV
et des enseignants en UPE2A

scérén
CRDP
NORD - PAS DE CALAIS

CASNAV - Rectorat de l'académie de Lille
Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage

GUIDE POUR LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS EN FRANCE

Sommaire

Accueillir

Procédures

01. Procédure d'accueil et de scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en premier degré, p. 2.
02. Procédure d'accueil et de scolarisation en second degré des EANA de moins de 16 ans, p. 3.

---

03. Conseils pour les directeurs. Scolarisation en premier degré des EANA sans UPE2A, p. 5.
04. Conseils pour les directeurs. Scolarisation en premier degré des EANA avec UPE2A, p. 6.
05. Conseils pour les chefs d'établissement. Scolarisation en second degré des EANA sans UPE2A, p. 7.
06. Conseils pour les chefs d'établissement. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A, p. 8.
07. Conseils pour les chefs d'établissement. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A dans un autre établissement, p. 10.

---

08. Conseils pour les familles. Scolarisation des EANA – Quelques idées à communiquer aux familles pendant leur accueil, p. 12.

---

09. Conseils pour les équipes pédagogiques. Scolarisation en premier degré des EANA sans UPE2A, p. 13.
10. Conseils pour les équipes pédagogiques. Scolarisation en premier degré des EANA avec UPE2A, p. 14.
11. Conseils pour les équipes pédagogiques. Scolarisation en second degré des EANA sans UPE2A, p. 15.
12. Conseils pour les équipes pédagogiques. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A, p. 16.

---

13. Scolarisation des EANA et enseignement du FLS : des dispositifs ouverts ou fermés ?, p. 17.

---

14. Organisation d'un dispositif UPE2A/UPE2A-NSA. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A, p. 18.

---

15. Conseils pour le collège d'inscription et le collège d'accueil de l'UPE2A. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A dans un autre établissement, p. 19.

---

16. Fonctions et enjeux des fiches de liaison. Scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France, p. 20.

Outils

17. Fiches de liaison. Scolarisation des EANA sans UPE2A, p. 21.
18. Fiches de liaison. Scolarisation en premier degré des EANA avec UPE2A, p. 25.
19. Fiches de liaison. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A, UPE2A 16-18, CIPPA-Alpha FLS, p. 29.

---

20. Convention école-école-parents. Scolarisation en premier degré d'un EANA avec UPE2A dans un autre établissement, p. 33.
21. Convention collège-collège-parents. Scolarisation en second degré d'un EANA avec dispositif UPE2A dans un autre établissement, p. 34.
22. Convention collège-école-parents. Scolarisation en premier degré d'un EANA bénéficiant d'un UPE2A dans un collège, p. 35.

Évaluer

23. Évaluation non-verbale en mathématiques pour élèves allophones. Présentation et consignes, p. 36.
24. Évaluation non-verbale en mathématiques pour élèves allophones. Évaluation positionnement (école/collège), p. 37.
25. Évaluation non-verbale en mathématiques pour élèves allophones. Évaluation diagnostique – Présentation et consignes, p. 41.
26. Évaluation non-verbale en mathématiques pour élèves allophones, p. 42.
27. Évaluation non-verbale en mathématiques pour élèves allophones. Fiche de synthèse, p. 58.
28. Évaluation en français pour élèves allophones. Fiche de synthèse, p. 59.

Inclure

Procédures

29. Principes pédagogiques de base pour les enseignants des classes ordinaires. Scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France, p. 60.

---

30. Principes pédagogiques de base pour l'enseignement-apprentissage du FLS-FLSco en cours individualisé, p. 62.

31. Principes pédagogiques de base pour l'enseignement-apprentissage du FLS-FLSco en UPE2A, p. 64.

Outils

32. Prise en charge selon les profils-types. Scolarisation en premier degré des EANA sans UPE2A, p. 66.

33. Prise en charge selon les profils-types. Scolarisation en premier degré des EANA avec UPE2A, p. 67.

34. Prise en charge selon les profils-types. Scolarisation en second degré des EANA sans UPE2A, p. 68.

35. Prise en charge selon les profils-types. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A, p. 69.

---

36. Apprentissages prioritaires en FLS selon les profils-types. Scolarisation des EANA en premier degré, p. 70.

37. Apprentissages prioritaires en FLS selon les profils-types. Scolarisation des EANA en second degré, p. 71.

---

38. Besoins prioritaires en FLS. Scolarisation des EANA, p. 72.

---

39. Tableau de suivi. Scolarisation en premier degré des EANA sans UPE2A, p. 73.

40. Tableau de suivi. Scolarisation en premier degré des EANA avec UPE2A, p. 74.

41. Tableau de suivi. Scolarisation en second degré des EANA sans UPE2A, p. 75.

42. Tableau de suivi. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A, p. 76.

---

43. Emploi du temps UPE2A, p. 77.

44. Emploi du temps UPE2A second degré, p. 78.

---

45. Bilan de fin d'année. Scolarisation des EANA sans UPE2A, p. 79.

46. Évaluation finale. Scolarisation des EANA en premier degré avec UPE2A, p. 81.

47. Évaluation finale. Scolarisation des EANA en second degré avec UPE2A, p. 82.

Accueillir, évaluer, inclure

Les **Unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants** (UPE2A), privilégient les moments d'inclusion en classe ordinaire et proposent simultanément des aides personnalisées en fonction des besoins individuels, même si certains élèves non ou très peu scolarisés antérieurement (NSA) nécessitent une prise en charge renforcée (UPE2A-NSA). En fonction de leur profil scolaire et de leur niveau de maîtrise du français, les EANA sont pris en charge pour un enseignement personnalisé du français langue seconde (FLS) associant travail individualisé et regroupements par besoins.

Ce principe fondamental d'inclusion en classe ordinaire, lié à l'organisation de dispositifs d'enseignement-apprentissage du FLS en contexte scolaire, a été énoncé par la circulaire ministérielle de mars 1986 puis fortement réaffirmé par les circulaires d'avril 2002 et octobre 2012.

Mais l'organisation de dispositifs ouverts exige une grande souplesse qui se heurte parfois sur le terrain à une double difficulté, à échelle académique et dans les établissements scolaires : celle de faire évoluer certains modes de fonctionnement par la mise en œuvre de procédures organisationnelles novatrices au regard des pratiques habituelles de notre institution scolaire.

Afin d'y parvenir, le CASNAV de Lille a travaillé à l'élaboration de procédures de pilotage académique, d'outils d'ingénierie éducative, de supports organisationnels et pédagogiques. En collaboration avec les autorités académiques, ces outils ont été expérimentés par le CASNAV et les enseignants des UPE2A dans le premier et le second degré. Ils constituent un ensemble cohérent et structuré qui est aujourd'hui validé, reconnu et généralisé à échelle régionale.

L'efficacité de ces procédures académiques a permis de transformer les classes fermées en dispositifs ouverts qui offrent une réponse personnalisée aux besoins de tous les EANA sur un secteur donné, et optimisent ainsi leurs chances de réussite scolaire. Elles constituent ainsi un remarquable instrument de pilotage académique, capable de concilier sur un territoire donné efficacité pédagogique et rationalisation des moyens.

Alain Bernard et Bertrand Lecocq, conseillers académiques au CASNAV de Lille et concepteurs de ces outils, se proposent de les diffuser à l'ensemble de la communauté éducative en charge des EANA (formateurs et conseillers CASNAV, chefs d'établissements, inspecteurs, conseillers pédagogiques, enseignants en UPE2A et enseignants de terrain), afin de contribuer à la mutualisation des ressources nationales et internationales relatives à la scolarisation des élèves allophones nouveaux arrivants.

Ce guide s'articule autour de trois grands axes chronologiques et fonctionnels, proposant pour chaque étape les procédures, fiches techniques et outils associés.

1. Accueillir

- Procédures d'accueil et outils associés (fiches de liaison) à destination des établissements.

2. Évaluer

- Procédures d'évaluation des élèves à l'inscription et outils associés (évaluations non-verbales en mathématiques, fiches de synthèse en mathématiques et en français…).

3. Inclure

- Outils permettant d'interpréter les résultats des évaluations en terme d'inclusion scolaire (profils types, classes d'inclusion, besoins de prise en charge, objectifs pédagogiques prioritaires…).
- Modalités d'inclusion scolaire (projet contractualisé avec l'équipe éducative de l'établissement).
- Conseils et outils d'inclusion scolaire (modalités de prise en charge partagée en classe ordinaire et en UPE2A, évaluation et orientation des élèves, conseils pédagogiques en FLS/FLSco).
- Modalités du suivi des élèves (bilans intermédiaires et de fin d'année).

PROCÉDURE D'ACCUEIL ET DE SCOLARISATION DES ÉLÈVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS EN PREMIER DEGRÉ

Rappel

Est considéré comme **élève allophone nouvellement arrivé en France** tout élève non scolarisé en France l'année scolaire précédente, n'ayant pas une maîtrise suffisante des apprentissages scolaires lui permettant d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire.

Les élèves non-scolarisés antérieurement peuvent éventuellement bénéficier d'un maintien d'une année supplémentaire en UPE2A.

1. Modalités d'accueil en UPE2A 1er degré

1. Le directeur procède à la scolarisation provisoire de l'élève dans une classe ordinaire de sa classe d'âge (un écart d'une ou deux années est néanmoins possible en fonction de la scolarisation antérieure).

2. L'enseignant de l'UPE2A procède à une évaluation linguistique et scolaire.

3. Lors d'une réunion de synthèse, l'enseignant UPE2A présente les résultats de l'évaluation puis élabore avec l'équipe pédagogique un dispositif d'inclusion qui précise d'une part la classe d'inclusion définitive, d'autre part le volume horaire de prise en charge en dispositif UPE2A pour un enseignement du français langue seconde (FLS). Cette prise en charge ne concerne que les élèves inscrits en école élémentaire.

4. Lorsque l'UPE2A se trouve dans une autre école, les modalités de prise en charge et d'accompagnement de l'élève sont définies par convention entre la circonscription, les deux écoles et les parents.

5. En fonction des progrès de l'élève, les enseignants concernés veilleront à accroître progressivement l'inclusion en classe ordinaire tout en réduisant la prise en charge, jusqu'à une sortie définitive de l'UPE2A.

6. Au fur et à mesure des entrées et sorties, l'enseignant de l'UPE2A veillera à communiquer au correspondant départemental le tableau de suivi actualisé des élèves accueillis.

2. Modalités d'accueil hors UPE2A 1er degré

1. Le directeur procède à la scolarisation provisoire de l'élève dans une classe ordinaire de sa classe d'âge (un écart d'une ou deux années est néanmoins possible en fonction de la scolarisation antérieure).

2. Sur la demande du directeur, un conseiller académique du CASNAV (service du Rectorat) procède à une évaluation linguistique et scolaire.

3. Lors d'une réunion de synthèse, le conseiller CASNAV présente les résultats de l'évaluation puis élabore avec l'équipe pédagogique un dispositif d'inclusion qui précise d'une part la classe d'inclusion définitive, d'autre part le volume horaire de prise en charge pour l'organisation d'un soutien individualisé en FLS avec un enseignant volontaire. Cette prise en charge ne concerne que les élèves inscrits en école élémentaire.

4. Sur proposition du CASNAV, une enveloppe d'heures supplémentaires peut être attribuée.

5. Lorsqu'il existe une UPE2A 2nd degré à proximité, les élèves de cycle 3 peuvent bénéficier d'une prise en charge dont les modalités sont définies par convention entre la circonscription, l'école, le collège et les parents.

Voir fiches

- *03. Conseils pour les directeurs. Scolarisation en premier degré des EANA sans UPE2A, p. 5.*
- *04. Conseils pour les directeurs. Scolarisation en premier degré des EANA avec UPE2A, p. 6.*
- *08. Conseils pour les familles. Scolarisation des EANA – Quelques idées à communiquer aux familles pendant leur accueil, p. 12.*
- *09. Conseils pour les équipes pédagogiques. Scolarisation en premier degré des EANA sans UPE2A, p. 13.*
- *10. Conseils pour les équipes pédagogiques. Scolarisation en premier degré des EANA avec UPE2A, p. 14.*
- *16. Fonctions et enjeux des fiches de liaison. Scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France, p. 20.*
- *17. Fiches de liaison. Scolarisation des EANA sans UPE2A, p. 21.*
- *18. Fiches de liaison. Scolarisation en premier degré des EANA avec UPE2A, p. 25.*
- *22. Convention collège-école-parents. Scolarisation en premier degré d'un EANA bénéficiant d'un UPE2A dans un collège, p. 35.*

PROCÉDURE D'ACCUEIL ET DE SCOLARISATION EN SECOND DEGRÉ DES EANA DE MOINS DE 16 ANS

Rappel

Est considéré comme **élève allophone nouvellement arrivé en France** (EANA) tout élève non scolarisé en France l'année scolaire précédente, n'ayant pas une maîtrise suffisante des apprentissages scolaires lui permettant d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire.

Les élèves non-scolarisés antérieurement peuvent éventuellement bénéficier d'un maintien d'une année supplémentaire en UPE2A.

Tout élève en obligation scolaire a un droit d'inscription dans l'établissement défini par la zone géographique de son domicile : le collège de secteur.

1. Modalités d'accueil pour les EANA inscrits dans un collège support d'une UPE2A

1. Le chef d'établissement procède à la scolarisation provisoire de l'élève dans une classe ordinaire de sa classe d'âge (un écart d'une ou deux années est néanmoins possible en fonction de la scolarisation antérieure).
2. L'enseignant de l'UPE2A procède à une évaluation linguistique et scolaire.
3. Lors d'une réunion de synthèse, il présente les résultats de l'évaluation puis élabore avec l'équipe pédagogique un dispositif d'inclusion provisoire qui précise d'une part la classe d'inclusion, d'autre part le volume horaire de prise en charge en UPE2A pour un enseignement du français langue seconde (FLS).
4. L'enseignant de l'UPE2A transmet au CASNAV la fiche de liaison complétée.
5. Après examen, la cellule d'accueil du CASNAV transmet une proposition d'affectation à l'inspection académique.
6. L'inspection académique envoie au collège d'inscription une notification d'affectation dans l'UPE2A, précisant la classe d'inscription définitive et le volume horaire de prise en charge en FLS.
7. En fonction des progrès de l'élève, les enseignants concernés veilleront à accroître progressivement l'inclusion en classe ordinaire tout en réduisant la prise en charge, jusqu'à une sortie définitive de l'UPE2A.
8. Au fur et à mesure des entrées et sorties, l'enseignant de l'UPE2A veillera à communiquer au CASNAV le tableau de suivi actualisé des élèves accueillis.

2. Modalités d'accueil en UPE2A pour les EANA inscrits dans un collège dont le secteur bénéficie d'une UPE2A

1. Le chef d'établissement procède à la scolarisation provisoire de l'élève dans une classe ordinaire de sa classe d'âge (un écart d'une ou deux années est néanmoins possible en fonction de la scolarisation antérieure).
2. Il sollicite auprès du CASNAV une évaluation linguistique et scolaire, qui est effectuée par le CASNAV ou par l'enseignant de l'UPE2A la plus proche.
3. Lors d'une réunion de synthèse, le conseiller CASNAV ou l'enseignant présente les résultats de l'évaluation puis élabore avec l'équipe pédagogique un dispositif d'inclusion qui précise d'une part la classe d'inclusion définitive, d'autre part le volume horaire de prise en charge en UPE2A pour un enseignement du français langue seconde (FLS).
4. La fiche de liaison complétée est transmise au CASNAV.
5. Après examen, la cellule d'accueil du CASNAV transmet une proposition d'affectation à l'inspection académique.
6. L'inspection académique envoie au collège d'inscription et au collège d'accueil de l'UPE2A une notification d'affectation dans l'UPE2A, précisant la classe d'inscription définitive dans le collège d'inscription et le volume horaire de prise en charge en FLS dans le collège d'accueil de l'UPE2A.
7. Les modalités de prise en charge et d'accompagnement de l'élève sont définies par convention entre les deux établissements et les responsables légaux.
8. En fonction des progrès de l'élève, les enseignants concernés veilleront à accroître progressivement l'inclusion en classe ordinaire tout en réduisant la prise en charge, jusqu'à une sortie définitive de l'UPE2A.
9. Au fur et à mesure des entrées et sorties, l'enseignant de l'UPE2A veillera à communiquer au CASNAV le tableau de suivi actualisé des élèves accueillis.

Par mesure dérogatoire, les élèves affectés en UPE2A-NSA (élèves non-scolarisés antérieurement) peuvent être inscrits dans le collège d'accueil de l'UPE2A-NSA.

3. Modalités d'accueil dans un collège dont le secteur ne bénéficie pas d'une UPE2A

1. Le chef d'établissement procède à la scolarisation provisoire de l'élève dans une classe ordinaire de sa classe d'âge (un écart d'une ou deux années est néanmoins possible en fonction de la scolarisation antérieure).
2. Il sollicite auprès du CASNAV une évaluation linguistique et scolaire.

3. Lors d'une réunion de synthèse, le conseiller CASNAV présente les résultats de l'évaluation puis élabore avec l'équipe pédagogique un dispositif d'inclusion qui précise d'une part la classe d'inclusion définitive, d'autre part le volume horaire de prise en charge pour l'organisation d'un soutien individualisé en FLS avec un enseignant volontaire.

4. Sur proposition du CASNAV, le chef d'établissement effectue une demande d'heures supplémentaires.

4. Suivi des élèves affectés en UPE2A

1. En fin d'année scolaire, l'enseignant de l'UPE2A transmet au CASNAV les fiches d'évaluation finale de tous les élèves inscrits dans l'UPE2A. Les élèves qui n'auront pas atteint le niveau linguistique attendu pourront bénéficier l'année suivante d'une prolongation en UPE2A.

2. Après examen, la cellule d'accueil du CASNAV transmet une proposition de réaffectation à l'inspection académique pour la rentrée suivante.

3. L'inspection académique envoie au collège ou au lycée d'inscription une notification d'affectation dans l'UPE2A, précisant le volume horaire actualisé de prise en charge en FLS.

Voir fiches

- *05. Conseils pour les chefs d'établissement. Scolarisation en second degré des EANA sans UPE2A, p. 7.*
- *06. Conseils pour les chefs d'établissement. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A, p. 8.*
- *07. Conseils pour les chefs d'établissement. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A dans un autre établissement, p. 10.*
- *08. Conseils pour les familles. Scolarisation des EANA – Quelques idées à communiquer aux familles pendant leur accueil, p. 12.*
- *11. Conseils pour les équipes pédagogiques. Scolarisation en second degré des EANA sans UPE2A, p. 15.*
- *12. Conseils pour les équipes pédagogiques. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A, p. 16.*
- *16. Fonctions et enjeux des fiches de liaison. Scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France, p. 20.*
- *17. Fiches de liaison. Scolarisation des EANA sans UPE2A, p. 21.*
- *19. Fiches de liaison. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A, UPE2A 16-18, CIPPA-Alpha FLS, p. 29.*
- *21. Convention collège-collège-parents. Scolarisation en second degré d'un EANA avec dispositif UPE2A dans un autre établissement, p. 34.*
- *22. Convention collège-école-parents. Scolarisation en premier degré d'un EANA bénéficiant d'un UPE2A dans un collège, p. 35.*

CONSEILS POUR LES DIRECTEURS

Scolarisation en premier degré des EANA sans UPE2A

Vous êtes directeur d'une école dans un secteur ne bénéficiant pas d'UPE2A. Des parents, des adultes référents ou un responsable de foyer d'accueil demandent l'inscription dans votre établissement d'un élève allophone nouvellement arrivé en France.

1. Cadre réglementaire

1. La loi vous oblige à le scolariser, dès lors qu'il réside dans votre secteur scolaire, même si celui-ci n'est pas doté d'un dispositif spécifique d'enseignement du français langue seconde (UPE2A).

2. Vous n'avez pas à contrôler la régularité de la présence en France des enfants ou des adolescents mineurs.

2. Accueil et inscription

1. Vous recueillez des adultes qui l'inscrivent les documents qu'ils peuvent vous présenter : certificat de radiation, livret scolaire ou carnet de notes, certificat de vaccination ou de santé…

2. Vous informez ces personnes des conditions de scolarisation dans votre établissement (horaires, emploi du temps, transport gratuit, accès au restaurant scolaire, achat du matériel et des fournitures, aides possibles…) (voir fiche : *08. Conseils pour les familles. Scolarisation des EANA – Quelques idées à communiquer aux familles pendant leur accueil*, p. 12).

3. Vous interpellez le Service de santé scolaire afin que son état général puisse être vérifié, et que sa situation au regard des normes sanitaires soit mise à jour.

3. Scolarisation

1. Vous informez l'ensemble de la communauté éducative de l'arrivée de cet élève dont la situation de fragilité nécessite l'attention de tous.

2. Vous incitez les collègues qui vont le scolariser à favoriser sa bonne inclusion dans la classe (voir fiche : *09. Conseils pour les équipes pédagogiques. Scolarisation en premier degré des EANA sans UPE2A*, p. 13).

3. Vous procédez à la scolarisation provisoire de l'élève dans une classe ordinaire de sa classe d'âge (un écart d'une ou deux années est néanmoins possible en fonction de la scolarisation antérieure).

4. Vous contactez le CASNAV pour signaler son arrivée.

4. Modalités d'intervention du CASNAV

1. Un conseiller du CASNAV vous propose un rendez-vous afin de procéder à une évaluation linguistique et scolaire.

2. Il procède à l'évaluation individuelle qui dure environ 1 heure. Lors d'une réunion de synthèse avec l'équipe pédagogique (directeur, enseignants, RASED, conseiller pédagogique, assistant pédagogique…), il explique les principes et présente les résultats de l'évaluation qu'il confronte aux observations et appréciations des personnes présentes.

3. Un dispositif d'inclusion est mis en place, précisant d'une part la classe d'inclusion définitive, d'autre part le volume horaire de prise en charge pour l'organisation d'un soutien individualisé en français langue seconde (FLS) avec un enseignant volontaire (cette prise en charge ne concerne que les élèves inscrits en école élémentaire). Sur proposition du CASNAV, une enveloppe d'heures supplémentaires peut être attribuée.

4. Le conseiller CASNAV donne ensuite des conseils organisationnels et pédagogiques, puis dégage avec l'équipe pédagogique des axes de travail. Les modalités d'un emploi du temps individualisé sont étudiées. Cet emploi du temps prend en compte des moments où l'élève suit les cours de sa classe d'inscription, et des moments où il peut suivre des cours dans d'autres classes conformément à son niveau dans les différentes disciplines.

5. S'il existe une UPE2A à proximité, les élèves de cycle 3 peuvent être pris en charge pour des cours de FLS selon des modalités définies par convention entre l'école, la circonscription, le collège et les parents (voir fiche : *22. Convention collège-école-parents. Scolarisation en premier degré d'un EANA bénéficiant d'un UPE2A dans un collège, p. 35*).

Voir fiches

- *01. Procédure d'accueil et de scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en premier degré, p. 2.*
- *08. Conseils pour les familles. Scolarisation des EANA – Quelques idées à communiquer aux familles pendant leur accueil, p. 12.*
- *09. Conseils pour les équipes pédagogiques. Scolarisation en premier degré des EANA sans UPE2A, p. 13.*
- *17. Fiches de liaison. Scolarisation des EANA sans UPE2A, p. 21.*
- *22. Convention collège-école-parents. Scolarisation en premier degré d'un EANA bénéficiant d'un UPE2A dans un collège, p. 35.*

CONSEILS POUR LES DIRECTEURS

Scolarisation en premier degré des EANA avec UPE2A

Vous êtes directeur d'une école dans un secteur bénéficiant d'une UPE2A. Des parents, des adultes référents ou un responsable de foyer d'accueil demandent l'inscription dans votre établissement d'un enfant nouvellement arrivé en France et non-francophone.

1. Cadre règlementaire

1. La loi vous oblige à le scolariser, dès lors qu'il réside dans votre secteur scolaire, même si votre établissement n'est pas support d'un dispositif spécifique d'enseignement du français langue seconde (UPE2A).

2. Vous n'avez pas à contrôler la régularité de la présence en France des enfants ou des adolescents mineurs.

2. Accueil et inscription

1. Vous recueillez des adultes qui l'inscrivent les documents qu'ils peuvent vous présenter : certificat de radiation, livret scolaire ou carnet de notes, certificat de vaccination ou de santé…

2. Vous informez ces personnes des conditions de scolarisation dans votre établissement (horaires, emploi du temps, transport gratuit, accès au restaurant scolaire, achat du matériel et des fournitures, aides possibles…) (voir fiche : *08. Conseils pour les familles. Scolarisation des EANA – Quelques idées à communiquer aux familles pendant leur accueil, p. 12*).

3. Vous interpellez le Service de santé scolaire afin que son état général puisse être vérifié, et que sa situation au regard des normes sanitaires soit mise à jour.

3. Scolarisation

1. Vous informez l'ensemble de la communauté éducative de l'arrivée de cet élève dont la situation de fragilité nécessite l'attention de tous.

2. Vous incitez les collègues qui vont le scolariser à favoriser sa bonne inclusion dans la classe (voir fiche : *10. Conseils pour les équipes pédagogiques. Scolarisation en premier degré des EANA avec UPE2A, p. 14*).

3. Vous procédez à la scolarisation provisoire de l'élève dans une classe ordinaire de sa classe d'âge (un écart d'une ou deux années est néanmoins possible en fonction de la scolarisation antérieure).

4. Vous contactez l'enseignant de l'UPE2A de votre secteur pour signaler son arrivée.

4. Évaluation et prise en charge en UPE2A

1. L'enseignant de l'UPE2A vous propose un rendez-vous afin de procéder à une évaluation linguistique et scolaire.

2. Il procède à l'évaluation individuelle qui dure environ une heure. Lors d'une réunion de synthèse avec l'équipe pédagogique (directeur, enseignants, RASED, conseiller pédagogique, assistant pédagogique…), il explique les principes et présente les résultats de l'évaluation, qu'il confronte aux observations et appréciations des personnes présentes.

3. Un dispositif d'inclusion est mis en place, précisant d'une part la classe d'inclusion définitive, d'autre part le volume horaire de prise en charge en UPE2A pour un enseignement du français langue seconde (cette prise en charge ne concerne que les élèves inscrits en école élémentaire).

4. L'enseignant de l'UPE2A donne ensuite des conseils organisationnels et pédagogiques et dégage avec l'équipe pédagogique des axes de travail. Les modalités d'un emploi du temps individualisé sont étudiées. Cet emploi du temps prend en compte des moments où l'élève suit les cours de sa classe d'inscription, et des moments où il peut suivre des cours dans d'autres classes conformément à son niveau dans les différentes disciplines.

Voir fiches

- *01. Procédure d'accueil et de scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en premier degré, p. 2.*
- *08. Conseils pour les familles. Scolarisation des EANA – Quelques idées à communiquer aux familles pendant leur accueil, p. 12.*
- *10. Conseils pour les équipes pédagogiques. Scolarisation en premier degré des EANA avec UPE2A, p. 14.*
- *13. Scolarisation des EANA et enseignement du FLS : des dispositifs ouverts ou fermés ?, p. 17.*
- *16. Fonctions et enjeux des fiches de liaison. Scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France, p. 20.*
- *18. Fiches de liaison. Scolarisation en premier degré des EANA avec UPE2A, p. 25.*
- *22. Convention collège-école-parents. Scolarisation en premier degré d'un EANA bénéficiant d'un UPE2A dans un collège, p. 35.*

CONSEILS POUR LES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

Scolarisation en second degré des EANA sans UPE2A

Vous êtes chef d'établissement dans un secteur ne bénéficiant pas de d'UPE2A. Des parents, des adultes référents ou un responsable de foyer d'accueil demandent l'inscription dans votre établissement d'un enfant nouvellement arrivé en France et non-francophone.

1. Cadre règlementaire

1. La loi vous oblige à le scolariser, dès lors qu'il réside dans votre secteur scolaire, même si votre établissement n'est pas doté d'un dispositif spécifique d'enseignement du français langue seconde (UPE2A).

2. Vous n'avez pas à contrôler la régularité de la présence en France des enfants ou des adolescents mineurs.

2. Modalités d'accueil et d'inscription

1. Vous recueillez des adultes qui l'inscrivent les documents qu'ils peuvent vous présenter : certificat de radiation, livret scolaire ou carnet de notes, certificat de vaccination ou de santé…

2. Vous informez ces personnes des conditions de scolarisation dans votre établissement (horaires, emploi du temps, transport gratuit, accès au restaurant scolaire, achat du matériel et des fournitures, intervention du fonds social collégien, autres aides possibles…) (voir fiche : *08. Conseils pour les familles. Scolarisation des EANA – Quelques idées à communiquer aux familles pendant leur accueil*, p. 12).

3. Vous interpellez le Service de santé scolaire afin que son état général puisse être vérifié, et que sa situation au regard des normes sanitaires soit mise à jour.

3. Modalités de scolarisation

1. Vous informez l'ensemble de la communauté éducative de l'arrivée de cet élève dont la situation de fragilité nécessite l'attention de tous.

2. Vous incitez les collègues qui vont le scolariser à favoriser sa bonne inclusion dans la classe (voir fiche : *11. Conseils pour les équipes pédagogiques. Scolarisation en second degré des EANA sans UPE2A*, p. 15).

3. Vous procédez à la scolarisation provisoire de l'élève dans une classe ordinaire de sa classe d'âge (un écart d'une ou deux années est néanmoins possible en fonction de la scolarisation antérieure).

4. Vous contactez le CASNAV pour signaler son arrivée.

4. Modalités d'intervention du CASNAV

1. Un conseiller du CASNAV vous propose un rendez-vous afin de procéder à une évaluation linguistique et scolaire.

2. Il procède à l'évaluation individuelle qui dure environ une heure. Lors d'une réunion de synthèse avec l'équipe pédagogique (principal, principal adjoint, enseignants, CPE, COP, assistant pédagogique…), il explique les principes et présente les résultats de l'évaluation qu'il confronte aux observations et appréciations des personnes présentes.

3. Un dispositif d'inclusion est mis en place, précisant d'une part la classe d'inclusion définitive, d'autre part le volume horaire de prise en charge pour l'organisation d'un soutien individualisé en français langue seconde (FLS) avec un enseignant volontaire (sur proposition du CASNAV, le chef d'établissement peut effectuer une demande d'heures supplémentaires).

4. Le conseiller CASNAV donne ensuite des conseils organisationnels et pédagogiques et dégage avec l'équipe pédagogique des axes de travail. Les modalités d'un emploi du temps individualisé sont étudiées. Cet emploi du temps prend en compte des moments où l'élève suit les cours de sa classe d'inscription, et des moments où il peut suivre des cours dans d'autres classes conformément à son niveau dans les différentes disciplines (maths, LV1).

5. Les élèves ayant suivi une scolarité normale peuvent choisir leur langue d'origine comme LV1 ou LV2, si possible dans l'établissement, sinon par le biais du CNED.

Voir fiches

- *02. Procédure d'accueil et de scolarisation en second degré des EANA de moins de 16 ans, p. 3.*
- *08. Conseils pour les familles. Scolarisation des EANA – Quelques idées à communiquer aux familles pendant leur accueil, p. 12.*
- *11. Conseils pour les équipes pédagogiques. Scolarisation en second degré des EANA sans UPE2A, p. 15.*
- *16. Fonctions et enjeux des fiches de liaison. Scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France, p. 20.*
- *17. Fiches de liaison. Scolarisation des EANA sans UPE2A, p. 21.*

CONSEILS POUR LES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A

Vous êtes chef d'un établissement support d'une UPE2A. Des parents, des adultes référents ou un responsable de foyer d'accueil demandent l'inscription dans votre établissement d'un enfant nouvellement arrivé en France et non-francophone.

1. Cadre règlementaire

1. La loi vous oblige à le scolariser, dès lors qu'il réside dans votre secteur scolaire, même si votre établissement n'est pas support d'un dispositif spécifique d'enseignement du français langue seconde (UPE2A).

2. Vous n'avez pas à contrôler la régularité de la présence en France des enfants ou des adolescents mineurs.

2. Accueil et inscription

1. Vous recueillez des adultes qui l'inscrivent les documents qu'ils peuvent vous présenter : certificat de radiation, livret scolaire ou carnet de notes, certificat de vaccination ou de santé…

2. Vous informez ces personnes des conditions de scolarisation dans votre établissement (horaires, emploi du temps, transport gratuit, accès au restaurant scolaire, achat du matériel et des fournitures, intervention du fonds social collégien, autres aides possibles…) (voir fiche : *08. Conseils pour les familles. Scolarisation des EANA – Quelques idées à communiquer aux familles pendant leur accueil*, p. 12).

3. Vous interpellez le Service de santé scolaire afin que son état général puisse être vérifié, et que sa situation au regard des normes sanitaires soit mise à jour.

3. Scolarisation

1. Vous informez l'ensemble de la communauté éducative de l'arrivée de cet élève dont la situation de fragilité nécessite l'attention de tous.

2. Vous incitez les collègues qui vont le scolariser à favoriser sa bonne inclusion dans la classe (voir fiche : *12. Conseils pour les équipes pédagogiques. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A*, p. 16).

3. Vous procédez à la scolarisation provisoire de l'élève dans une classe ordinaire de sa classe d'âge (un écart d'une ou deux années est néanmoins possible en fonction de la scolarisation antérieure).

4. Évaluation et prise en charge en UPE2A

1. L'enseignant de l'UPE2A de votre établissement procède à l'évaluation individuelle qui dure environ une heure. Lors d'une réunion de synthèse avec l'équipe pédagogique (principal, principal adjoint, enseignants, CPE, COP, assistant pédagogique…), il explique les principes et présente les résultats de l'évaluation, qu'il confronte aux observations et appréciations des personnes présentes.

2. Un dispositif d'inclusion est mis en place, précisant d'une part la classe d'inclusion définitive, d'autre part le volume horaire de prise en charge en UPE2A pour un enseignement du français langue seconde (FLS).

3. L'enseignant de l'UPE2A donne ensuite des conseils organisationnels et pédagogiques et dégage avec l'équipe pédagogique des axes de travail. Les modalités d'un emploi du temps individualisé sont étudiées. Cet emploi du temps prend en compte des moments où l'élève suit les cours de sa classe d'inscription, et des moments où il peut suivre des cours dans d'autres classes conformément à son niveau dans les différentes disciplines (maths, LV1).

4. Les élèves ayant suivi une scolarité normale peuvent choisir leur langue d'origine comme LV1 ou LV2, si possible dans l'établissement, sinon par le biais du CNED.

5. Affectation en UPE2A

1. L'enseignant de l'UPE2A transmet au CASNAV la fiche de liaison complétée.

2. Après examen, la cellule d'accueil du CASNAV transmet une proposition d'affectation à l'inspection académique.

3. L'inspection académique envoie au collège d'inscription une notification d'affectation dans l'UPE2A, précisant la classe d'inscription définitive et le volume horaire de prise en charge en FLS.

4. En fonction des progrès de l'élève, les enseignants concernés veilleront à accroître progressivement l'inclusion en classe ordinaire tout en réduisant la prise en charge, jusqu'à une sortie définitive de l'UPE2A.

5. Au fur et à mesure des entrées et sorties, l'enseignant de l'UPE2A veillera à communiquer au CASNAV le tableau de suivi actualisé des élèves accueillis.

6. Suivi des élèves

1. En fin d'année scolaire, l'enseignant de l'UPE2A transmet au CASNAV les fiches d'évaluation finale de tous les élèves inscrits en UPE2A. Les élèves qui n'auront pas atteint le niveau linguistique attendu pourront bénéficier l'année suivante d'une prolongation en UPE2A.

2. Après examen, la cellule d'accueil du CASNAV transmet une proposition de réaffectation à l'inspection académique pour la rentrée suivante.

3. L'inspection académique envoie au collège ou au lycée d'inscription une notification d'affectation dans l'UPE2A, précisant le volume horaire actualisé de prise en charge en FLS.

Voir fiches

- *02. Procédure d'accueil et de scolarisation en second degré des EANA de moins de 16 ans, p. 3.*
- *08. Conseils pour les familles. Scolarisation des EANA – Quelques idées à communiquer aux familles pendant leur accueil, p. 12.*
- *12. Conseils pour les équipes pédagogiques. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A, p. 16.*
- *13. Scolarisation des EANA et enseignement du FLS : des dispositifs ouverts ou fermés ?, p. 17.*
- *14. Organisation d'un dispositif UPE2A/UPE2A-NSA. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A, p. 18.*
- *15. Conseils pour le collège d'inscription et le collège d'accueil de l'UPE2A. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A dans un autre établissement, p. 19.*
- *16. Fonctions et enjeux des fiches de liaison. Scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France, p. 20.*
- *19. Fiches de liaison. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A, UPE2A 16-18, CIPPA-Alpha FLS, p. 29.*
- *21. Convention collège-collège-parents. Scolarisation en second degré d'un EANA avec dispositif UPE2A dans un autre établissement, p. 34.*
- *22. Convention collège-école-parents. Scolarisation en premier degré d'un EANA bénéficiant d'un UPE2A dans un collège, p. 35.*

CONSEILS POUR LES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A dans un autre établissement

Vous êtes chef d'un établissement dans un secteur bénéficiant d'une UPE2A. Des parents, des adultes référents ou un responsable de Foyer d'accueil demandent l'inscription dans votre établissement d'un enfant nouvellement arrivé en France et non-francophone.

1. Cadre règlementaire

1. La loi vous oblige à le scolariser, dès lors qu'il réside dans votre secteur scolaire, même si votre établissement n'est pas support d'un dispositif spécifique d'enseignement du français langue seconde (UPE2A).

2. Vous n'avez pas à contrôler la régularité de la présence en France des enfants ou des adolescents mineurs.

2. Accueil et inscription

1. Vous recueillez des adultes qui l'inscrivent les documents qu'ils peuvent vous présenter : certificat de radiation, livret scolaire ou carnet de notes, certificat de vaccination ou de santé…

2. Vous informez ces personnes des conditions de scolarisation dans votre établissement (horaires, emploi du temps, transport gratuit, accès au restaurant scolaire, achat du matériel et des fournitures, intervention du fonds social collégien, autres aides possibles…) (voir fiche : *08. Conseils pour les familles. Scolarisation des EANA – Quelques idées à communiquer aux familles pendant leur accueil*, p. 12).

3. Vous interpellez le Service de santé scolaire afin que son état général puisse être vérifié, et que sa situation au regard des normes sanitaires soit mise à jour.

3. Scolarisation

1. Vous informez l'ensemble de la communauté éducative de l'arrivée de cet élève dont la situation de fragilité nécessite l'attention de tous.

2. Vous incitez les collègues qui vont le scolariser à favoriser sa bonne inclusion dans la classe (voir fiche : *12. Conseils pour les équipes pédagogiques. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A*, p. 16).

3. Vous procédez à la scolarisation provisoire de l'élève dans une classe ordinaire de sa classe d'âge (un écart d'une ou deux années est néanmoins possible en fonction de la scolarisation antérieure).

4. Vous contactez le CASNAV pour signaler son arrivée.

4. Évaluation et prise en charge en UPE2A

1. Un conseiller du CASNAV, ou l'enseignant de l'UPE2A la plus proche de votre établissement, vous propose un rendez-vous afin de procéder à une évaluation linguistique et scolaire.

2. Celui-ci procède à l'évaluation individuelle qui dure environ une heure. Lors d'une réunion de synthèse avec l'équipe pédagogique (principal, principal adjoint, enseignants, CPE, COP, assistant pédagogique…), il explique les principes et présente les résultats de l'évaluation, qu'il confronte aux observations et appréciations des personnes présentes.

3. Un dispositif d'inclusion est mis en place, précisant d'une part la classe d'inclusion définitive, d'autre part le volume horaire de prise en charge en UPE2A pour un enseignement du français langue seconde (FLS).

4. Le conseiller du CASNAV, ou l'enseignant de l'UPE2A, donne ensuite des conseils organisationnels et pédagogiques et dégage avec l'équipe pédagogique des axes de travail. Les modalités d'un emploi du temps individualisé sont étudiées. Cet emploi du temps prend en compte des moments où l'élève suit les cours de sa classe d'inscription, et des moments où il peut suivre des cours dans d'autres classes conformément à son niveau dans les différentes disciplines (maths, LV1).

5. Les modalités de prise en charge sont définies par convention entre les deux établissements et les parents (voir fiches : *21. Convention collège-collège-parents. Scolarisation en second degré d'un EANA avec dispositif UPE2A dans un autre établissement*, p. 34 ; *15. Conseils pour le collège d'inscription et le collège d'accueil de l'UPE2A. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A dans un autre établissement*, p. 19).

6. Les élèves ayant suivi une scolarité normale peuvent choisir leur langue d'origine comme LV1 ou LV2, si possible dans l'établissement, sinon par le biais du CNED.

5. Affectation en UPE2A

1. Le cas échéant, l'enseignant de l'UPE2A transmet au CASNAV la fiche de liaison complétée.

2. Après examen, la cellule d'accueil du CASNAV transmet une proposition d'affectation à l'inspection académique.

3. L'inspection académique envoie au collège d'inscription une notification d'affectation dans l'UPE2A, précisant la classe d'inscription définitive et le volume horaire de prise en charge en FLS.

4. En fonction des progrès de l'élève, les enseignants concernés veilleront à accroître progressivement l'inclusion en classe ordinaire tout en réduisant la prise en charge, jusqu'à une sortie définitive de l'UPE2A.

5. Au fur et à mesure des entrées et sorties, l'enseignant de l'UPE2A veillera à communiquer au CASNAV le tableau de suivi actualisé des élèves accueillis.

6. Suivi des élèves

1. En fin d'année scolaire, l'enseignant de l'UPE2A transmet au CASNAV les fiches d'évaluation finale de tous les élèves inscrits dans l'UPE2A. Les élèves qui n'auront pas atteint le niveau linguistique attendu pourront bénéficier l'année suivante d'une prolongation en UPE2A.

2. Après examen, la cellule d'accueil du CASNAV transmet une proposition de réaffectation à l'inspection académique pour la rentrée suivante.

3. L'inspection académique envoie au collège ou au lycée d'inscription une notification d'affectation dans l'UPE2A, précisant le volume horaire actualisé de prise en charge en FLS.

Voir fiches

- *02. Procédure d'accueil et de scolarisation en second degré des EANA de moins de 16 ans, p. 3.*
- *08. Conseils pour les familles. Scolarisation des EANA – Quelques idées à communiquer aux familles pendant leur accueil, p. 12.*
- *12. Conseils pour les équipes pédagogiques. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A, p. 16.*
- *15. Conseils pour le collège d'inscription et le collège d'accueil de l'UPE2A. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A dans un autre établissement, p. 19.*
- *16. Fonctions et enjeux des fiches de liaison. Scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France, p. 20.*
- *19. Fiches de liaison. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A, UPE2A 16-18, CIPPA-Alpha FLS, p. 29.*
- *21. Convention collège-collège-parents. Scolarisation en second degré d'un EANA avec dispositif UPE2A dans un autre établissement, p. 34.*

CONSEILS POUR LES FAMILLES

Scolarisation des EANA – Quelques idées à communiquer aux familles pendant leur accueil

La langue étant le premier vecteur de la culture, il est essentiel de promouvoir plurilinguisme et interculturalité dans la perspective d'une intégration réussie au sein de l'école et la société françaises.

La langue familiale, tout comme la culture d'origine, doit donc être reconnue, valorisée et pratiquée en famille. Dans le cas contraire, la langue et la culture du pays d'accueil prennent une position dominante (diglossie) qui provoque inconsciemment des réactions de rejet et nuit fortement à l'intégration.

La majeure partie des compétences langagières et linguistiques sont transférables d'une langue à l'autre. Du point de vue des apprentissages, mieux vaut pratiquer la langue d'origine avec naturel et qualité à la maison, plutôt que parler le français de manière artificielle et approximative.

En revanche, il faut encourager toutes les activités socio-éducatives en langue française en dehors de l'école, afin de favoriser l'apprentissage de la langue en tant que support de communication.

1. Quelles langues parler à la maison ?

- Ne pas se forcer à parler en français à la maison, mais au contraire pratiquer la (ou les) langue(s) d'origine, et éventuellement continuer de l'étudier (à l'école, avec le CNED, au centre social...).
- Utiliser des supports audiovisuels en langue française : télévision, jeux, logiciels éducatifs et d'accompagnement scolaire...
- Encourager les activités sportives, culturelles, sociales et l'aide aux devoirs (clubs, centres sociaux, centres de loisirs, centres de vacances).

2. Informations de base concernant l'établissement

- Fonctionnement de la scolarité (emploi du temps, horaires de cantine, matériel nécessaire...).
- Contacts utiles dans l'établissement (administration, professeur principal, CPE, représentants de parents d'élèves).

3. Adresses utiles

- Centre social de quartier, centre de loisirs, associations socio-culturelles et péri-scolaires, clubs de sport...
- Cours de français pour adultes, mission locale...

4. Informations générales sur le système scolaire francais

Il s'agit de documents en langue d'origine à destination des parents.

» *Livret d'accueil bilingue, site Éduscol, français langue de scolarisation.*

» *Livret d'accueil bilingue (allemand, anglais, arabe, espagnol, portugais, russe, turc)*, CASNAV Montpellier.

» *La scolarité en France (albanais, anglais, arabe, arménien, chinois, espagnol, français, khmer, portugais, romani, russe, serbe, tchétchène, turc, vietnamien)*, CASNAV Reims.

» *La scolarité en France en plusieurs langues (albanais, anglais, arabe, arménien, chinois, espagnol, français, portugais, romani, russe, tchétchène, turc, vietnamien)*, CRAVIE Strasbourg.

Bertrand Lecocq - CASNAV de Lille

CONSEILS POUR LES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

Scolarisation en premier degré des EANA sans UPE2A

Vous êtes enseignant dans une école dont le secteur ne bénéficie pas d'UPE2A. Un élève nouvellement arrivé en France vient de s'inscrire, et il ne maîtrise pas ou très peu la langue française. Comment l'aider dans sa scolarisation et faciliter son inclusion ?

1. Des principes intangibles

- Mettre en place un dispositif évolutif amendable tout au long de l'année.
- Prévoir une action individualisée : il n'y a pas de réponse type, les exigences sont adaptées à chaque élève.
- Partager la responsabilité de la prise en charge avec une équipe volontaire : il ne peut s'agir en aucun cas de l'activité d'une seule personne.

2. Une période d'adaptation

- Préparer la classe à accueillir cet élève, et mettre en place un tutorat avec des élèves volontaires qui l'aideront au cours des différents moments de la journée.
- Choisir un adulte référent qui sera l'intermédiaire entre l'élève et les autres adultes.
- Instaurer une période d'observation d'au moins deux semaines avant d'organiser le dispositif d'inclusion, durant laquelle pourront être effectués des tests d'évaluation. Pendant ce temps l'élève assiste également aux cours et il est associé selon ses capacités aux activités proposées à l'ensemble de la classe.

3. Mise en place du dispositif d'inclusion

À l'issue de la période d'observation, un conseiller du CASNAV procède à une évaluation individuelle suivie d'une réunion de synthèse avec l'équipe pédagogique (directeur, enseignants, psychologue scolaire, réseau d'aide...).

- Un dispositif d'inclusion est mis en place, précisant d'une part la classe d'inclusion définitive, d'autre part le volume horaire de prise en charge pour l'organisation d'un soutien individualisé en français langue seconde avec un enseignant volontaire (cette prise en charge ne concerne que les élèves inscrits en école élémentaire). Sur proposition du CASNAV, une enveloppe d'heures supplémentaires peut être attribuée.
- Les modalités d'un emploi du temps personnalisé sont étudiées, prévoyant des moments où l'élève suit les cours de sa classe d'inscription (EPS, arts plastiques, éducation musicale, maths...), des moments où il peut suivre des cours dans d'autres classes conformément à son niveau dans les différentes disciplines (maths, français...), et des temps d'aide personnalisée ou d'accompagnement scolaire.
- Le conseiller CASNAV donne ensuite des conseils organisationnels et pédagogiques, puis dégage avec les enseignants concernés des axes de travail prioritaires.

Voir fiches

- *16. Fonctions et enjeux des fiches de liaison. Scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France, p. 20.*
- *17. Fiches de liaison. Scolarisation des EANA sans UPE2A, p. 21.*
- *29. Principes pédagogiques de base pour les enseignants des classes ordinaires. Scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France, p. 60.*
- *30. Principes pédagogiques de base pour l'enseignement-apprentissage du FLS-FLSco en cours individualisé, p. 62.*
- *32. Prise en charge selon les profils-types. Scolarisation en premier degré des EANA sans UPE2A, p. 66.*
- *36. Apprentissages prioritaires en FLS selon les profils-types. Scolarisation des EANA en premier degré, p. 70.*
- *39. Tableau de suivi. Scolarisation en premier degré des EANA sans UPE2A, p. 73.*
- *45. Bilan de fin d'année. Scolarisation des EANA sans UPE2A, p. 79.*

CONSEILS POUR LES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

Scolarisation en premier degré des EANA avec UPE2A

Vous êtes enseignant dans une école dont le secteur bénéficie d'une UPE2A. Un élève nouvellement arrivé en France vient de s'inscrire, et il ne maîtrise pas ou très peu la langue française. Comment l'aider dans sa scolarisation et faciliter son inclusion ?

1. Des principes intangibles

- Mettre en place un dispositif évolutif amendable tout au long de l'année.
- Prévoir une action individualisée : il n'y a pas de réponse type, les exigences sont adaptées à chaque élève.
- Partager la responsabilité de la prise en charge avec une équipe volontaire : il ne peut s'agir en aucun cas de l'activité d'une seule personne.

2. Une période d'adaptation

- Préparer la classe à accueillir cet élève, et mettre en place un tutorat avec des élèves volontaires qui l'aideront au cours des différents moments de la journée.
- Choisir un adulte référent qui sera l'intermédiaire entre l'élève et les autres adultes.
- Instaurer une période d'observation d'au moins deux semaines avant d'organiser le dispositif d'inclusion, durant laquelle pourront être effectués des tests d'évaluation. Pendant ce temps l'élève assiste également aux cours et il est associé selon ses capacités aux activités proposées à l'ensemble de la classe.

3. Mise en place du dispositif d'inclusion

À l'issue de la période d'observation, l'enseignant del'UPE2A procède à une évaluation individuelle suivie d'une réunion de synthèse avec l'équipe pédagogique (directeur, enseignants concernés, psychologue scolaire, réseau d'aide…).

- Un dispositif d'inclusion est mis en place, précisant d'une part la classe d'inclusion définitive, d'autre part le volume horaire de prise en charge en UPE2A pour l'organisation d'un soutien individualisé en français langue seconde (cette prise en charge ne concerne que les élèves inscrits en école élémentaire).
- Les modalités d'un emploi du temps personnalisé sont étudiées, prévoyant des moments où l'élève suit les cours de sa classe d'inscription (EPS, arts plastiques, éducation musicale, maths…), des moments où il peut suivre des cours dans d'autres classes conformément à son niveau dans les différentes disciplines (maths, français…), et des temps d'aide personnalisée ou d'accompagnement scolaire.
- L'enseignant de l'UPE2A donne ensuite des conseils organisationnels et pédagogiques, puis dégage avec les enseignants concernés des axes de travail prioritaires.

Voir fiches

- *16. Fonctions et enjeux des fiches de liaison. Scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France, p. 20.*
- *18. Fiches de liaison. Scolarisation en premier degré des EANA avec UPE2A, p. 25.*
- *29. Principes pédagogiques de base pour les enseignants des classes ordinaires. Scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France, p. 60.*
- *31. Principes pédagogiques de base pour l'enseignement-apprentissage du FLS-FLSco en UPE2A, p. 64.*
- *33. Prise en charge selon les profils-types. Scolarisation en premier degré des EANA avec UPE2A, p. 67.*
- *36. Apprentissages prioritaires en FLS selon les profils-types. Scolarisation des EANA en premier degré, p. 70.*
- *38. Besoins prioritaires en FLS. Scolarisation des EANA, p. 72.*
- *40. Tableau de suivi. Scolarisation en premier degré des EANA avec UPE2A, p. 74.*

CONSEILS POUR LES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

Scolarisation en second degré des EANA sans UPE2A

Vous êtes enseignant dans un établissement dont le secteur ne bénéficie pas d'UPE2A. Un élève nouvellement arrivé en France vient de s'inscrire, et il ne maîtrise pas ou très peu la langue française. Comment l'aider dans sa scolarisation et faciliter son inclusion ?

1. Des principes intangibles

- Mettre en place un dispositif évolutif amendable tout au long de l'année.
- Prévoir une action individualisée : il n'y a pas de réponse type, les exigences sont adaptées à chaque élève.
- Partager la responsabilité de la prise en charge avec une équipe volontaire : il ne peut s'agir en aucun cas de l'activité d'une seule personne.

2. Une période d'adaptation

- Préparer la classe à accueillir cet élève, et mettre en place un tutorat avec des élèves volontaires qui l'aideront au cours des différents moments de la journée.
- Choisir un adulte référent qui sera l'intermédiaire entre l'élève et les autres adultes.
- Instaurer une période d'observation d'au moins deux semaines avant d'organiser le dispositif d'inclusion, durant laquelle pourront être effectués des tests d'évaluation. Pendant ce temps, l'élève assiste également aux cours et il est associé selon ses capacités aux activités proposées à l'ensemble de la classe.

3. Mise en place du dispositif d'inclusion

À l'issue de la période d'observation, un conseiller du CASNAV procède à une évaluation individuelle suivie d'une réunion de synthèse avec l'équipe pédagogique (chef d'établissement, adjoint, enseignants concernés, COP, CPE, documentaliste, assistants pédagogiques…).

- Un dispositif d'inclusion est mis en place, précisant d'une part la classe d'inclusion définitive, d'autre part le volume horaire de prise en charge pour l'organisation d'un soutien individualisé en français langue seconde (FLS) avec un enseignant volontaire. Sur proposition du CASNAV, une enveloppe d'heures supplémentaires peut être attribuée.
- Les modalités d'un emploi du temps personnalisé sont étudiées, prévoyant des moments où l'élève suit les cours de sa classe d'inscription (EPS, arts plastiques, éducation musicale, maths, langue vivante…), des moments où il peut suivre des cours dans d'autres classes conformément à son niveau dans les différentes disciplines (maths, langue vivante…), et des temps d'aide personnalisée ou d'accompagnement scolaire.
- Le conseiller CASNAV donne ensuite des conseils organisationnels et pédagogiques, puis dégage avec les enseignants concernés des axes de travail prioritaires.

Voir fiches

- *16. Fonctions et enjeux des fiches de liaison. Scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France, p. 20.*
- *17. Fiches de liaison. Scolarisation des EANA sans UPE2A, p. 21.*
- *29. Principes pédagogiques de base pour les enseignants des classes ordinaires. Scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France, p. 60.*
- *30. Principes pédagogiques de base pour l'enseignement-apprentissage du FLS-FLSco en cours individualisé, p. 62.*
- *34. Prise en charge selon les profils-types. Scolarisation en second degré des EANA sans UPE2A, p. 68.*
- *37. Apprentissages prioritaires en FLS selon les profils-types. Scolarisation des EANA en second degré, p. 71.*
- *41. Tableau de suivi. Scolarisation en second degré des EANA sans UPE2A, p. 75.*
- *45. Bilan de fin d'année. Scolarisation des EANA sans UPE2A, p. 79.*

CONSEILS POUR LES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A

Vous êtes enseignant dans un établissement dont le secteur bénéficie d'une UPE2A. Un élève nouvellement arrivé en France vient de s'inscrire, et il ne maîtrise pas ou très peu la langue française. Comment l'aider dans sa scolarisation et faciliter son inclusion ?

1. Des principes intangibles

- Mettre en place un dispositif évolutif amendable tout au long de l'année.
- Prévoir une action individualisée : il n'y a pas de réponse type, les exigences sont adaptées à chaque élève.
- Partager la responsabilité de la prise en charge avec une équipe volontaire : il ne peut s'agir en aucun cas de l'activité d'une seule personne.

2. Une période d'adaptation

- Préparer la classe à accueillir cet élève, et mettre en place un tutorat avec des élèves volontaires qui l'aideront au cours des différents moments de la journée.
- Choisir un adulte référent qui sera l'intermédiaire entre l'élève et les autres adultes.
- Instaurer une période d'observation d'au moins deux semaines avant d'organiser le dispositif d'inclusion, durant laquelle pourront être effectués des tests d'évaluation. Pendant ce temps l'élève assiste également aux cours et il est associé selon ses capacités aux activités proposées à l'ensemble de la classe.

3. Mise en place du dispositif d'inclusion

À l'issue de la période d'observation, l'enseignant de l'UPE2A procède à une évaluation individuelle suivie d'une réunion de synthèse avec l'équipe pédagogique (chef d'établissement, adjoint, enseignants concernés, COP, CPE, documentaliste, assistants pédagogiques…).

- Un dispositif d'inclusion est mis en place, précisant d'une part la classe d'inclusion définitive, d'autre part le volume horaire de prise en charge en UPE2A pour l'organisation d'un soutien individualisé en français langue seconde (FLS).
- Les modalités d'un emploi du temps personnalisé sont étudiées, prévoyant des moments où l'élève suit les cours de sa classe d'inscription (EPS, arts plastiques, éducation musicale, maths, langue vivante…), des moments où il peut suivre des cours dans d'autres classes conformément à son niveau dans les différentes disciplines (maths, langue vivante…), et des temps de soutien personnalisé ou d'accompagnement scolaire.
- L'enseignant de l'UPE2A donne ensuite des conseils organisationnels et pédagogiques, puis dégage avec les enseignants concernés des axes de travail prioritaires.

Voir fiches

- *16. Fonctions et enjeux des fiches de liaison. Scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France, p. 20.*
- *19. Fiches de liaison. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A, UPE2A 16-18, CIPPA-Alpha FLS, p. 29.*
- *29. Principes pédagogiques de base pour les enseignants des classes ordinaires. Scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France, p. 60.*
- *31. Principes pédagogiques de base pour l'enseignement-apprentissage du FLS-FLSco en UPE2A, p. 64.*
- *35. Prise en charge selon les profils-types. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A, p. 69.*
- *37. Apprentissages prioritaires en FLS selon les profils-types. Scolarisation des EANA en second degré, p. 71.*
- *38. Besoins prioritaires en FLS. Scolarisation des EANA, p. 72.*
- *42. Tableau de suivi. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A, p. 76.*

SCOLARISATION DES EANA ET ENSEIGNEMENT DU FLS : DES DISPOSITIFS OUVERTS OU FERMÉS ?

En opposition aux structures « fermées » de type « classe », les UPE2A sont des dispositifs ouverts qui privilégient les temps d'inclusion en classe ordinaire, en alternance avec des cours de FLS.

Ce principe est fortement réaffirmé par la circulaire d'avril 2002 qui détaille les modalités d'inscription et de scolarisation des EANA.

Les classes d'accueil fermées ne sont pas préconisées en France pour les EANA scolarisés antérieurement, en raison des effets pervers qu'elles peuvent engendrer.

- Attachées à un établissement, elles ne tiennent pas compte des variations d'effectifs d'une année sur l'autre sur un secteur donné et sont inaccessibles aux élèves hors secteur.
- Elles favorisent la création de « filières primo-arrivants », incitent à la rétention d'élèves quand les arrivées sont rares, et à l'inverse des dispositifs ouverts ne peuvent accueillir plus de 15 élèves.
- Elles servent souvent de soupape aux établissements pour conserver des professeurs en sous-service, qui y enseignent leur discipline et non pas le français.
- Le professeur est le seul interlocuteur en français. Tantôt les élèves communiquent entre eux dans leur langue maternelle, ce qui favorise la constitution de sous-groupes qui peuvent entrer en conflit, tantôt ils se construisent un langage de communication différent du français.
- Le retard scolaire se creuse d'autant plus que l'inclusion en classe ordinaire intervient parfois deux ou trois ans après l'arrivée. L'argument souvent évoqué consiste à dire que des lacunes subsistent, et pour cause…
- Les élèves sont marginalisés aux yeux des autres élèves, puis ils quittent ce cocon très sécurisant pour être brusquement plongés en classe ordinaire, où ils se trouvent en situation d'échec scolaire.
- Face à un groupe de 15 élèves de niveaux et profils hétérogènes, l'enseignant ne peut répondre aux besoins de chacun sans une grande expérience des techniques de différenciation, voire d'individualisation, qui demandent une organisation matérielle sans faille. Lorsque plusieurs professeurs de différentes disciplines interviennent sur une classe fermée, ils ne savent pas à quel programme de collège se référer et peinent à s'adapter aux différents niveaux.

En revanche, ces structures fermées conviennent beaucoup mieux aux élèves non ou très peu scolarisés antérieurement, qui ne peuvent intégrer une classe ordinaire avant de maîtriser au minimum les compétences scolaires fondamentales (lire, écrire, compter). Mais elles requièrent alors des conditions optimum d'enseignement-apprentissage pour être réellement efficaces.

Bertrand Lecocq – CASNAV de Lille

ORGANISATION D'UN DISPOSITIF UPE2A/UPE2A-NSA

Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A

Avec une dotation spécifique de 31,5 HP (1 moyen et demi)

1. Organisation d'une UPE2A-NSA (21 HP)

Principes

L'UPE2A-NSA est une unité d'accueil **strictement réservée** à des élèves allophones nouvellement arrivés en France **depuis moins de deux ans**, non ou très peu scolarisés antérieurement (niveau scolaire inférieur ou égal à celui du cycle 2 de l'école élémentaire, et sans maîtrise de la lecture-écriture en langue d'origine).

Ces élèves ne sont pas inscrits en classe ordinaire, mais peuvent y suivre certains enseignements afin de compléter l'horaire scolaire, notamment en EPS, arts plastiques ou musique.

Un élève d'UPE2A-NSA peut éventuellement effectuer une deuxième année en UPE2A pour perfectionner l'apprentissage de la langue écrite et des disciplines scolaires (maths, LV1, sciences), avec une inclusion partielle plus importante en fonction des progrès effectués (EPS, arts plastiques, musique, sciences...).

L'effectif d'une UPE2A-NSA ne doit pas dépasser 15 élèves pris en charge simultanément.

Répartition des 21 HP

15 heures de français, dont 9 heures de FLE-FLS pour l'apprentissage de la langue à l'oral, et 6 heures d'apprentissage de la lecture-écriture, attribuées à des professeurs certifiés de lettres ou de langues, et/ou à des professeurs des écoles (de préférence formés à l'enseignement du FLE-FLS et/ou de la lecture-écriture à des adolescents peu scolarisés).

6 heures pour l'enseignement d'autres disciplines, avec priorité aux matières dont les élèves auront besoin en priorité : **maths, LV1**, avec éventuellement une initiation aux disciplines scientifiques ou artistiques.

2. Organisation d'une UPE2A ouverte (10,5 HP)

Principes

L'UPE2A ouverte n'est pas une classe. Il s'agit **exclusivement de cours de FLE-FLS** à des élèves nouvellement arrivés en France **depuis moins de douze mois** calendaires, ayant bénéficié d'une scolarité antérieure (niveau scolaire supérieur ou égal à celui des élèves les plus faibles de leur classe d'inscription, avec maîtrise de la lecture-écriture en langue d'origine).

Ces élèves sont obligatoirement inscrits dans une classe ordinaire, où ils suivent la plupart des enseignements selon l'ordre de priorité suivant :

1. **MATHS + LV1** (en horaire complet) ;
2. **FLE-FLS** (3, 6 ou 9 ou 12 heures selon les besoins de chacun) ;
3. **autres disciplines** (même si l'horaire est incomplet).

Lorsque les élèves sont intégrés dans une discipline en horaire incomplet, il s'agit essentiellement d'une initiation au français de la discipline et l'évaluation est différenciée.

En fonction des places disponibles, un soutien à l'inclusion peut être dispensé au delà de la première année.

Pour ce type de dispositif, il n'existe pas d'effectif maximum puisque les élèves sont inscrits en classe ordinaire et bénéficient d'une prise en charge en FLE-FLS allant de 3 heures à 12 heures, cependant les groupes constitués ne doivent pas dépasser 15 élèves.

Bertrand Lecocq – CASNAV de Lille

Voir fiches

- *13. Scolarisation des EANA et enseignement du FLS : des dispositifs ouverts ou fermés ?, p. 17.*
- *31. Principes pédagogiques de base pour l'enseignement-apprentissage du FLS-FLSco en UPE2A, p. 64.*

CONSEILS POUR LE COLLÈGE D'INSCRIPTION ET LE COLLÈGE D'ACCUEIL DE L'UPE2A

Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A dans un autre établissement

1. Les principes généraux d'accueil et d'inscription

Une UPE2A peut prendre en charge des élèves inscrits dans un établissement voisin selon des modalités adaptées. Dans cette hypothèse :

- le collège de secteur de l'élève vérifie la domiciliation et procède à son inscription dans un niveau correspondant à sa classe d'âge (un écart d'une ou deux années est néanmoins possible en fonction de la scolarisation antérieure) ;
- le chef d'établissement sollicite auprès du CASNAV une évaluation linguistique et scolaire ;
- à réception des résultats de l'évaluation, l'inspection académique enverra au collège d'inscription et au collège d'accueil de l'UPE2A une notification d'affectation dans le dispositif. L'élève reste inscrit dans son collège d'origine.
- le collège d'inscription, le collège d'accueil de l'UPE2A et le responsable légal signent une convention définissant les modalités de prise en charge.

2. La transmission des informations

Le collège d'inscription transmet à l'établissement d'accueil de l'UPE2A (par courrier, pour une question de lisibilité) : une photocopie du dossier d'inscription complet ; l'emploi du temps de la classe d'inclusion ; une photo d'identité.

Après l'évaluation linguistique et scolaire, qui permet de déterminer d'une part la classe d'inclusion la plus adaptée, et d'autre part le nombre d'heures de FLS en UPE2A, le collège d'accueil transmet au collège d'inscription une proposition de nouvel emploi du temps.

Le nouvel emploi du temps doit être collé dans le carnet de correspondance de l'élève et connu de tous les professeurs concernés, afin de faciliter la communication entre les deux établissements.

3. Le matériel

Voici à titre indicatif le matériel minimum requis pour la prise en charge d'un élève en UPE2A, sous la responsabilité du collège d'inscription (famille, Fonds social) : le carnet de correspondance ; un cahier ou classeur réservé à l'enseignement CLA ; une trousse avec le matériel scolaire de base et des crayons de couleur.

4. Le transport scolaire

Le transport scolaire aller et retour est également de la responsabilité du collège d'inscription. Il peut être pris en charge par la famille, l'établissement (Fonds social), voire le Conseil général (à ce sujet, nous rappelons que la lettre d'affectation de l'inspection académique en UPE2A est recevable pour l'octroi d'une carte par les compagnies de transport). Lors du premier trajet, il est préférable que l'élève soit accompagné par un assistant d'éducation.

5. Ponctualité et assiduité

Les CPE des deux établissements assurent conjointement le suivi.

Le collège d'inscription doit veiller à ce que l'élève puisse arriver ponctuellement à l'heure à ses cours en UPE2A, pour des raisons évidentes de sécurité et de règlement intérieur. Afin de limiter ces difficultés, il est donc souhaitable que les élèves soient affectés en UPE2A par tranches horaires d'une demi-journée au minimum. Si un élève doit néanmoins se rendre à l'UPE2A en milieu de demi-journée, il pourra être libéré plus tôt de son dernier cours afin d'arriver à l'heure.

Les cours en UPE2A sont obligatoires. Un élève qui ne respecterait pas les règles de ponctualité et d'assiduité à plusieurs reprises et sans motifs légitimes pourrait être définitivement exclu de l'UPE2A sur proposition du collège d'accueil au CASNAV et à l'inspection académique.

6. La restauration

Les élèves externes dans leur collège d'inscription demeurent externes dans le collège d'accueil.

Les demi-pensionnaires prennent en principe leurs repas dans le collège d'inscription, sauf en cas d'accueil pour une journée complète où ils auront la possibilité de déjeuner sur place.

7. Tutorat

Pour que l'inclusion scolaire des élèves et la coordination avec le collège d'accueil se déroulent dans les meilleures conditions, un système de tutorat peut être mis en place par le collège d'inscription, sous la responsabilité du professeur principal.

Le tuteur peut être le professeur principal, un autre professeur, ou un autre membre de l'équipe éducative (AS, CPE, assistant d'éducation...).

En coordination avec les élèves de la classe et les enseignants, le tuteur communique à l'élève le contenu des cours manqués, ainsi que toutes informations utiles.

D'après un document de Julie CENSE,
professeur de FLS au collège Anatole France de Ronchin

Voir fiches

- *02. Procédure d'accueil et de scolarisation en second degré des EANA de moins de 16 ans, p. 3.*
- *06. Conseils pour les chefs d'établissement. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A, p. 8.*
- *07. Conseils pour les chefs d'établissement. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A dans un autre établissement, p. 10.*
- *21. Convention collège-collège-parents. Scolarisation en second degré d'un EANA avec dispositif UPE2A dans un autre établissement, p. 34.*

La *Fiche de liaison* est un document officiel qui engage les différents acteurs

L'enseignant en charge de l'UPE2A s'engage par les informations et propositions de prise en charge qu'il communique au CASNAV. Ce faisant, il atteste et justifie une utilisation de moyens spécifiques attribués à son établissement. Étape intermédiaire dans le circuit de la fiche de liaison, le CASNAV, en tant que structure académique, s'engage également auprès de l'institution par les propositions d'utilisation des moyens indiquées. Les conseillers du CASNAV doivent donc disposer d'informations suffisamment précises pour pouvoir assurer leur fonction d'expertise en toute connaissance de cause, puisqu'ils engagent leur propre responsabilité sur la foi des informations fournies.

La *Fiche de liaison* permet une bonne gestion des moyens

Les renseignements demandés ne relèvent en rien d'une volonté « bureaucratique » de contrôler ce qui se passe sur le terrain, mais de l'enjeu d'une bonne gestion des moyens attribués pour chaque élève. C'est pourquoi il est indispensable que les fiches soient correctement renseignées :

- date de naissance qui permet de bien identifier l'élève et de valider un niveau de classe d'inclusion ;
- niveau en mathématiques et en langue d'origine (évaluation de la compréhension écrite) ;
- date d'arrivée en France et de première inscription permettant d'attribuer la qualité de « EANA » à l'élève (donc relevant des dispositions des circulaires de 2002) ;
- classe d'inclusion et modalités de prise en charge (dans le respect des mêmes textes qui imposent que les EANA soient affectés dès leur arrivée dans une classe ordinaire).

La *Fiche de liaison* permet de répondre aux besoins de chaque élève

Il est enfin nécessaire que la proposition de volume horaire de prise en charge en FLS, établie par l'enseignant dans le feuillet de l'étape 3, soit conforme aux caractéristiques du profil de l'élève (degré de scolarisation antérieure, niveau global de maîtrise du français), lui-même en cohérence avec les éléments figurant en étape 2 (niveau en mathématiques, maîtrise de la langue d'origine en compréhension écrite, niveau de maîtrise du français à l'oral et à l'écrit selon l'étalonnage du CECR).

La *Fiche de liaison* est donc un outil visant à améliorer l'efficacité et l'équité

Finalement, tout s'emboîte comme dans un jeu de construction logique. Un élément manquant peut empêcher de conclure, c'est pour cela qu'il est important de bien renseigner les différentes entrées. L'évaluation initiale des élèves que présuppose le remplissage des fiches est une exigence générale et incontestable d'amélioration de l'efficacité des pratiques engagées, et l'on ne peut prétendre construire un projet adapté à ces élèves sans avoir au préalable mesuré leurs besoins d'apprentissage. C'est donc le souci de bonne gestion des moyens attribués et d'équité entre les élèves qui imposent le respect de ces exigences.

Alain Bernard – CASNAV de Lille

FICHES DE LIAISON

Scolarisation des EANA sans UPE2A

Étape 1 : premier accueil

Les rubriques en caractères gras sont obligatoires.
Si vous avez déjà complété une fiche de renseignements, vous pouvez éventuellement joindre une copie.

Nom de l'élève : **Prénom :**

Sexe : F ☐ **M** ☐ **Date de naissance :**

Date d'inscription :

Établissement d'inscription et ville :

Adresse actuelle, téléphone(s) :

Pays, ville ou région d'origine :

Niveau scolaire déclaré dans le pays d'origine :

Le cas échéant, déscolarisé depuis :

Langue(s) familiale(s) :

Langue(s) nationale(s) et scolaire(s) :

Autres langues scolaires (LV1, LV2) :

Date d'arrivée en France :

Contexte de l'arrivée en France (adoption, regroupement familial…) :

Date de 1re inscription scolaire en France :

Scolarisation antérieure en France, le cas échéant (établissement, cursus, niveau) :

Fratrie (enfants scolarisés en France) :

Nom	Prénom	Âge	Établissement fréquenté	Commune	Classe suivie

Étape 2 : évaluation initiale

Nom de l'élève : **Prénom :**

Classe d'inclusion provisoire choisie :

Professeur responsable de la classe :

Date de l'évaluation :

Conseiller du CASNAV :

Positionnement en mathématiques dans le système scolaire français (voir fiche de synthèse maths) :

GS ☐ **CP** ☐ **CE1** ☐ **CE2** ☐ **CM1** ☐ **CM2** ☐ **6e** ☐ **5e** ☐ **4e** ☐ **3e** ☐ **2de** ☐

Nota : le niveau indiqué est celui d'un élève moyen en fin d'année.

Évaluation des compétences linguistiques (voir fiche de synthèse français) :

LANGUE SCOLAIRE D'ORIGINE Préciser la langue : _____	**COMPÉTENCES LINGUISTIQUES**	**LANGUE FRANÇAISE**
	LANGUE ORALE	GD*, A1.1, A1, A1+, A2, A2+, B1 (voir CECR)
	1. Comprendre	
	2. Converser	
	3. S'exprimer en continu	
Oui, Non, ~ (préciser)	**DE L'ORAL À L'ÉCRIT**	Oui, Non, ~ (préciser)
	Oraliser (« lire » à voix haute)	
	Graphier (copier, reproduire)	
	Transcrire (écrire sous dictée)	
Niveau approximatif (cycle 2, 3, début collège…)	**LANGUE ÉCRITE**	GD*, A1.1, A1, A1+, A2, A2+, B1 (voir CECR)
	4. Lire et comprendre	
	5. Produire un écrit	

* GD : grand débutant

Étape 2 : synthèse générale

Nom de l'élève : **Prénom :**

Profil scolaire

Scolarité antérieure dans le pays d'origine :

Niveau en mathématiques dans le système scolaire français :

Niveau en langues vivantes dans le système scolaire français :

Maîtrise de la langue d'origine :

Observations complémentaires :

Maîtrise du français

Langue orale :

De l'oral à l'écrit :

Langue écrite :

Observations complémentaires :

Autres observations éventuelles

Aspects comportementaux et relationnels :

Culture scolaire :

Adaptation au nouvel environnement :

Observations complémentaires :

Propositions du conseiller CASNAV

Dispositif d'inclusion :

Soutien individualisé en FLS :

Observations complémentaires et/ou cas particuliers :

Étape 3 : organisation du dispositif d'accueil-inclusion

Partie à compléter par le conseiller du CASNAV durant la synthèse avec l'équipe éducative.

Nom de l'élève : **Prénom :**

Personnes présentes à la réunion de synthèse (nom, fonction) :

Classe d'inclusion définitive :

Décloisonnements éventuels (classe, discipline...) :

Soutien linguistique en FLS (volume horaire, répartition hebdomadaire, enseignant responsable...) :

Accompagnement scolaire (aide personnalisée, travail individualisé, utilisation des TICE...) :

Accompagnement extrascolaire (centre social de quartier, associations, bénévoles...) :

Besoins prioritaires

LANGUE ORALE	OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	En classe	En FLS	En TI*
1. Comprendre	Comprendre le lexique de base Comprendre une situation de communication quotidienne et scolaire Comprendre la langue des apprentissages et le lexique des disciplines Comprendre globalement le sens d'un document audiovisuel			
2. Converser 3. S'exprimer en continu	Maîtriser la prononciation Maîtriser les différents lexiques de base Maîtriser la syntaxe de la phrase orale Maîtriser les aspects prosodiques de l'expression orale en français Produire un énoncé fonctionnel à l'oral Être capable de décrire, raconter, commenter			
DE L'ORAL À L'ÉCRIT	**OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE**	**En classe**	**En FLS**	**En TI***
Oraliser (« lire » à voix haute)	Être capable de décoder l'écrit Être capable d'oraliser (restituer à voix haute un message écrit)			
Graphier (copier, reproduire)	Maîtriser les formes de l'écriture			
Transcrire (écrire sous dictée)	Maîtriser le code de l'écriture (système alphabétique) Être capable de transcrire (rapport phonie-graphie)			
LANGUE ÉCRITE	**OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE**	**En classe**	**En FLS**	**En TI***
4. Lire et comprendre	Comprendre le lexique de base Comprendre la langue des apprentissages et le lexique des disciplines Comprendre une phrase (consigne, question...) Comprendre un texte Comprendre un document			
5. Produire un écrit	Dicter un énoncé à l'adulte Écrire des mots juxtaposés Produire une phrase Produire un texte			

*TI : travail individualisé

FICHES DE LIAISON

Scolarisation en premier degré des EANA avec UPE2A

Étape 1 : premier accueil

Les rubriques en caractères gras sont obligatoires.
Si vous avez déjà complété une fiche de renseignements, vous pouvez éventuellement joindre une copie.

Nom de l'élève : **Prénom :**

Sexe : F ☐ **M** ☐ **Date de naissance :**

Date d'inscription :

Établissement d'inscription et ville :

Adresse actuelle, téléphone(s) :

Pays, ville ou région d'origine :

Niveau scolaire déclaré dans le pays d'origine :

Le cas échéant, déscolarisé depuis :

Langue(s) familiale(s) :

Langue(s) nationale(s) et scolaire(s) :

Autres langues scolaires (LV1, LV2) :

Date d'arrivée en France :

Contexte de l'arrivée en France (adoption, regroupement familial…) :

Date de 1re inscription scolaire en France :

Scolarisation antérieure en France, le cas échéant (établissement, cursus, niveau) :

Fratrie (enfants scolarisés en France) :

Nom	Prénom	Âge	Établissement fréquenté	Commune	Classe suivie

Étape 2 : évaluation initiale

Nom de l'élève : **Prénom :**

Classe d'inclusion provisoire choisie :

Professeur responsable de la classe :

Date de l'évaluation :

Nom de l'évaluateur :

Positionnement en mathématiques dans le système scolaire français (voir fiche de synthèse maths) :

GS ☐ **CP** ☐ **CE1** ☐ **CE2** ☐ **CM1** ☐ **CM2** ☐ **6e** ☐ **5e** ☐ **4e** ☐ **3e** ☐ **2de** ☐

Nota : le niveau indiqué est celui d'un élève moyen en fin d'année.

Évaluation des compétences linguistiques (voir fiche de synthèse français) :

LANGUE SCOLAIRE D'ORIGINE Préciser la langue : _____	**COMPÉTENCES LINGUISTIQUES**	**LANGUE FRANÇAISE**
	LANGUE ORALE	GD*, A1.1, A1, A1+, A2, A2+, B1 (voir CECR)
	1. Comprendre	
	2. Converser	
	3. S'exprimer en continu	
Oui, Non, ~ (préciser)	**DE L'ORAL À L'ÉCRIT**	Oui, Non, ~ (préciser)
	Oraliser (« lire » à voix haute)	
	Graphier (copier, reproduire)	
	Transcrire (écrire sous dictée)	
Niveau approximatif (cycle 2, 3, début collège…)	**LANGUE ÉCRITE**	GD*, A1.1, A1, A1+, A2, A2+, B1 (voir CECR)
	4. Lire et comprendre	
	5. Produire un écrit	

* GD : grand débutant

Étape 2 : synthèse générale

Cette page est facultative. Elle permet à l'évaluateur de synthétiser les éléments pertinents de l'évaluation afin d'effectuer des propositions de prise en charge.

Nom de l'élève : **Prénom :**

Profil scolaire

Scolarité antérieure dans le pays d'origine :

Niveau en mathématiques dans le système scolaire français :

Maîtrise de la langue d'origine :

Observations complémentaires :

Maîtrise du français

Langue orale :

De l'oral à l'écrit :

Langue écrite :

Observations complémentaires :

Autres observations éventuelles

Aspects comportementaux :

Aspects relationnels :

Culture scolaire :

Adaptation au nouvel environnement :

Observations complémentaires :

Propositions de l'évaluateur

Dispositif d'inclusion :

Soutien individualisé en FLS :

Observations complémentaires et/ou cas particuliers :

Étape 3 : organisation du dispositif d'accueil-inclusion

Partie à compléter par l'évaluateur durant la synthèse avec l'équipe éducative

Nom de l'élève : **Prénom :**

Personnes présentes à la réunion de synthèse (nom, fonction) :

Classe d'inclusion définitive :

Dispositif spécifique FLS

☐ **UPE2A** ☐ **Autre :**

Établissement d'accueil de l'UPE2A :

Professeur de FLS :

Volume horaire hebdomadaire souhaitable[1] (entourer l'option choisie) :

Scolarité antérieure / Niveau en français	Débutant (GD-A1.1)	Intermédiaire (A1-A2)	Avancé (B1)
Cycle 2 (déjà scolarisé ou non)	6 à 9 heures	3 à 6 heures	0 à 3 heures
Cycle 3 (peu ou pas scolarisé antérieurement)	12 à 21 heures		
Cycle 3 (partiellement scolarisé antérieurement)	9 à 12 heures	6 à 9 heures	3 à 6 heures
Cycle 3 (normalement scolarisé antérieurement)	6 à 9 heures	3 à 6 heures	0 à 3 heures

Modalités d'organisation (en fonction des moyens disponibles) :

Mesures d'accompagnement du dispositif d'inclusion

Décloisonnements éventuels dans une autre classe (par exemple en lecture-écriture ou maths) :

Classe : Discipline : Durée hebdomadaire :

Classe : Discipline : Durée hebdomadaire :

Accompagnement scolaire (aide personnalisée, travail individualisé, utilisation des TICE...) :

Accompagnement extrascolaire (centre social de quartier, associations, bénévoles...) :

Besoins prioritaires en FLS

Voir fiche *38. Besoins prioritaires en FLS. Scolarisation des EANA*, p. 72.

1. Voir fiche *33. Prise en charge selon les profils-types. Scolarisation en premier degré des EANA avec UPE2A*, p. 67.

FICHES DE LIAISON

Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A, UPE2A 16-18, CIPPA-Alpha FLS

Étape 1 : premier accueil

Les rubriques en caractères gras sont obligatoires.
Si vous avez déjà complété une fiche de renseignements, vous pouvez éventuellement joindre une copie.

Nom de l'élève : **Prénom :**

Sexe : F ☐ **M** ☐ **Date de naissance :**

Date d'inscription :

Établissement d'inscription et ville :

Adresse actuelle, téléphone(s) :

Pays, ville ou région d'origine :

Niveau scolaire déclaré dans le pays d'origine :

Le cas échéant, déscolarisé depuis :

Langue(s) familiale(s) :

Langue(s) nationales et scolaire(s) :

Autres langues scolaires (LV1, LV2) :

Date d'arrivée en France :

Contexte de l'arrivée en France (adoption, regroupement familial…) :

Date de 1re inscription scolaire en France :

Scolarisation antérieure en France, le cas échéant (établissement, cursus, niveau) :

Fratrie (enfants scolarisés en France) :

Nom	Prénom	Âge	Établissement fréquenté	Commune	Classe suivie

Étape 2 : évaluation initiale

Nom de l'élève : **Prénom :**

Classe d'inclusion provisoire choisie :

Professeur responsable de la classe :

Date de l'évaluation :

Nom de l'évaluateur :

Positionnement en mathématiques dans le système scolaire français (voir fiche de synthèse maths) :

GS ☐ **CP** ☐ **CE1** ☐ **CE2** ☐ **CM1** ☐ **CM2** ☐ **6e** ☐ **5e** ☐ **4e** ☐ **3e** ☐ **2de** ☐

Nota : le niveau indiqué est celui d'un élève moyen en fin d'année.

Évaluation des compétences linguistiques (voir fiche de synthèse français) :

LANGUE SCOLAIRE D'ORIGINE Préciser la langue : _____	**COMPÉTENCES LINGUISTIQUES**	**LANGUE FRANÇAISE**
	LANGUE ORALE	GD*, A1.1, A1, A1+, A2, A2+, B1 (voir CECR)
	1. Comprendre	
	2. Converser	
	3. S'exprimer en continu	
Oui, Non, ~ (préciser)	**DE L'ORAL À L'ÉCRIT**	Oui, Non, ~ (préciser)
	Oraliser (« lire » à voix haute)	
	Graphier (copier, reproduire)	
	Transcrire (écrire sous dictée)	
Niveau approximatif (cycle 2, 3, début collège...)	**LANGUE ÉCRITE**	GD*, A1.1, A1, A1+, A2, A2+, B1 (voir CECR)
	4. Lire et comprendre	
	5. Produire un écrit	

* GD : grand débutant

Étape 2 : synthèse générale

Cette page est facultative. Elle permet à l'évaluateur de synthétiser les éléments pertinents de l'évaluation afin d'effectuer des propositions de prise en charge.

Nom de l'élève : **Prénom :**

Profil scolaire

Scolarité antérieure dans le pays d'origine :

Niveau en mathématiques dans le système scolaire français :

Maîtrise de la langue d'origine :

Observations complémentaires :

Maîtrise du français

Langue orale :

De l'oral à l'écrit :

Langue écrite :

Observations complémentaires :

Autres observations éventuelles

Aspects comportementaux :

Aspects relationnels :

Culture scolaire :

Adaptation au nouvel environnement :

Observations complémentaires :

Propositions de l'évaluateur

Dispositif d'inclusion :

Soutien individualisé en FLS :

Observations complémentaires et/ou cas particuliers :

Étape 3 : organisation du dispositif d'accueil-inclusion

Partie à compléter par l'évaluateur durant la synthèse avec l'équipe éducative

Nom de l'élève : **Prénom :**

Personnes présentes à la réunion de synthèse (nom, fonction) :

Classe d'inclusion définitive :

Dispositif spécifique FLS

☐ **UPE2A** ☐ **UPE2A 16-18** ☐ **CIPPA-ALPHA** ☐ **Autre :**

Établissement d'accueil de l'UPE2A:

Professeur de FLS :

Volume horaire hebdomadaire souhaitable[1] (entourer l'option choisie) :

Scolarité antérieure/Niveau en français	Débutant (GD-A1.1)	Intermédiaire (A1-A2)	Avancé (B1)
Peu ou pas scolarisé antérieurement	18 à 21 heures		
Partiellement scolarisé antérieurement	9 à 12 heures	6 à 9 heures	3 à 6 heures
Normalement scolarisé antérieurement	6 à 9 heures	3 à 6 heures	0 à 3 heures

Modalités d'organisation (en fonction des moyens disponibles) :

Mesures d'accompagnement du dispositif d'inclusion

Décloisonnements éventuels dans une autre classe (par exemple en maths/anglais) :

Classe : Discipline : Durée hebdomadaire :

Classe : Discipline : Durée hebdomadaire :

Accompagnement scolaire (aide personnalisée, travail individualisé, utilisation des TICE...) :

Accompagnement extrascolaire (centre social de quartier, associations, bénévoles...) :

Besoins prioritaires en FLS

Voir fiche *38. Besoins prioritaires en FLS. Scolarisation des EANA*, p. 72.

1. Voir fiche *35. Prise en charge selon les profils-types. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A*, p. 69.

CONVENTION ÉCOLE-ÉCOLE-PARENTS

Scolarisation en premier degré d'un EANA avec UPE2A dans un autre établissement

Année scolaire : 20…/20…

Entre l'école d'inscription de l'élève :

représentée par le/la directeur/trice :

l'école d'accueil de l'élève en UPE2A :

représentée par le/la directeur/trice :

et les inspecteurs/trices des circonscriptions de :

Préambule

La présente convention porte sur l'organisation de cours de français dans une école bénéficiant d'une UPE2A pour élèves nouveaux arrivants inscrits dans une autre école ne bénéficiant pas d'UPE2A.

Il a été convenu ce qui suit.

Article 1 - Organisation du dispositif

Suite à une évaluation linguistique et scolaire, l'élève ……, inscrit en classe de …… à l'école ……, bénéficie de cours de français en UPE2A à l'école……

Jours et horaires de prise en charge en UPE2A : ……

L'école d'accueil met à disposition une salle de classe munie des équipements appropriés, mais le matériel scolaire de l'élève reste exclusivement du ressort de l'école d'inscription, y compris pour les cours de français en UPE2A.

Article 2 - Accord des parents ou du responsable légal

Les parents ou le responsable légal acceptent le dispositif proposé et sont responsables des déplacements de l'élève entre l'école d'inscription et l'école d'accueil en UPE2A.

Article 3 - Règlement intérieur

L'élève est tenu de respecter le règlement intérieur de l'école d'accueil, qui informe l'école d'inscription de tout manquement à ce règlement.

Fait à …… , le ……

Directeur de l'école d'inscription | **Directeur de l'école d'accueil** | **Parents ou représentant légal**

Inspecteurs/trices

Voir fiches

- *01. Procédure d'accueil et de scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en premier degré, p. 2.*
- *04. Conseils pour les directeurs. Scolarisation en premier degré des EANA avec UPE2A, p. 6.*

CONVENTION COLLÈGE-COLLÈGE-PARENTS

Scolarisation en second degré d'un EANA avec dispositif UPE2A dans un autre établissement

Année scolaire : 20…/20…

Entre le collège d'inscription de l'élève :

représenté par le/la principal/e :

le collège d'accueil de l'élève en UPE2A :

représenté par le/la principal/e :

Préambule

La présente convention porte sur l'organisation de cours de français dans un collège bénéficiant d'une UPE2A pour élèves nouveaux arrivants inscrits dans un autre collège ne bénéficiant pas d'UPE2A.

Il a été convenu ce qui suit.

Article 1 - Organisation du dispositif

Suite à une évaluation linguistique et scolaire, l'élève ……, inscrit en classe de …… au collège ……, bénéficie de cours de français en UPE2A au collège ……

Jours et horaires de prise en charge en UPE2A : ……

Le collège d'accueil met à disposition une salle de classe munie des équipements appropriés, mais le matériel scolaire de l'élève reste exclusivement du ressort du collège d'inscription, y compris pour les cours de français en UPE2A.

Article 2 - Accord des parents ou du responsable légal

Les parents ou le responsable légal acceptent le dispositif proposé et sont responsables des déplacements de l'élève entre le collège d'inscription et le collège d'accueil en UPE2A.

Article 3 - Règlement intérieur

L'élève est tenu de respecter le règlement intérieur du collège d'accueil, qui informe le collège d'inscription de tout manquement à ce règlement.

Fait à …… , le ……

Principal(e) du collège d'inscription	Principal(e) du collège d'accueil	Parents ou représentant légal

Voir fiches

- *02. Procédure d'accueil et de scolarisation en second degré des EANA de moins de 16 ans, p. 3.*
- *06. Conseils pour les chefs d'établissement. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A, p. 8.*
- *07. Conseils pour les chefs d'établissement. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A dans un autre établissement, p. 10.*

CONVENTION COLLÈGE-ÉCOLE-PARENTS

Scolarisation en premier degré d'un EANA bénéficiant d'un UPE2A dans un collège

Année scolaire : 20…/20…

Entre l'école d'inscription de l'élève :

représentée par le/la directeur/trice :

le collège d'accueil de l'élève en UPE2A :

représentée par le/la principal/e :

et l'inspecteur/trice de la circonscription de :

Préambule

La présente convention porte sur l'organisation de cours de français dans un collège bénéficiant d'une UPE2A pour élèves nouveaux arrivants inscrits en cycle 3 dans une école ne bénéficiant pas d'UPE2A 1er degré.

Il a été convenu ce qui suit.

Article 1 - Organisation du dispositif

Suite à une évaluation linguistique et scolaire, l'élève ……, inscrit en classe de …… à l'école ……, bénéficie de cours de français en UPE2A au collège ……

Jours et horaires de prise en charge en UPE2A : ……

Le collège d'accueil met à disposition une salle de classe munie des équipements appropriés, mais le matériel scolaire de l'élève reste exclusivement du ressort de l'école d'inscription, y compris pour les cours de français en UPE2A.

Article 2 - Accord des parents ou du responsable légal

Les parents ou le responsable légal acceptent le dispositif proposé et sont responsables des déplacements de l'élève entre l'école d'inscription et le collège d'accueil en UPE2A.

Article 3 - Règlement intérieur

L'élève est tenu de respecter le règlement intérieur du collège d'accueil, qui informe l'école d'inscription de tout manquement à ce règlement.

Fait à …… , le ……

Directeur(trice) de l'école d'inscription **Principal(e) du collège d'accueil** **Parents ou représentant légal**

Inspecteurs/trices

Voir fiches

- *01. Procédure d'accueil et de scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en premier degré, p. 2.*
- *03. Conseils pour les directeurs. Scolarisation en premier degré des EANA sans UPE2A, p. 5.*

ÉVALUATION NON-VERBALE EN MATHÉMATIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES

Présentation et consignes

Nouveaux programmes école et collège – Évaluation positionnement

1. Présentation

Il s'agit d'une **évaluation non-verbale**, qui peut-être utilisée avec tout élève nouvellement arrivé en France ne maîtrisant pas la langue française (allophone).

Cette évaluation a pour objectif de positionner l'élève en mathématiques par rapport au système éducatif français, en le situant à un niveau scolaire correspondant à une période du cursus général de l'enseignement primaire ou secondaire, de la maternelle grande section jusqu'à l'entrée en seconde générale. C'est donc une **évaluation-positionnement**.

Il ne s'agit pas d'un test d'aptitude, dont la fonction est de situer les résultats d'un individu par rapport à ceux de la classe des individus auquel il appartient, et qui doit être étalonné et construit en fonction d'une population de référence (tests psychologiques ou psychotechniques), mais d'une évaluation pédagogique dont la mission est de **situer les résultats de l'individu par rapport à l'ensemble des objectifs à atteindre**.

Les compétences vérifiées ont été choisies pour chaque niveau selon les critères suivants : faciles à vérifier, fréquemment sollicitées dans la vie quotidienne, faisant appel à un savoir-faire en action (capacités) plutôt qu'à un savoir mémorisable (connaissances), communes à la majorité des systèmes scolaires étrangers à des niveaux similaires, et qui n'exigent aucun recours obligatoire à la langue ou au vocabulaire mathématique. Cela explique la part importante donnée à certains domaines (numération, calcul…) par rapport à d'autres (résolution de problèmes, géométrie…).

2. Consignes à destination des évaluateurs

1. Remettre à l'élève le test d'évaluation-positionnement, ainsi qu'une feuille de brouillon. Aucun matériel n'est accepté autre que crayon, stylo et règle graduée (pas de calculette).

2. Ramasser impérativement le brouillon et l'agrafer à la feuille d'évaluation-positionnement. Vérifier que le nom est écrit, et noter en haut de la feuille le temps nécessaire à la passation.

3. Corriger l'évaluation-positionnement à l'aide de la version corrigée, et reporter le total de points sur 5 pour chaque niveau (une bonne réponse vaut 1 point, un mode opératoire juste vaut 0,5 points même si le résultat est erroné).

Bertrand Lecocq - CASNAV de Lille

ÉVALUATION NON-VERBALE EN MATHÉMATIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES

Évaluation positionnement (école/collège)

Nom de l'élève : **Prénom :** **Temps :**

GS (vers CP)

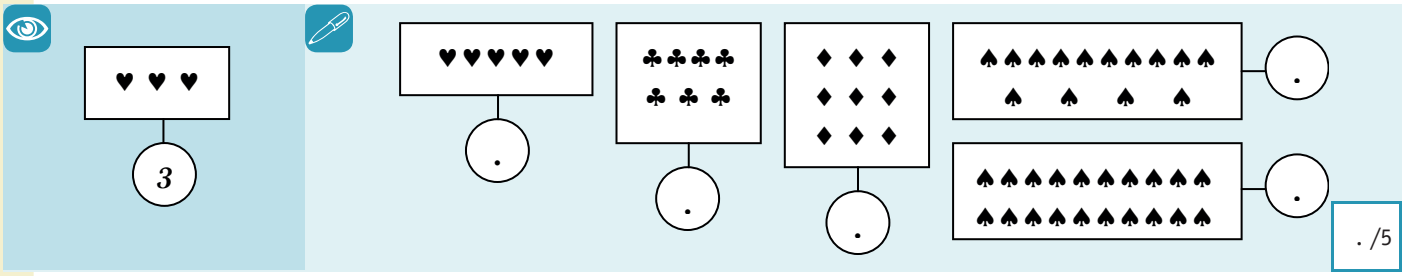

CP (vers CE1)

$5+2=....$ $3+....=7$ $9-4=....$ $10-....=5$ $2\times4=....$

. /5

CE1 (vers CE2)

$18 + 5 = ...$ $32 + 45 = ...$ $27 - 5 = ...$ $3\times4=....$ $2\times....=10$

. /5

CE2 (vers CM1)

$371 + 528 = ...$ $168 + 53 = ...$ $74 - 53 = ...$ $513 - 59 = ...$ $645 \times 32 = ...$

. /5

CM1 (vers CM2)

$7+1,5=....$ $99,50+0,50=....$ $8,50-3,50=....$

$175,90-25,90=....$ $4,25\times100=....$

. /5

CM2 (vers 6e)

$374+21,65+4,35=....$ $378,40-77,90=....$ $327 \div 6 = ...$

$593\times0,01=....$ $56:8=....$

. /5

ÉVALUATION NON-VERBALE EN MATHÉMATIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES

Évaluation positionnement (école/collège)

Nom de l'élève : **Prénom :** **Temps :**

6e (vers 5e)

$\frac{50}{100} = \frac{....}{....} = ...$ $\frac{2,5}{10} = ...$ $\frac{2}{4} = \frac{...}{...} = ...$ $\frac{20}{30} = \frac{...}{...}$ $\frac{1}{4} + \frac{3}{4} = \frac{...}{...} = ...$

. /5

5e (vers 4e)

$\frac{48}{72} = \frac{...}{...}$ $\frac{3}{2} \times \frac{5}{2} = ...$ $\frac{16}{5} + \frac{4}{5} = \frac{.....}{.....} = ...$

$\frac{1}{2} \times \frac{2}{1} = \frac{.....}{.....} = ...$ $\frac{15}{30} \times \frac{16}{4} = ...$

. /5

4e (vers 3e)

$-3 \times 5 \times (-2) = ...$ $\frac{-1,2}{0,2} - \frac{8}{2} = \frac{...}{...} = ...$ $\frac{1}{10^2} = ...$

$10^{-2} \times 10^3 = ...$ $(-1)^3 \times 10^{-2} = ...$

. /5

3e (vers 2de)

$1 + 3a - b - 1 - 2a + 2b = ...$ $(x-3)^2 = ...$ $\left(\sqrt{2}\right)^4 = ...$

$\begin{cases} x + 2y = 0 \\ x + y = 1 \end{cases} \Rightarrow x = ...; y = ...$ $(x-1)(x+2) = 0 \Rightarrow x = ...; x = ...$

. /5

Bertrand Lecocq - CASNAV de Lille

ÉVALUATION NON-VERBALE EN MATHÉMATIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES

Évaluation positionnement (école/collège)

Corrigé

GS (vers CP)

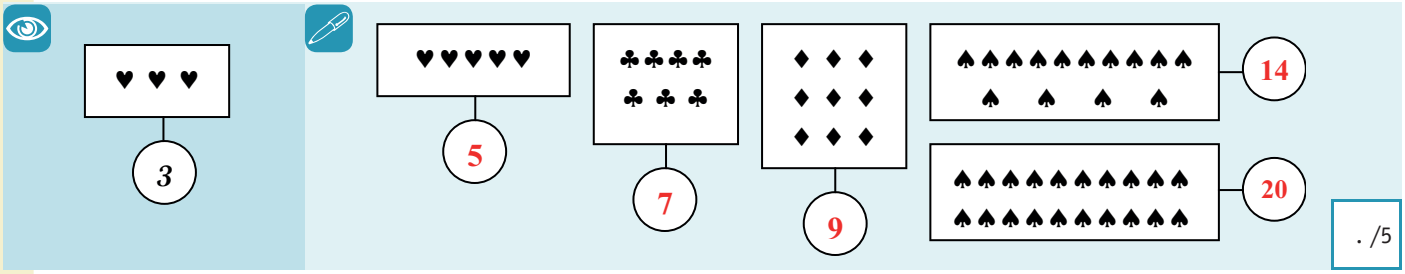

. /5

CP (vers CE1)

$5+2=7$ $3+4=7$ $9-4=5$ $10-5=5$ $2\times4=8$

. /5

CE1 (vers CE2)

$18+5=23$ $32+45=77$ $27-5=22$ $3\times4=12$ $2\times5=10$

. /5

CE2 (vers CM1)

$371+528=899$ $168+53=221$ $74-53=21$ $513-59=454$ $645\times32=20640$

. /5

CM1 (vers CM2)

$7+1{,}5=8{,}5$ $99{,}50+0{,}50=100$ $8{,}50-3{,}50=5$

$175{,}90-25{,}90=150$ $4{,}25\times100=425$

. /5

CM2 (vers 6e)

$374+21{,}65+4{,}35=400$ $378{,}40-77{,}90=300{,}5$ $327 : 6 = 54{,}5$

$593\times0{,}01=5{,}93$ $56:8=7$

. /5

ÉVALUATION NON-VERBALE EN MATHÉMATIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES

Évaluation positionnement (école/collège)

Corrigé

6e (vers 5e)

$\frac{50}{100}=\frac{5}{10}=0,5$ $\frac{2,5}{10}=0,25$ $\frac{2}{4}=\frac{1}{2}=0,5$ $\frac{20}{30}=\frac{2}{3}$ $\frac{1}{4}+\frac{3}{4}=\frac{4}{4}=1$

. /5

5e (vers 4e)

$\frac{48}{72}=\frac{2}{3}$ $\frac{3}{2}\times\frac{5}{2}=\frac{15}{4}$ $\frac{16}{5}+\frac{4}{5}=\frac{20}{5}=4$

$\frac{1}{2}\times\frac{2}{1}=\frac{2}{2}=1$ $\frac{15}{30}\times\frac{16}{4}=2$

. /5

4e (vers 3e)

$-3\times5\times(-2)=30$ $\frac{-1,2}{0,2}-\frac{8}{2}=\frac{-20}{2}=-10$ $\frac{1}{10^2}=0,01$

$10^{-2}\times10^{3}=10$ $(-1)^3\times10^{-2}=-0,01$

. /5

3e (vers 2de)

$1+3a-b-1-2a+2b=a+b$ $(x-3)^2=x^2-6x+9$ $\left(\sqrt{2}\right)^4=4$

$\begin{cases}x+2y=0\\x+y=1\end{cases}\Rightarrow x=2\,;\,y=-1$ $(x-1)(x+2)=0\Rightarrow x=1\,;\,x=-2$

. /5

Bertrand Lecocq - CASNAV de Lille

ÉVALUATION NON-VERBALE EN MATHÉMATIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES

Évaluation diagnostique – Présentation et consignes

Nouveaux programmes école et collège (5 tests de la grande section à la seconde)

1. Présentation

Il s'agit d'une **évaluation non-verbale**, qui peut-être utilisée avec tout élève nouvellement arrivé en France ne maîtrisant pas la langue française (allophone).

L'objectif premier est de positionner l'élève en mathématiques par rapport au système éducatif français, en le situant à un niveau scolaire correspondant à une période du cursus général de l'enseignement primaire ou secondaire, de la maternelle grande section jusqu'à l'entrée en seconde générale.

L'objectif second est de vérifier la maîtrise d'un certain nombre de compétences significatives, afin de donner aux enseignants des informations susceptibles de les aider à bâtir un programme d'apprentissage personnalisé répondant aux principes de la pédagogie différenciée. Cette **évaluation diagnostique** a donc aussi une visée **formative**.

Les compétences ont été choisies pour chaque niveau selon les critères suivants : faciles à vérifier, fréquemment sollicitées dans la vie quotidienne, faisant appel à un savoir-faire en action (capacités) plutôt qu'à un savoir mémorisable (connaissances), communes à la majorité des systèmes scolaires étrangers à des niveaux similaires, et n'exigeant aucun recours obligatoire à la langue ou au vocabulaire mathématique. Cela explique la part importante donnée à certains domaines (numération, calcul…) par rapport à d'autres (résolution de problèmes, géométrie…).

2. Consignes à destination des évaluateurs

Étape 1 : l'évaluation diagnostique

1. Remettre à l'élève une feuille de brouillon. Aucun matériel n'est accepté autre que crayon, stylo et règle graduée (pas de calculette).

2. Il s'agira ensuite de proposer les cinq tests un par un dans l'ordre des niveaux (GS/CP, CE1/CE2, CM1/CM2, 6e/5e, 4e/3e).

3. Avant de commencer, vérifier la compréhension des pictogrammes (« œil » = observer l'exemple, « stylo » = effectuer l'exercice), et expliquer à l'élève lorsque cela est possible qu'il ne s'agit pas d'un examen et qu'il ne doit pas essayer de réaliser à tout prix des exercices qu'il ne comprend pas (il vaut mieux passer à l'exercice suivant).

4. Lorsqu'un test est terminé, ramasser impérativement le brouillon et l'agrafer à la feuille d'évaluation. Vérifier que le nom est écrit, et noter en haut de la feuille le temps de passation.

5. Corriger l'évaluation diagnostique à l'aide de la version corrigée, et reporter le total de points en haut de la feuille (une bonne réponse vaut 1 point, un mode opératoire juste vaut 0,5 points même si le résultat est erroné).

6. Lorsque l'élève échoue à la plupart des exercices sur un niveau, il n'est pas nécessaire de donner le test de niveau supérieur.

Étape 2 : utilisation formative de l'évaluation diagnostique

1. Compléter la fiche de synthèse en fonction des résultats aux exercices : cocher *non-acquis* (0 ou 1 point), *en cours d'acquisition* (2 ou 3 points), ou *acquis* (4 ou 5 points).

2. L'ensemble des compétences non acquises ou en cours d'acquisition pourront servir de base à la mise en œuvre d'un programme individualisé d'apprentissage ou de renforcement.

Bertrand Lecocq - CASNAV de Lille

ÉVALUATION NON-VERBALE EN MATHÉMATIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES

Évaluation diagnostique (école/collège) – GS/CP

Nom de l'élève : **Prénom :** **Temps :**

I1

♥ ♥ ♥

3

♥♥♥♥♥ .

♣♣♣♣ ♣ ♣ ♣ .

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ .

♠♠♠♠♠♠♠♠♠♠ ♠ ♠ ♠ ♠ .

♠♠♠♠♠♠♠♠♠♠ ♠♠♠♠♠♠♠♠♠♠ .

. /5

I2

1	2	...

3

1	2	...	4	5	...	...	8	...	...
...	16	17	...	...	20	21	...	23	...

. /5

I3

1 ... 2 4 ... 3 3 ... 3

< > =

1 ... 2 8 ... 7 19 ... 20 16 ... 16 5 ... 15

. /5

I4

$3+2=...$ $10+20=...$

$\begin{array}{r} 5 \\ +\ 3 \\ \hline ..... \end{array}$ $\begin{array}{r} 7 \\ +\ 9 \\ \hline ..... \end{array}$ $\begin{array}{r} 28 \\ +\ 71 \\ \hline ..... \end{array}$

. /5

I5

$5-2=...$ $70-30=...$

$\begin{array}{r} 9 \\ -\ 7 \\ \hline ..... \end{array}$ $\begin{array}{r} 13 \\ -\ 3 \\ \hline ..... \end{array}$ $\begin{array}{r} 86 \\ -\ 54 \\ \hline ..... \end{array}$

. /5

I6

$2\times2=...$ $3\times2=....$ $2\times7=$ $8=2\times....$ $12=2\times....$

. /5

ÉVALUATION NON-VERBALE EN MATHÉMATIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES

Évaluation diagnostique (école/collège) – CE1/CE2

Nom de l'élève : **Prénom :** **Temps :**

II1

$5 < 7$ $4 > 2$ $3 = 3$ $2 \neq 1$

7.....10 19.....9 95.....57 32.....32 501.....498

. /5

II2

15	37	88	46	500
+ 4	+ 12	+ 2	+ 87	+ 79
.....	.....	.....	.....	.....

. /5

II3

16	35	27	398	127
– 6	– 7	– 19	– 58	– 69
.....	.....	.....	.....	.....

. /5

II4

			78	123
8	7	63	× 96	× 45
× 5	× 9	× 4	.....	.....
....	.....	.....	.....	.....
			.....	.....

. /5

II5

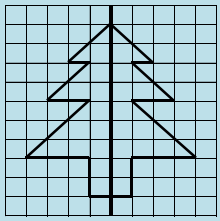

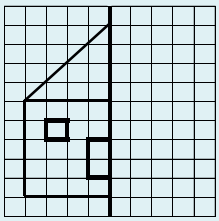

. /5

II6

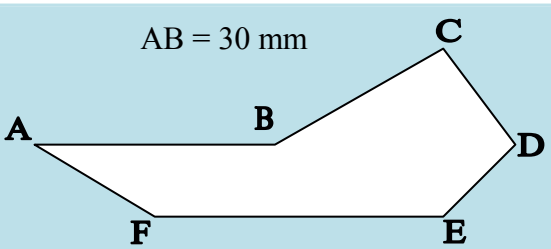

BC = ... mm CD = ... mm

DE = ... mm EF = ... mm

FA = ... mm

. /5

II7

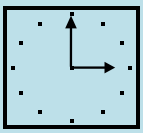

3h00 ou 15h00

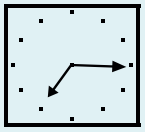

....h.... ou ....h....

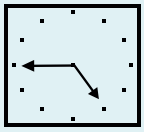

....h.... ou ....h....

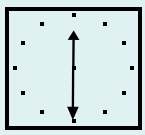

... h ...

. /5

ÉVALUATION NON-VERBALE EN MATHÉMATIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES

Évaluation diagnostique (école/collège) – CM1/CM2

Nom de l'élève : **Prénom :** **Temps :**

III1

$1 > 0,1$ $20,01 < 20,10$

$1 \ldots\ldots 0,9$ $7,9 \ldots\ldots 8,1$ $0,1 \ldots\ldots 1$ $0,2 \ldots\ldots 0,09$ $9,5 \ldots\ldots 9,50$

. /5

III2

$17 + 0,77 = \ldots$

$375 + 21,6 = \ldots$

$50,05 + 5,5 = \ldots$

$48,7 + 89,6 = \ldots$

$264 + 73,6 + 18,95 = \ldots$

. /5

III3

$37,8 - 5 = \ldots$

$38,76 - 32,14 = \ldots$

$49 - 6,5 = \ldots$

$349,6 - 27,85 = \ldots$

$872 - 86,14 = \ldots$

. /5

III4

$5,62 \times 1000 = \ldots$

$2,5 \times 480 = \ldots$

$378,2 \times 0,01 = \ldots$

$176 \times 0,340 = \ldots$

$79,1 \times 3,52 = \ldots$

. /5

III5

$275 : 100 = \ldots$

$2742 : 3 = \ldots$

$72 : 8 = \ldots$

$185 : 37 = \ldots$

$3230 : 68 = \ldots$

. /5

III6

A(2,3)

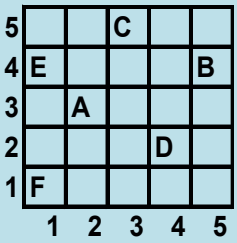

B(.... , ...) C(.... ,....)

D(.... , ...) E(.... , ...)

F(.... , ...)

. /5

III7

1 h = ... mn 1 mn = ... s

1 km = ... m 1 m = ... cm 1 cm = ... mm 50000 m = ... km

1 t = ... kg 1 kg = ... g 1 g = ... mg 3000 g = ... kg

. /5

ÉVALUATION NON-VERBALE EN MATHÉMATIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES

Évaluation diagnostique (école/collège) – 6e/5e

Nom de l'élève : **Prénom :** **Temps :**

IV1

$\frac{25}{100} = 0,25$

$\frac{93}{100} = ...$ $\frac{7}{10} = ...$ $\frac{250}{.....} = 2,5$ $\frac{.....}{100} = 3,18$ $\frac{12}{10} = ...$

. /5

IV2

$\frac{18}{30} = \frac{\cancel{2}\times\cancel{3}\times 3}{\cancel{2}\times\cancel{3}\times 5} = \frac{3}{5}$

$\frac{2}{6} = ... = ...$ $\frac{50}{40} = ... = ...$ $\frac{20}{28} = ... = ...$

$\frac{42}{36} = ... = ...$ $\frac{810}{720} = ... = ...$

. /5

IV3

$\frac{3}{2}\times\frac{5}{2} = \frac{3\times 5}{2\times 2} = \frac{15}{4}$

$\frac{1}{5}\times\frac{5}{1} = ... = ...$ $\frac{3}{2}\times\frac{2}{3} = ... = ...$ $\frac{7}{3}\times\frac{2}{5} = ... = ...$

$\frac{15}{30}\times\frac{8}{2} = ... = ...$ $\frac{72}{35}\times\frac{7}{8} = ... = ...$

. /5

IV4

$\frac{3}{2}+\frac{5}{2} = \frac{8}{2} = 4$

$\frac{7}{5}-\frac{2}{5} = \frac{5}{5} = 1$

$\frac{3}{4}+\frac{9}{4} = ... = ...$ $\frac{2}{5}+\frac{8}{5} = ... = ...$

$\frac{7}{3}-\frac{1}{3} = ... = ...$ $\frac{17}{7}-\frac{3}{7} = ... = ...$ $\frac{3}{2}-\frac{1}{2} = ... = ...$

. /5

IV5

$\frac{7,2}{9} = 0,8$

$\frac{3,5}{5} = ...$ $\frac{72}{1,2} = ...$ $\frac{53,2}{1,9} = ...$ $\frac{10,35}{2,3} = ...$ $\frac{0,1}{0,025} = ...$

. /5

IV6

$\frac{75}{100} = 75\%$

$\frac{37}{100} = ...\%$ $\frac{5}{10} = ...\%$ $\frac{1}{4} = ...\%$

$\frac{8,74}{38} = ...\%$ $\frac{0,325}{10} = ...\%$

. /5

ÉVALUATION NON-VERBALE EN MATHÉMATIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES

Évaluation diagnostique (école/collège) – 6e/5e - suite

Nom de l'élève : **Prénom :** **Temps :**

IV7

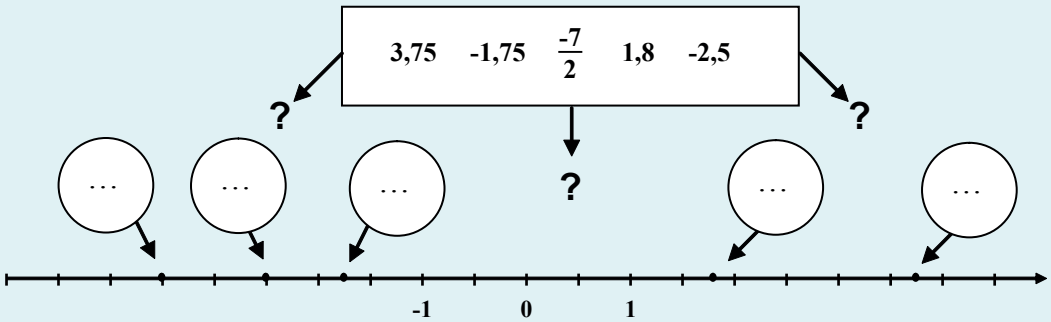

. /5

IV8

$12,8 + ... = 53,1$ $..... + 25,6 = 33,51$ $0,25 + ... = 15,75$

$3,8 \times ..... = 15,2$ $23 \times ..... = 471,5$

. /5

IV9

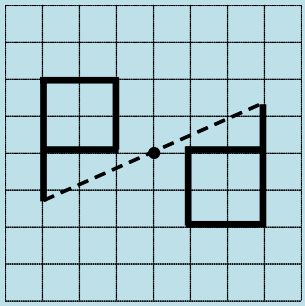

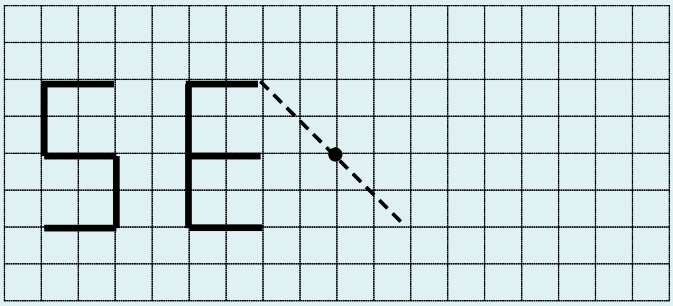

. /5

IV10

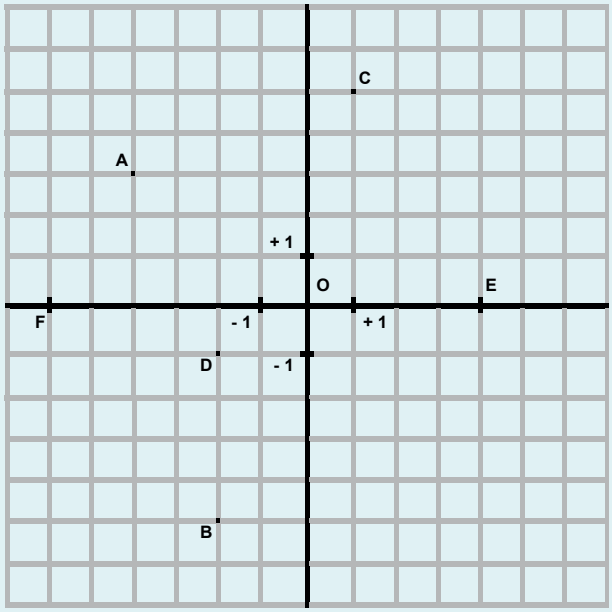

$A(-4,3)$

$B(.... , ...)$
$C(.... , ...)$
$D(.... , ...)$
$E(.... , ...)$
$F(.... , ...)$

. /5

ÉVALUATION NON-VERBALE EN MATHÉMATIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES

Évaluation diagnostique (école/collège) – 4e/3e

Nom de l'élève : **Prénom :** **Temps :**

V1

2	x
3	$\frac{3}{2}x$

3	1	…	90	…	x
1	…	3	…	31	…

. /5

V2

$a = 2,5 \quad b = 4 \quad c = 0,25$

$a + bc = 2,5 + (4 \times 0,25) = 2,5 + 1 = 3,5$

$a - bc = \ldots\ldots$ $\quad a + (b + c) = \ldots\ldots$

$a + \frac{b}{c} = \ldots\ldots$ $\quad \frac{a-b}{c} = \ldots\ldots$ $\quad \frac{bc-a}{ab} = \ldots\ldots$

. /5

V3

$-1,8 \times (-0,2) = \ldots\ldots$ $\quad -0,5 \times 1,02 = \ldots\ldots$ $\quad -10,2 \times 0,05 = \ldots\ldots$

$1,8 \times (-0,2) \times 0,05 \times (-10,2) = \ldots\ldots$ $\quad 0,05 \times (-10,2) \times 10,2 \times 0,05 = \ldots\ldots$

. /5

V4

$\frac{a}{c} + \frac{b}{c} = \frac{a+b}{c}$

$\frac{a}{b} + \frac{c}{d} = \frac{ad+cb}{bd}$

$\frac{5,2}{4} + \frac{0,8}{4} = \ldots\ldots$ $\quad \frac{-3,3}{0,8} + \frac{2,1}{0,8} = \ldots\ldots$

$\frac{-10}{3} + \frac{7}{2} = \ldots\ldots$ $\quad \frac{3}{2} - \frac{12,5}{5} = \ldots\ldots$ $\quad \frac{-2,2}{0,9} - \frac{14}{9} = \ldots\ldots$

. /5

V5

$250 \times 10^{-1} = 0,25 \times 10^{2} = 25$

$35 \times 10^{-1} = \ldots\ldots$ $\quad 280 \times 10^{-2} = \ldots\ldots$ $\quad 16 \times 10^{-3} = \ldots\ldots$

$0,52 \times 10^{-2} = \ldots\ldots$ $\quad 0,01 \times 10^{3} = \ldots\ldots$

. /5

V6

$\frac{1}{10} = 10^{-1} \quad \frac{a^2}{a^5} = \frac{1}{a^3}$

$a^2 \times a^3 = a^5 \quad (ab)^2 = a^2b^2$

$10^{-1} \times 10^{2} = \ldots\ldots$ $\quad \frac{1}{10^3} = \ldots\ldots$ $\quad (-1)^3 = \ldots\ldots$

$3 \times 3^2 = \ldots\ldots = \ldots\ldots$ $\quad (-2)^2 \times \frac{2^2}{2^4} = \ldots\ldots$

. /5

ÉVALUATION NON-VERBALE EN MATHÉMATIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES

Évaluation diagnostique (école/collège) – 4e/3e - suite

Nom de l'élève : **Prénom :** **Temps :**

V7

$5x+y-2x-3y=3x-2y$

$(a+b)(c+d)=ac+ad+bc+bd$

$X^3+2X=X(X^2+2)$

$-6+3a-b+8-4a+2b=.....$

$(3x+1)(x+2)=.....$ $2(A+5)(A-1)=.....$

$2A^2-4A=.....$ $6x+3x^2=.....$

. /5

V8

$2x-6=0 \Rightarrow 2x=6 \Rightarrow x=3$

$-3a+1<4 \Rightarrow -3a<3E \Rightarrow a>1$

$-2a+3=1 \Rightarrow a=.....$ $3x-5=2x+10 \Rightarrow x=.....$

$-5=3A+10 \Rightarrow A=.....$

$5x>10 \Rightarrow x>.....$ $12a-7<13a-8 \Rightarrow a.....$

. /5

V9

$(a+b)(a-b)=a^2-b^2$

$(a+b)^2=a^2+2ab+b^2$

$(a-b)^2=a^2-2ab+b^2$

$(x+2)(x-2)=.....$

$(3x+1)^2=.....$ $(2X+3Y)^2=.....$

$(x-5)^2=.....$ $(3X-2Y)^2=.....$

. /5

V10

$(\sqrt{a})^2=a$

$\sqrt{a\times b}=\sqrt{a}\times\sqrt{b}$

$x^2=9 \Rightarrow x=3\ ;\ x=-3$

$(\sqrt{5})^4=.....$ $3\sqrt{49}=.....$

$\sqrt{2}\times\sqrt{8}=\sqrt{.....}=.....$ $2\sqrt{2}\times\sqrt{50}=.....=....$

$x^2=0,25 \Rightarrow x=.....\ ;\ x=.....$

. /5

V11

$(x-1)(2x+4)=0$
$\Rightarrow x=1\ ;\ x=-2$

$\begin{cases} x+2y=0 \\ x+y=1 \end{cases}$
$\Rightarrow x=2\ ;\ y=-1$

$(x+1)(x-1)=0 \Rightarrow x=.....\ ;\ x=.....$

$(x-5)(3x+15)=0 \Rightarrow x=.....\ ;\ x=.....$

$(-2x+9)(-5x+3)=0 \Rightarrow x=.....\ ;\ x=.....$

$\begin{cases} x+5y=10 \\ x+2y=4 \end{cases}$
$\Rightarrow x=.....\ ;\ y=.....$

$\begin{cases} -3x+2y=5 \\ x+4y=3 \end{cases}$
$\Rightarrow x=.....\ ;\ y=.....$

. /5

ÉVALUATION NON-VERBALE EN MATHÉMATIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES

Évaluation diagnostique (école/collège) – 4e/3e - suite

Nom de l'élève : **Prénom :** **Temps :**

V12

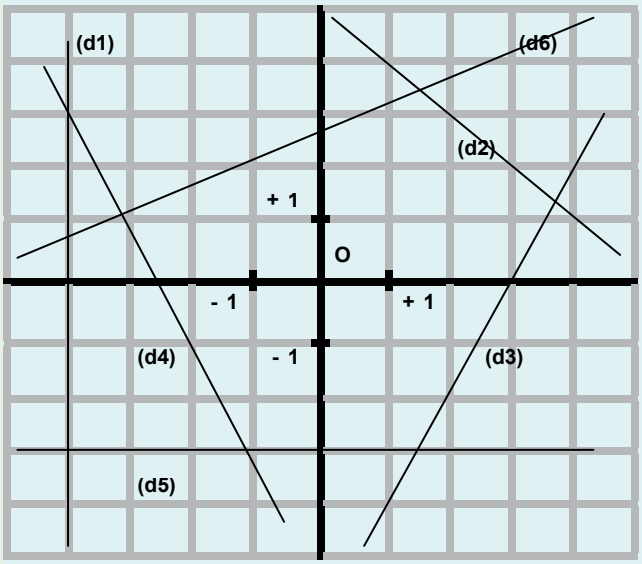

$$2y = x + 5 \Rightarrow (d6)$$

$x = -4 \quad \Rightarrow$ .....

$y = -3 \quad \Rightarrow$ .....

$y = -x + 5 \quad \Rightarrow$ .....

$y = 2x - 6 \quad \Rightarrow$ .....

$y = -2x - 5 \quad \Rightarrow$ .....

. /5

Bertrand Lecocq - CASNAV de Lille

ÉVALUATION NON-VERBALE EN MATHÉMATIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES

Évaluation diagnostique (école/collège) – GS/CP

Corrigé

I1

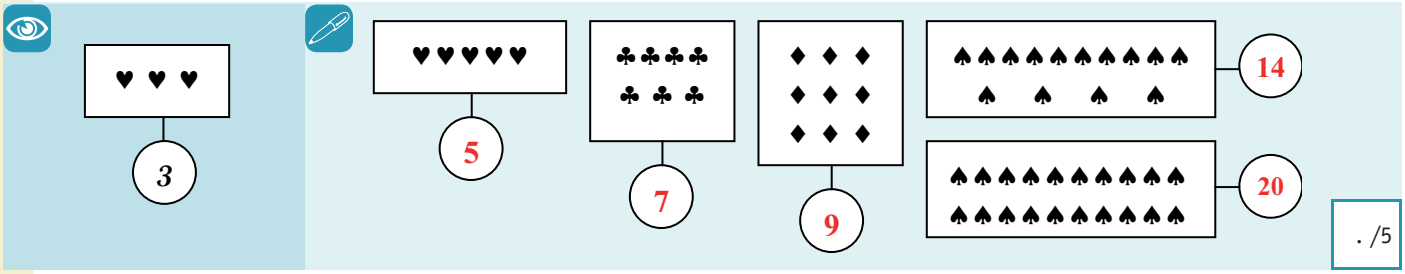

. /5

I2

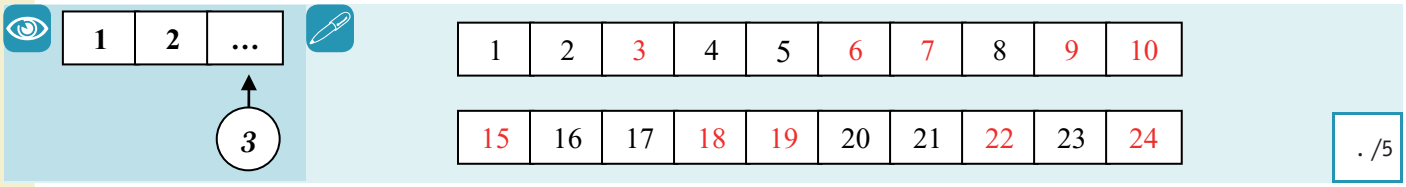

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24

. /5

I3

$1 < 2$ $8 > 7$ $19 < 20$ $16 = 16$ $5 < 15$

. /5

I4

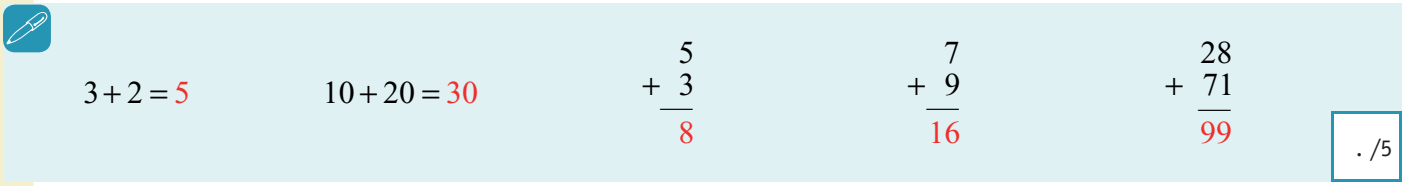

$3 + 2 = 5$ $10 + 20 = 30$

$$\begin{array}{r} 5 \\ +\ 3 \\ \hline 8 \end{array} \qquad \begin{array}{r} 7 \\ +\ 9 \\ \hline 16 \end{array} \qquad \begin{array}{r} 28 \\ +\ 71 \\ \hline 99 \end{array}$$

. /5

I5

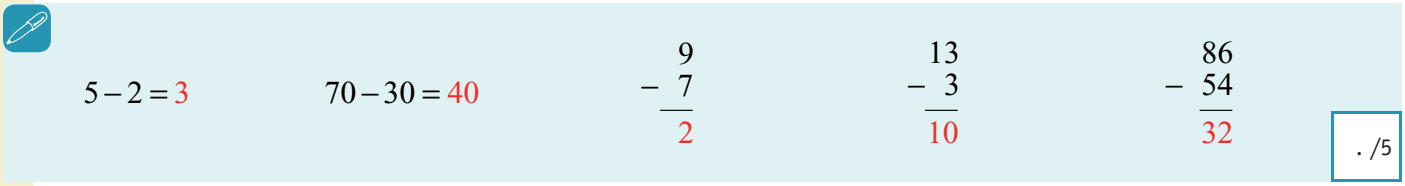

$5 - 2 = 3$ $70 - 30 = 40$

$$\begin{array}{r} 9 \\ -\ 7 \\ \hline 2 \end{array} \qquad \begin{array}{r} 13 \\ -\ 3 \\ \hline 10 \end{array} \qquad \begin{array}{r} 86 \\ -\ 54 \\ \hline 32 \end{array}$$

. /5

I6

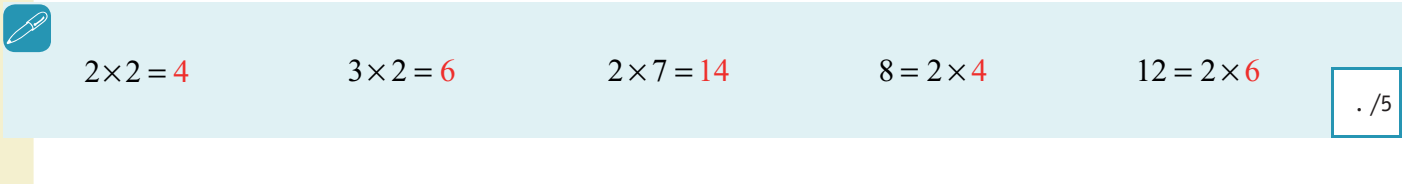

$2 \times 2 = 4$ $3 \times 2 = 6$ $2 \times 7 = 14$ $8 = 2 \times 4$ $12 = 2 \times 6$

. /5

ÉVALUATION NON-VERBALE EN MATHÉMATIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES

Évaluation diagnostique (école/collège) – CE1/CE2

Corrigé

II1

$5 < 7$ $4 > 2$ $3 = 3$ $2 \neq 1$

$7 < 10$ $19 > 9$ $95 > 57$ $32 = 32$ $501 > 498$

. /5

II2

15	37	88	46	500
+ 4	+ 12	+ 2	+ 87	+ 79
19	49	90	133	579

. /5

II3

16	35	27	398	127
− 6	− 7	− 19	− 58	− 69
10	28	8	340	58

. /5

II4

8	7	63	78	123
× 5	× 9	× 4	× 96	× 45
40	63	252	468	615
			7020	4920
			7488	5535

. /5

II5

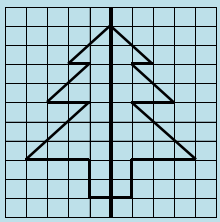

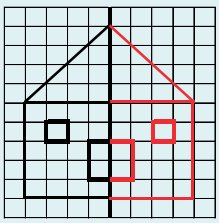

. /5

II6

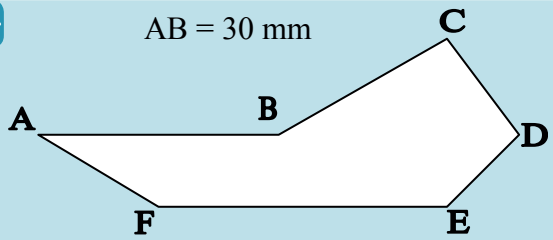

BC = 24 mm

CD = 15 mm

DE = 13 mm

EF = 36 mm

FA = 18 mm

. /5

II7

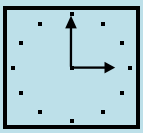

3h00 ou 15h00

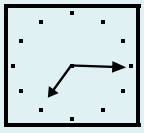

7h15 ou 19h15

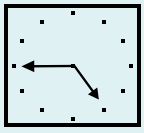

4h45 ou 16h45

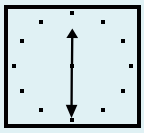

12h30

. /5

ÉVALUATION NON-VERBALE EN MATHÉMATIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES

Évaluation diagnostique (école/collège) – CM1/CM2

Corrigé

III1

$1 > 0{,}1$ $\quad$ $20{,}01 < 20{,}10$

$1 > 0{,}9$ $\quad$ $7{,}9 < 8{,}1$ $\quad$ $0{,}1 < 1$ $\quad$ $0{,}2 > 0{,}09$ $\quad$ $9{,}5 = 9{,}50$

. /5

III2

$17 + 0{,}77 = 17{,}77$

$375 + 21{,}6 = 396{,}6$

$50{,}05 + 5{,}5 = 55{,}55$

$48{,}7 + 89{,}6 = 138{,}3$

$264 + 73{,}6 + 18{,}95 = 356{,}55$

. /5

III3

$37{,}8 - 5 = 32{,}8$

$38{,}76 - 32{,}14 = 6{,}62$

$49 - 6{,}5 = 42{,}5$

$349{,}6 - 27{,}85 = 321{,}75$

$872 - 86{,}14 = 785{,}86$

. /5

III4

$5{,}62 \times 1000 = 5620$

$2{,}5 \times 480 = 1200$

$378{,}2 \times 0{,}01 = 3{,}782$

$176 \times 0{,}340 = 59{,}84$

$79{,}1 \times 3{,}52 = 278{,}432$

. /5

III5

$275 : 100 = 2{,}75$

$2742 : 3 = 914$

$72 : 8 = 9$

$185 : 37 = 5$

$3230 : 68 = 47{,}5$

. /5

III6

A(2,3)

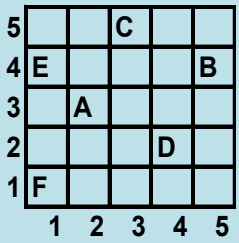

B(5,4) $\quad$ C(3,5)

D(4,2) $\quad$ E(1,4)

F(1,1)

. /5

III7

1 h = 60 mn $\quad$ 1 mn = 60 s

1 km = 1000 m $\quad$ 1 m = 100 cm $\quad$ 1 cm = 10 mm $\quad$ 50000 m = 50 km

1 t = 1000 kg $\quad$ 1 kg = 1000 g $\quad$ 1 g = 1000 mg $\quad$ 3000 g = 3 kg

. /5

ÉVALUATION NON-VERBALE EN MATHÉMATIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES

Évaluation diagnostique (école/collège) – 6e/5e

Corrigé

IV1

$\frac{25}{100} = 0,25$

$\frac{93}{100} = 0,93$ $\frac{7}{10} = 0,7$ $\frac{250}{100} = 2,5$ $\frac{318}{100} = 3,18$ $\frac{12}{10} = 1,2$

. /5

IV2

$\frac{18}{30} = \frac{\cancel{2}\times\cancel{3}\times 3}{\cancel{2}\times\cancel{3}\times 5} = \frac{3}{5}$

$\frac{2}{6} = \frac{2}{2\times 3} = \frac{1}{3}$ $\frac{50}{40} = \frac{5\times 10}{4\times 10} = \frac{5}{4}$ $\frac{20}{28} = \frac{4\times 5}{4\times 7} = \frac{5}{7}$

$\frac{42}{36} = \frac{6\times 7}{6\times 6} = \frac{7}{6}$ $\frac{810}{720} = \frac{9\times 90}{8\times 90} = \frac{9}{8}$

. /5

IV3

$\frac{3}{2}\times\frac{5}{2} = \frac{3\times 5}{2\times 2} = \frac{15}{4}$

$\frac{1}{5}\times\frac{5}{1} = \frac{5}{5} = 1$ $\frac{3}{2}\times\frac{2}{3} = \frac{6}{6} = 1$ $\frac{7}{3}\times\frac{2}{5} = \frac{14}{15}$

$\frac{15}{30}\times\frac{8}{2} = \frac{120}{60} = 2$ $\frac{72}{35}\times\frac{7}{8} = \frac{8\times 9\times 7}{5\times 7\times 8} = \frac{9}{5}$

. /5

IV4

$\frac{3}{2}+\frac{5}{2} = \frac{8}{2} = 4$

$\frac{7}{5}-\frac{2}{5} = \frac{5}{5} = 1$

$\frac{3}{4}+\frac{9}{4} = \frac{12}{4} = 3$ $\frac{2}{5}+\frac{8}{5} = \frac{10}{5} = 2$

$\frac{7}{3}-\frac{1}{3} = \frac{6}{3} = 2$ $\frac{17}{7}-\frac{3}{7} = \frac{14}{7} = 2$ $\frac{3}{2}-\frac{1}{2} = \frac{2}{2} = 1$

. /5

IV5

$\frac{7,2}{9} = 0,8$

$\frac{3,5}{5} = 0,7$ $\frac{72}{1,2} = 60$ $\frac{53,2}{1,9} = 28$ $\frac{10,35}{2,3} = 4,5$ $\frac{0,1}{0,025} = 4$

. /5

IV6

$\frac{75}{100} = 75\%$

$\frac{37}{100} = 37\%$ $\frac{5}{10} = 50\%$ $\frac{1}{4} = 25\%$

$\frac{8,74}{38} = 23\%$ $\frac{0,325}{10} = 3,25\%$

. /5

ÉVALUATION NON-VERBALE EN MATHÉMATIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES

Évaluation diagnostique (école/collège) – 6e/5e - suite

Corrigé

IV7

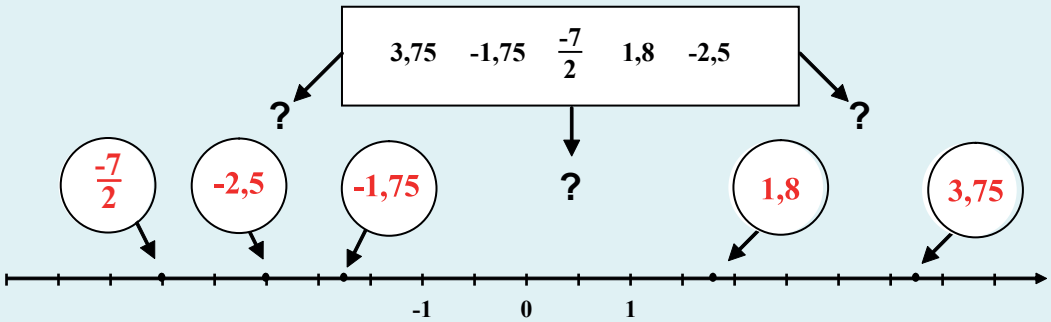

. /5

IV8

$12,8 + 40,3 = 53,1$ $\quad$ $7,91 + 25,6 = 33,51$ $\quad$ $0,25 + 15,5 = 15,75$

$3,8 \times 4 = 15,2$ $\quad$ $23 \times 20,5 = 471,5$

. /5

IV9

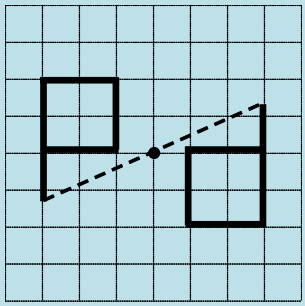

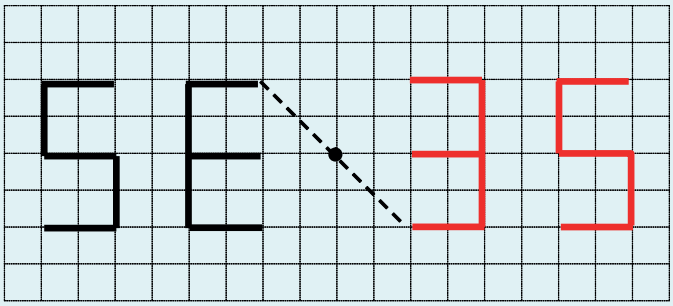

. /5

IV10

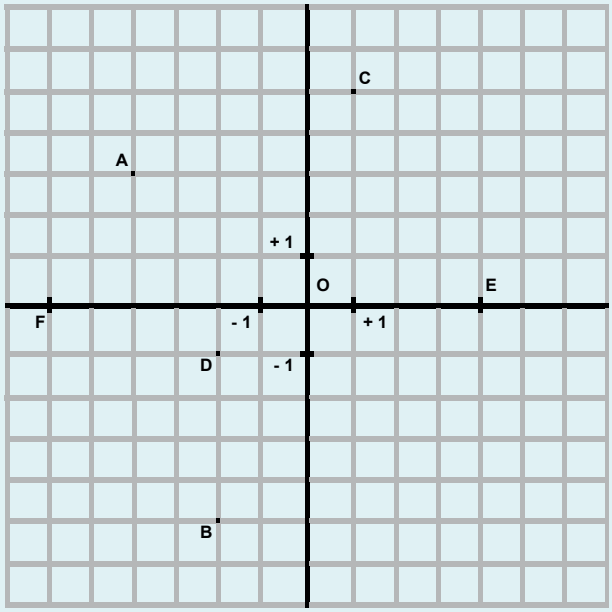

A(−4, 3)

B(−2 , −5)
C(1 , 5)
D(−2 , −1)
E(4 , 0)
F(−6 , 0)

. /5

ÉVALUATION NON-VERBALE EN MATHÉMATIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES

Évaluation diagnostique (école/collège) – 4e/3e

Corrigé

V1

2	x
3	$\frac{3}{2}x$

3	1	9	90	93	x
1	$\frac{1}{3}$	3	30	31	$\frac{1}{3}x$

. /5

V2

$a = 2,5 \quad b = 4 \quad c = 0,25$

$a + bc = 2,5 + (4 \times 0,25) = 2,5 + 1 = 3,5$

$a - bc = 1,5 \quad a + (b + c) = 10,625$

$a + \frac{b}{c} = 18,5 \quad \frac{a-b}{c} = -6 \quad \frac{bc-a}{ab} = -0,15$

. /5

V3

$-1,8 \times (-0,2) = 0,36 \quad -0,5 \times 1,02 = -0,51 \quad -10,2 \times 0,05 = -0,51$

$1,8 \times (-0,2) \times 0,05 \times (-10,2) = 0,1836 \quad 0,05 \times (-10,2) \times 10,2 \times 0,05 = -0,2601$

. /5

V4

$\frac{a}{c} + \frac{b}{c} = \frac{a+b}{c}$

$\frac{a}{b} + \frac{c}{d} = \frac{ad+cb}{bd}$

$\frac{5,2}{4} + \frac{0,8}{4} = \frac{3}{2} \quad \frac{-3,3}{0,8} + \frac{2,1}{0,8} = \frac{-3}{2}$

$\frac{-10}{3} + \frac{7}{2} = \frac{1}{6} \quad \frac{3}{2} - \frac{12,5}{5} = -1 \quad \frac{-2,2}{0,9} - \frac{14}{9} = -4$

. /5

V5

$250 \times 10^{-1} = 0,25 \times 10^{2} = 25$

$35 \times 10^{-1} = 3,5 \quad 280 \times 10^{-2} = 2,8 \quad 16 \times 10^{-3} = 0,016$

$0,52 \times 10^{-2} = 0,0052 \quad 0,01 \times 10^{3} = 10$

. /5

V6

$\frac{1}{10} = 10^{-1} \quad \frac{a^2}{a^5} = \frac{1}{a^3}$

$a^2 \times a^3 = a^5 \quad (ab)^2 = a^2b^2$

$10^{-1} \times 10^{2} = 10 \quad \frac{1}{10^3} = 10^{-3} = 0,001 \quad (-1)^3 = -1$

$3 \times 3^2 = 3^3 = 27 \quad (-2)^2 \times \frac{2^2}{2^4} = 1$

. /5

ÉVALUATION NON-VERBALE EN MATHÉMATIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES

Évaluation diagnostique (école/collège) – 4e/3e - suite

Corrigé

V7

$5x+y-2x-3y=3x-2y$

$(a+b)(c+d)=ac+ad+bc+bd$

$X^3+2X=X(X^2+2)$

$-6+3a-b+8-4a+2b=-a+b+2$

$(3x+1)(x+2)=3x^2+7x+2$ $\quad 2(A+5)(A-1)=2A^2+8A-10$

$2A^2-4A=2A(A-2)$ $\quad 6x+3x^2=3x(x+2)$

. /5

V8

$2x-6=0 \Rightarrow 2x=6 \Rightarrow x=3$

$-3a+1<4 \Rightarrow -3a<3E \Rightarrow a>1$

$-2a+3=1 \Rightarrow a=1$ $\quad 3x-5=2x+10 \Rightarrow x=15$

$-5=3A+10 \Rightarrow A=-5$

$5x>10 \Rightarrow x>2$ $\quad 12a-7<13a-8 \Rightarrow a>1$

. /5

V9

$(a+b)(a-b)=a^2-b^2$

$(a+b)^2=a^2+2ab+b^2$

$(a-b)^2=a^2-2ab+b^2$

$(x+2)(x-2)=x^2-4$

$(3x+1)^2=9x^2+6x+1$ $\quad (2X+3Y)^2=4X^2+12XY+9Y^2$

$(x-5)^2=x^2-10x+25$ $\quad (3X-2Y)^2=9X^2-12XY+4Y^2$

. /5

V10

$(\sqrt{a})^2=a$

$\sqrt{a\times b}=\sqrt{a}\times\sqrt{b}$

$x^2=9 \Rightarrow x=3\ ;\ x=-3$

$(\sqrt{5})^4=25$ $\quad 3\sqrt{49}=21$

$\sqrt{2}\times\sqrt{8}=\sqrt{16}=4$ $\quad 2\sqrt{2}\times\sqrt{50}=2\sqrt{100}=20$

$x^2=0,25 \Rightarrow x=-0,5\ ;\ x=0,5$

. /5

V11

$(x-1)(2x+4)=0$
$\Rightarrow x=1\ ;\ x=-2$

$\begin{cases} x+2y=0 \\ x+y=1 \end{cases}$
$\Rightarrow x=2\ ;\ y=-1$

$(x+1)(x-1)=0 \Rightarrow x=1\ ;\ x=-1$

$(x-5)(3x+15)=0 \Rightarrow x=5\ ;\ x=-5$

$(-2x+9)(-5x+3)=0 \Rightarrow x=0,6\ ;\ x=4,5$

$\begin{cases} x+5y=10 \\ x+2y=4 \end{cases}$
$\Rightarrow x=0\ ;\ y=2$

$\begin{cases} -3x+2y=5 \\ x+4y=3 \end{cases}$
$\Rightarrow x=-1\ ;\ y=-1$

. /5

ÉVALUATION NON-VERBALE EN MATHÉMATIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES

Évaluation diagnostique (école/collège) – 4e/3e - suite

Corrigé

V12

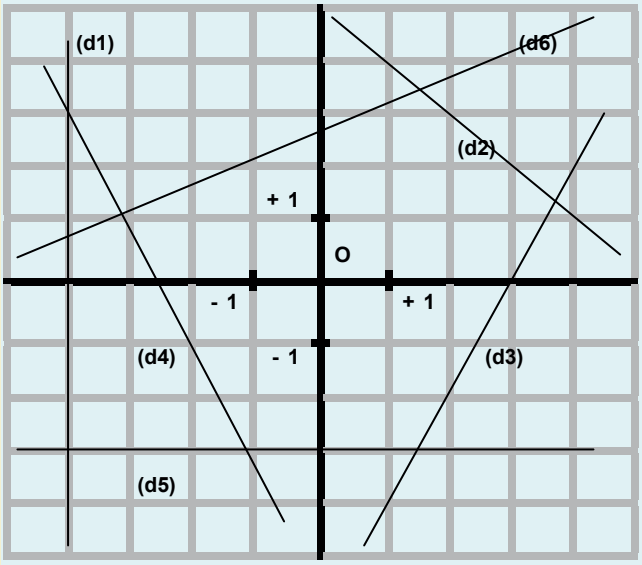

$2y = x + 5 \Rightarrow$ (d6)

$x = -4 \Rightarrow$ (d1)

$y = -3 \Rightarrow$ (d5)

$y = -x + 5 \Rightarrow$ (d2)

$y = 2x - 6 \Rightarrow$ (d3)

$y = -2x - 5 \Rightarrow$ (d4)

. /5

Bertrand Lecocq - CASNAV de Lille

ÉVALUATION NON-VERBALE EN MATHÉMATIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES

Fiche de synthèse

Nouveaux programmes école et collège – Évaluation diagnostique -

NOM : **Prénom :** **Date :**

CLASSES DE GS/CP	Classe	Non	~	Oui
I1. Dénombrer une collection de 1 à 20 objets	GS			
I2. Compléter une suite de nombres inférieurs à 20	GS			
I3. Comparer, ranger et encadrer des nombres entiers naturels inférieurs à 20	GS-CP			
I4. Additionner des nombres entiers naturels inférieurs à 100	CP-CE1			
I5. Soustraire des nombres entiers naturels inférieurs à 100	CP-CE1			
I6. Multiplier par 2 un nombre entier naturel à 1 chiffre	CP-CE1			

CLASSES DE CE1/CE2	Classe	Non	~	Oui
II1. Comparer, ranger et encadrer des nombres entiers	CE1-CE2			
II2. Additionner des nombres entiers inférieurs à 1000	CE1-CE2			
II3. Soustraire des nombres entiers inférieurs à 1000	CE1-CE2			
II4. Multiplier des nombres entiers inférieurs à 1000	CE2-CM1			
II5. Tracer sur papier quadrillé la figure symétrique d'une figure simple par rapport à une droite	CE2-CM1			
II6. Mesurer un segment ou une ligne brisée	CE2-CM1			
II7. Lire l'heure	CE2-CM1			

CLASSES DE CM1/CM2	Classe	Non	~	Oui
III1. Comparer, ranger et encadrer des nombres entiers et décimaux	CM1-CM2			
III2. Additionner des nombres entiers et décimaux	CM1-CM2			
III3. Soustraire des nombres entiers et décimaux	CM1-CM2			
III4. Multiplier des nombres entiers et décimaux	CM1-CM2			
III5. Diviser des nombres entiers et décimaux	CM2-6e			
III6. Lire les coordonnées d'un point	CM2-6e			
III7. Connaître et comparer les unités de mesures de durées, de longueurs, de masses et d'aires	CM2-6e			

CLASSES DE 6e/5e	Classe	Non	~	Oui
IV1. Passer d'une écriture décimale à une écriture fractionnaire ou l'inverse	6e-5e			
IV2. Décomposer et simplifier une fraction de nombres premiers	6e-5e			
IV3. Multiplier et simplifier des fractions	6e-5e			
IV4. Additionner, soustraire et simplifier des fractions de même dénominateur	5e-4e			
IV5. Calculer le quotient de deux décimaux	5e-4e			
IV6. Transformer un quotient en pourcentage	5e-4e			
IV7. Placer des nombres sur une droite graduée (entiers naturels, décimaux, relatifs, fractions)	5e-4e			
IV8. Résoudre une équation simple (sans expressions littérales)	5e-4e			
IV9. Construire la figure symétrique d'une figure donnée par rapport à un point	5e-4e			
IV10. Lire les coordonnées d'un point sur un repère orthogonal	5e-4e			

CLASSES DE 4e/3e	Classe	Non	~	Oui
V1. Déterminer une quatrième proportionnelle en utilisant le produit en croix	4e-3e			
V2. Calculer des expressions de type a (b+c), a+bc, a+b/c (et avec le signe -)	4e-3e			
V3. Multiplier des nombres décimaux relatifs	4e-3e			
V4. Additionner, soustraire et simplifier des fractions de décimaux relatifs	4e-3e			
V5. Multiplier un nombre entier ou décimal par une puissance de 10 positive ou négative	4e-3e			
V6. Multiplier ou diviser des puissances d'un même nombre	4e-3e			
V7. Réduire, développer ou factoriser une expression littérale à coefficients numériques.	4e-3e			
V8. Résoudre une équation ou inéquation simple (expressions littérales à coefficients numériques)	4e-3e			
V9. Développer des expressions littérales	4e-3e			
V10. Effectuer des calculs élémentaires sur les radicaux (racines carrées)	3e-2de			
V11. Résoudre un système de deux équations à deux inconnues	3e-2de			
V12. Mettre en relation l'équation d'une droite et sa représentation graphique	3e-2de			

ÉVALUATION EN FRANÇAIS POUR ÉLÈVES ALLOPHONES

Fiche de synthèse

Cadre européen commun de référence pour les langues

NOM : **Prénom :** **Date :**

1. Langue orale

1. COMPRENDRE - cocher : ☐ GD (Grand débutant) ☐ A1.1 ☐ A1 ☐ A1+ ☐ A2 ☐ A2+ ☐ B1	**Non**	≈	**Oui**
Pré-requis – Comprend et réagit à une consigne donnée non-verbale.			
Pré-requis – Distingue les phonèmes français (discrimination auditive).			
A1.1 Repère quelques mots très courants du quotidien			
A1 Comprend des mots très familiers et des phrases très courantes sur l'environnement concret immédiat, si l'on parle lentement et distinctement.			
A2 Comprend les mots familiers et les phrases courantes du quotidien, ainsi que l'essentiel de messages simples et clairs			
B1 Comprend l'essentiel d'un discours clair et standard sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel.			
2. CONVERSER - 3. S'EXPRIMER EN CONTINU - cocher : ☐ GD ☐ A1.1 ☐ A1 ☐ A1+ ☐ A2 ☐ A2+ ☐ B1	**Non**	≈	**Oui**
Pré-requis – Communique non-verbalement.			
Pré-requis – Reproduit les phonèmes français (prononciation).			
A1.1 Répond à une question par un ou des mots juxtaposés courants du quotidien.			
A1 Utilise des phrases très simples pour poser ou répondre à des questions sur des sujets familiers, ainsi que pour décrire l'environnement concret immédiat ou les gens qui en font partie.			
A2 Utilise des phrases courantes pour converser sur des sujets familiers, ainsi que pour décrire l'environnement quotidien.			
B1 Construit un discours articulé pour converser sur des sujets familiers, ainsi que pour raconter une histoire, un livre ou un film, exprimer ses sentiments, ses opinions, ses projets…			

2. De l'oral à l'écrit

ORALISER	**Non**	≈	**Oui**
1 – Lit et associe les graphèmes simples.			
2 – Oralise intégralement avec lenteur (annone).			
3 – Oralise intégralement (lecture courante).			
4 – Propose une lecture qui fait sens (expressive, intonative).			
GRAPHIER	**Non**	≈	**Oui**
Pré-requis – Tient et utilise correctement crayon ou stylo.			
Pré-requis – Dessine ou reproduit les formes de base (lignes, boucles…).			
1 – Reproduit les lettres majuscules.			
2 – Graphie l'alphabet en minuscule (scripte ou cursive).			
3 – Recopie une phrase en respectant taille, forme et trajectoire.			
TRANSCRIRE	**Non**	≈	**Oui**
1 – Écrit sous dictée phonétiquement des mots avec syllabes simples.			
2 – Écrit sous dictée phonétiquement des mots avec syllabes complexes.			

3. Langue écrite

4. LIRE & COMPRENDRE - cocher : ☐ GD (Grand débutant) ☐ A1.1 ☐ A1 ☐ A1+ ☐ A2 ☐ A2+ ☐ B1	**Non**	≈	**Oui**
A1.1 Repère quelques mots courants.			
A1 Comprend des mots très familiers et des phrases très courantes sur l'environnement concret et immédiat.			
A2 Comprend des textes courts et simples dans des documents courants (lettres, prospectus…).			
B1 Comprend des textes en langage standard sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel.			
5. PRODUIRE UN ÉCRIT - cocher : ☐ GD (Grand débutant) ☐ A1.1 ☐ A1 ☐ A1+ ☐ A2 ☐ A2+ ☐ B1	**Non**	≈	**Oui**
A1.1 S'exprime à l'écrit par un ou des mots juxtaposés courants du quotidien.			
A1 Écrit des phrases très simples sur des sujets de l'environnement familier.			
A2 Écrit des textes simples et courts en langage courant sur des sujets familiers.			
B1 Écrit des textes cohérents et articulés sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel, et pour raconter une histoire, exprimer ses sentiments, ses opinions, ses projets…			
Compétences linguistiques :			
1 – Respecte l'orthographe lexicale.			
2 – Respecte l'orthographe grammaticale.			
3 – Respecte la syntaxe.			

PRINCIPES PÉDAGOGIQUES DE BASE POUR LES ENSEIGNANTS DES CLASSES ORDINAIRES

Scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France

1. Accueillir le nouvel élève et favoriser son inclusion

- Préparer la classe à accueillir l'élève :
  - s'intéresser à l'endroit d'où il vient et aux raisons éventuelles de son arrivée (exploitation possible en histoire-géographie) ;
  - **travailler sur les notions d'accueil, d'hospitalité, d'entraide**, par des mises en situation avec les autres élèves en essayant d'imaginer les difficultés auxquelles il est confronté (éducation à la citoyenneté).
- Installer l'élève parmi les premiers rangs, et lui laisser le temps de « poser ses valises ».
- S'assurer qu'il dispose du matériel de base pour la classe (cahiers, classeurs, matériel...).
- Le faire participer aux activités non-linguistiques (EPS, musique, arts plastiques, manipulations et expérimentations dans les disciplines scientifiques...).
- **Mettre en place un parrainage** :
  - un ou plusieurs élèves tuteurs en rotation, volontaires mais validés par les enseignants ;
  - l'accompagnement peut s'effectuer en classe mais aussi en interclasse ;
  - une place libre est réservée au (x) parrain(s) près de l'élève.
- **Favoriser le plurilinguisme et la réciprocité des apprentissages en valorisant la langue et la culture d'origine.**

2. Privilégier la compréhension

Adopter une attitude linguistique empathique et altruiste visant à faciliter la compréhension.

- Être conscient des difficultés de ces élèves.
- Veiller au débit, à l'articulation, à la clarté linguistique, et soigner l'écriture au tableau.
- Privilégier l'usage de consignes stéréotypées en français standard.
- **Donner les automatismes de survie en compréhension, en favorisant l'acquisition du lexique et l'automatisation des structures par la mémorisation et la répétition.**

3. Enseigner le français dans toutes les disciplines

Penser le cours disciplinaire comme un cours de français (dans un premier temps, je n'enseigne pas l'histoire, mais le français de la discipline « histoire »).

- Écrire lisiblement au tableau la discipline et le sujet du cours.
- Noter sur le côté droit du tableau le plan, des mots-clés, une formule, une phrase de synthèse (puis plusieurs), afin qu'il acquière progressivement **la langue scolaire des disciplines**.
- Faire répéter ce qui est écrit au tableau lorsque cela est possible.
- Généraliser l'usage du dictionnaire bilingue, puis unilingue lorsque l'élève est capable de comprendre les définitions en français.

4. Favoriser les apprentissages disciplinaires

- Faciliter les traces écrites, énoncer le plan et en reprendre les étapes au fur et à mesure.
- Susciter l'expression des incompréhension en cours de séance.
- Décomposer l'exercice en plusieurs étapes (degrés de difficulté).
- Proposer ou apporter des aides :
  - renvoi au dictionnaire, au cahier, au manuel ;
  - aide permanente (affichage, sous-mains...) ;
  - utilisation d'outils (calculatrice...) ;
  - manipulation (apprentissage kinesthésique) ;
  - aide directe par un pair habilité (parrainage, tutorat).
- Laisser copier les leçons, même si la compréhension écrite n'est pas encore acquise.

5. Proposer des activités d'apprentissage en autonomie

- Domaines de compétences :
  - mathématiques ;
  - langue scolaire des disciplines ;
  - langue orale (phonétique et phonologie, compréhension orale) ;
  - lecture (maîtrise du code de l'écrit et lecture-compréhension) ;
  - écriture (graphisme et écriture, transcription) ;
  - langue écrite (vocabulaire, grammaire, orthographe, conjugaison, production écrite).
- Types d'activités :
  - fabrication d'un imagier, d'un répertoire par thème ou par ordre alphabétique à partir de revues ou catalogues pour illustrer un corpus de mots connus (lexique) ;
  - constitution d'un stock libre d'images qui seront triées, classées et répertoriées dans un lexique lors des interventions spécifiques (lexique) ;

- imagiers, quiz, jeux de mémoire, de logique, de langage (vocabulaire, lecture-compréhension) ;
- fichiers auto-correctifs (lecture-écriture, langue écrite...) ;
- logiciels éducatifs, sites internet (langue orale et écrite, mathématiques, langue scolaire des disciplines...).

6. Adapter les évaluations au niveau en langue française

▶ N'évaluer que les activités pour lesquelles la maîtrise insuffisante du français ne constitue pas un handicap (techniques opératoires en mathématiques, langue vivante, expérimentation et manipulation en sciences, arts plastiques, EPS, musique...).

▶ Pratiquer une évaluation différenciée en proposant des activités d'évaluation adaptées aux compétences linguistiques de l'élève, tout en précisant sur le bulletin lorsque la note attribuée est le résultat d'une évaluation différenciée.

▶ Proposer ponctuellement à l'élève une évaluation normative (sans la prendre en compte sur le bulletin) qui lui permette de se situer par rapport aux autres élèves de la classe et au niveau attendu.

▶ Au fur et à mesure des progrès effectués en langue française, l'évaluation normative s'étend à toutes les disciplines et activités, et les notes sont prises en compte dans le bulletin lorsque chaque enseignant dans sa discipline l'estime légitime.

Exemple d'organisation d'un cours de FLS

1. Quoi de neuf (5 minutes)

Échange informel visant à reprendre le contact tout en suscitant la communication :

- les nouvelles de la semaine et les difficultés éventuelles : l'inclusion en classe ordinaire, les copains, les profs, la maison, la famille, les loisirs…
- l'actualité du jour : météo, date, jour, mois…

2. Communication orale (15 minutes)

Travail oral sur des situations de communication ou des supports permettant de travailler les structures et le lexique par une mise en scène des actes de langage correspondants :

- jeux de rôle, saynètes, jeux de langue…
- images, images séquentielles, albums, vidéos…

3. Systématisation à l'oral (15 minutes)

Activités de systématisation visant à travailler la prononciation, l'acquisition du lexique et l'automatisation des structures par la mémorisation et la répétition, en lien ou non avec les activités orales précédentes :

- phonétique et oralisation : exercices de discrimination auditive et de répétition en fonction des erreurs fréquentes, lecture à voix haute avec correction phonétique ;
- grammaire de l'oral : exercices structuraux à l'oral en fonction des besoins et selon une progression linguistique (phrases minimales sans expansions, phrases simples avec expansions, avec verbes modaux ou semi-auxiliaires+infinitif, phrases simples coordonnées, phrases complexes, phrases complexes emboîtées) ;
- acquisition du vocabulaire : travail par thème à partir des situations de communication prioritaires, quotidiennes et scolaires.

4. Systématisation à l'écrit (10 minutes)

Le lexique et les structures travaillées sont ensuite écrites (par l'enseignant ou l'élève en fonction de son niveau) afin qu'il puisse ensuite y travailler à la maison :

- activités d'écriture et de mémorisation de mots et de phrases ;
- activités de classement thématique du lexique étudié.

5. Français de scolarisation (10 minutes)

Travail possible afin de favoriser l'inclusion en classe ordinaire :

- appropriation des manuels scolaires (macro-structure, micro-structure, formes discursives) ;
- travail sur la méthodologie et les outils d'auto-correction (relecture, dictionnaire, index…) ;
- travail sur les consignes et le lexique des disciplines.

Principes pédagogiques de base en français langue de scolarisation

Dans la perspective d'un apprentissage plus spécifique du français langue de scolarisation, les enseignants pourront appliquer les principes de base faisant actuellement consensus chez les précurseurs d'une didactique pratique du FLSco, à mi-chemin entre FLE et FLM.

1. La problématique du FLSco

En tant qu'approche communicative spécifique, elle implique de mettre l'accent sur les situations spécifiques de communication scolaire, qu'il s'agit d'analyser et de traduire en actes de langage.

2. Privilégier la compréhension orale et écrite

- Le langage oral est le socle sur lequel se construisent les autres connaissances (culture scolaire, langue écrite, champs disciplinaires, comportements).
- Le langage oral et la lecture sont interdépendants.
- L'écrit est essentiel pour la réussite scolaire (devoirs à la maison, contrôles en classe, examens, concours…).

3. La réussite à l'école est impossible sans une bonne appropriation du manuel scolaire par l'élève

L'élève doit être capable de s'y repérer, en comprendre les codes, les discours spécifiques, la langue et les valeurs :

- la macro-structure (couverture, organisation générale, chapitres, progression, pages spécifiques),
- la micro-structure (les rubriques, la mise en page, les types d'activités…) ;
- les formes discursives (information et explication, variété textuelle, consignes, tableaux et schémas) ;
- la langue (registres et niveaux, le lexique du manuel) ;
- les valeurs (valeurs scolaires, qualités et défauts, principes moraux, comportements, valeurs sociales).

4. Il faut revaloriser l'acquisition du vocabulaire

Le lexique est essentiel tant en compréhension qu'en production (l'opacité du message provient davantage du lexique que de la structure) :

- le lexique est lié à l'acte de langage, et se travaille en relation avec les structures ;
- il faut créer des automatismes en travaillant les actes de langage enrichis par le lexique, mais aussi les techniques de dérivation lexicale et les passerelles entre les langues.

5. À l'écrit, il faut mettre l'accent sur la maîtrise de compétences orthographiques et apprendre aux élèves à se relire et s'auto-corriger

- Tenir compte de la forte opacité du français en production écrite (énorme distance entre l'oral et l'écrit).
- Travailler sur une typologie des erreurs les plus fréquentes.
- Travailler sur les méthodes et outils d'auto-correction (usage du dictionnaire, index, règles de grammaire…).
- Tirer parti de la traduction (dès le cycle 3).
- Travailler les automatismes (orthographe, syntaxe).

6. Le traitement des consignes présente des avantages indéniables

- La compréhension des consignes est essentielle à la réussite scolaire.
- Le schéma syntaxique des consignes est à la fois transversal et stable dans le temps.

7. Il faut être conscient des obstacles linguistiques pour pouvoir y remédier

- Le métalangage disciplinaire est très complexe.
- Certains mots courants du quotidien changent de sens dans le monde scolaire.
- Certains mots sont polysémiques en usage scolaire selon la discipline qui les emploie.

Bertrand Lecocq – CASNAV de Lille

PRINCIPES PÉDAGOGIQUES DE BASE POUR L'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE DU FLS-FLSco EN UPE2A

1. Problématique de la classe de FLS en UPE2A

L'une des principales difficultés pédagogiques auxquelles se trouve confronté l'enseignant de FLS dans une UPE2A est sans doute celle de l'hétérogénéité des élèves allophones nouvellement arrivés :

- des élèves aux profils diversifiés (âge, niveau scolaire, langue et culture d'origine…) ;
- une prise en charge nécessairement personnalisée en fonction des besoins (difficultés en français propres à la langue d'origine, niveau en français…) ;
- des entrées et sorties permanentes (arrivées tout au long de l'année, emplois du temps variables selon les classes d'inclusion, volume horaire distinct selon les besoins…).

La gageure est de préserver au mieux les aspects positifs du fonctionnement par groupe-classe et la dynamique qui en découle (interactions entre élèves, activités collectives…), tout en répondant aux besoins spécifiques de chacun. Cela implique un fonctionnement qui n'est pas sans rappeler celui de la pédagogie coopérative de Célestin Freinet (classes uniques de l'école primaire), mais avec une configuration d'élèves à géométrie variable selon les moments de la semaine et de l'année (ateliers de pédagogie personnalisée en formation d'adultes) :

- **un tronc commun** pour des situations d'apprentissage guidé en groupe ;
- **un parcours individualisé par besoins** pour des situations d'apprentissage en autonomie ou semi-autonomie.

Dans la mesure où l'on privilégie l'inclusion en classe ordinaire, et compte-tenu du contexte de français langue seconde dans lequel se trouvent les élèves, l'enseignement du français langue étrangère par groupes de niveaux n'est donc pas une solution adaptée. La problématique du professeur de FLS consiste davantage à gérer l'hétérogénéité des élèves en proposant un environnement susceptible de favoriser les apprentissages prioritaires.

Or, si l'enseignement collectif différencié fait appel à des procédures pédagogiques assez classiques dont les enseignants sont familiers, l'organisation d'un apprentissage individualisé autonome pose davantage de problèmes car il demande un investissement important en matériel, équipements, outils méthodologiques et ressources, mais cet investissement est immédiatement rentabilisé pour les avantages qu'il procure à l'enseignant et aux élèves.

2. Organisation de l'espace et équipements

Il convient donc d'organiser un espace collectif pour le travail en commun, mais aussi des coins réservés au travail en autonomie (par petits groupes, binômes ou individualisé) :

- **un coin jeu** pour travailler le lexique et susciter la communication orale (imagiers, mémorys, lotos, dominos, quiz, jeux éducatifs, jeux collectifs, jeux de langage…) ;
- **un coin lecture** pour travailler la compréhension écrite (albums, magazines, bandes dessinées, livres…) ;
- **un coin écriture** pour travailler la langue écrite à l'occasion d'ateliers d'écriture ou individuellement : graphisme, écriture, vocabulaire, grammaire, conjugaison, orthographe, compréhension et production écrite (fichiers autocorrectifs, fichiers individuels, cahiers d'exercices…) ;
- **un coin audiovisuel** pour travailler la phonologie et la compréhension orale à partir d'enregistrements divers, chansons, poésies, films (deux ou trois lecteurs CD, un lecteur DVD, écouteurs) ;
- **un coin informatique multimédia** pour travailler la langue orale et écrite sur des didacticiels spécialisés (au minimum trois ordinateurs avec écouteurs).

Cette organisation rigoureuse des équipements, du matériel pédagogique en libre accès, et des temps d'enseignement-apprentissage en fonction des besoins de chaque élève, implique de construire une démarche et des outils méthodologiques permettant de favoriser l'autonomie des élèves et le libre accès aux outils à disposition dans la classe :

- **une évaluation diagnostique initiale ;**
- **un projet d'apprentissage personnalisé ;**
- **un programme de travail autonome pour l'élève ;**
- **une organisation des ressources en libre accès ;**
- **des fiches d'utilisation des ressources.**

3. Exemple d'organisation d'un cours de FLS

À supposer que l'unité de temps minimale d'un cours de FLS soit d'une heure, l'enseignant devra ainsi gérer pendant une heure l'enseignement-apprentissage d'élèves de niveaux différents selon des modalités adaptées dont voici un exemple :

- 20 minutes : travail oral avec tous les élèves de niveau débutant à A2, sur des situations de communication ou des supports permettant de travailler les structures et le lexique par une mise en scène des actes de langage correspondants (jeux de rôle, simulations globales, saynètes, jeux de langue, images, images séquentielles, albums, vidéos…) ;

- 20 minutes : phonétique, lecture à voix haute, exercices structuraux et vocabulaire à l'oral avec les mêmes élèves ;
- 20 minutes : systématisation à l'écrit des activités orales précédentes, et aide à la correction en individualisé du travail des autres élèves (pendant les 40 premières minutes, les élèves de niveau plus avancé à l'oral auront travaillé en autonomie selon les modalités évoquées précédemment).

4. Principes pédagogiques de base en français langue de scolarisation

Dans la perspective d'un apprentissage plus spécifique du français langue de scolarisation, les enseignants pourront appliquer les principes de base faisant actuellement consensus chez les précurseurs d'une didactique pratique du FLSco, à mi-chemin entre FLE et FLM.

1. **La problématique du FLSco, en tant qu'approche communicative spécifique, implique de mettre l'accent sur les situations spécifiques de communication scolaire**, qu'il s'agit d'analyser et de traduire en actes de langage.

2. **Il faut privilégier la compréhension orale et écrite :**

- le langage oral est le socle sur lequel se construisent les autres connaissances (culture scolaire, langue écrite, champs disciplinaires, comportements) ;
- le langage oral et la lecture sont interdépendants ;
- l'écrit est essentiel pour la réussite scolaire (devoirs à la maison, contrôles en classe, examens, concours…).

3. **La réussite à l'école est impossible sans une bonne appropriation du manuel scolaire par l'élève,** qui doit être capable de s'y repérer, en comprendre les codes, les discours spécifiques, la langue et les valeurs :

- la macro-structure (couverture, organisation générale, chapitres, progression, pages spécifiques) ;
- la micro-structure (les rubriques, la mise en page, les types d'activités…) ;
- les formes discursives (information et explication, variété textuelle, consignes, tableaux et schémas) ;
- la langue (registres et niveaux, le lexique du manuel) ;
- les valeurs (valeurs scolaires, qualités et défauts, principes moraux, comportements, valeurs sociales).

4. **Il faut revaloriser l'acquisition du vocabulaire,** car le lexique est essentiel tant en compréhension qu'en production (l'opacité du message provient davantage du lexique que de la structure) :

- le lexique est lié à l'acte de langage, et se travaille en relation avec les structures ;
- il faut créer des automatismes en travaillant les actes de langage enrichis par le lexique, mais aussi les techniques de dérivation lexicale et les passerelles entre les langues.

5. **À l'écrit, il faut mettre l'accent sur la maîtrise de compétences orthographiques et apprendre aux élèves à se relire et s'auto-corriger :**

- tenir compte de la forte opacité du français en production écrite (énorme distance entre l'oral et l'écrit) ;
- travailler sur une typologie des erreurs les plus fréquentes ;
- travailler sur les méthodes et outils d'auto-correction (usage du dictionnaire, index, règles de grammaire…) ;
- tirer parti de la traduction (dès le cycle 3) ;
- travailler les automatismes (orthographe, syntaxe).

6. **Le traitement des consignes présente des avantages indéniables :**

- la compréhension des consignes est essentielle à la réussite scolaire ;
- le schéma syntaxique des consignes est à la fois transversal et stable dans le temps.

7. **Il faut être conscient des obstacles linguistiques pour pouvoir y remédier :**

- le métalangage disciplinaire est très complexe ;
- certains mots courants du quotidien changent de sens dans le monde scolaire ;
- certains mots sont polysémiques en usage scolaire selon la discipline qui les emploie.

Bertrand Lecocq – CASNAV de Lille

PRISE EN CHARGE SELON LES PROFILS-TYPES

Scolarisation en premier degré des EANA sans UPE2A

SCOLARISATION ANTÉRIEURE	Quelques repères pour l'élaboration du projet personnalisé d'inclusion en réunion de synthèse, en fonction du profil scolaire et linguistique de l'élève (cursus antérieur, maths, langue d'origine, et français).	NIVEAU DE MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANCAISE		
		DÉBUTANT (GD - A1.1)	**INTERMÉDIAIRE (A1)**	**AVANCÉ (A2)**
	CYCLE 2 NON SCOLARISÉ ANTÉRIEUREMENT **Définition :** élève de 6-9 ans, très peu ou pas scolarisé. **Inscription :** classe d'âge moins 1 ou 2 ans, selon le niveau de pré-requis scolaires et la maturité. **Soutien FLS :** ne concerne que les élèves inscrits en primaire, les élèves d'âge maternelle ne sont pas pris en charge.	**~ 30 heures**	**~ 20 heures**	**Non**
		Soutien linguistique en FLS : - initiation à la langue orale ; - pré-requis scolaires ; - soutien en lecture-écriture.	**Soutien linguistique en FLS :** - perfectionnement en langue orale ; - pré-requis scolaires ; - soutien en lecture-écriture.	**Soutien linguistique en FLSco :** - langue de scolarisation ; - pré-requis scolaires ; - soutien en lecture-écriture.
		MISE À NIVEAU SCOLAIRE		
		Si l'élève est inscrit en maternelle : aucun soutien linguistique ni scolaire n'est à prévoir, sauf difficultés particulières. Si l'élève est inscrit au CP : décloisonnement éventuel en GS (activités de l'après-midi), aide personnalisée.		
	CYCLE 2 - SCOLARISÉ ANTÉRIEUREMENT **Définition :** élève de 6-8 ans, déjà scolarisé. **Inscription :** classe d'âge ou classe d'âge moins 1 an, selon le niveau de pré-requis scolaires et la maturité. **Soutien FLS :** ne concerne que les élèves inscrits en primaire, les élèves d'âge maternelle ne sont pas pris en charge.	**~ 30 heures**	**~ 20 heures**	**Non**
		Soutien linguistique en FLS : - initiation à la langue orale ; - soutien en lecture-écriture.	**Soutien linguistique en FLS :** - perfectionnement en langue orale ; - soutien en lecture-écriture.	**Soutien linguistique en FLSco :** - langue de scolarisation ; - soutien en lecture-écriture.
		SOUTIEN SCOLAIRE		
		Accompagnement scolaire éventuel (structures de quartier). Aide personnalisée.		
	CYCLE 3 NON SCOLARISÉ ANTÉRIEUREMENT **Définition :** élève de 10-12 ans très peu ou pas scolarisé, sans maîtrise de la lecture-écriture en langue d'origine. **Inscription[1] :** classe d'âge moins 2 ans (EPS, musique, arts plast.) ou moins 1 an avec décloisonnement éventuel.	**~ 40 heures**		
		Soutien linguistique en FLS : - initiation à la langue orale ; - lecture-écriture (soutien ou apprentissage).	**Soutien linguistique en FLS :** - perfectionnement en langue orale ; - lecture-écriture (soutien ou apprentissage).	**Soutien linguistique en FLSco :** - langue de scolarisation ; - lecture-écriture (soutien ou apprentissage).
		MISE À NIVEAU SCOLAIRE		
		Décloisonnement possible dans une classe de niveau inférieur pour les apprentissages fondamentaux (ex : maths), et/ou individualisation du travail en classe d'inclusion afin de mettre l'élève à niveau et/ou aide personnalisée.		
	CYCLE 3 PARTIELLEMENT SCOLARISÉ ANTÉRIEUREMENT **Définition :** élève de 9-11 ans de niveau scolaire inférieur d'au moins 2 ans à celui de sa classe d'âge, maîtrise basique de la lecture-écriture en langue d'origine (cycle 2). **Inscription[1] :** classe d'âge moins 1 an avec décloisonnement éventuel.	**~ 40 heures**	**~ 30 heures**	**~ 20 heures**
		Soutien linguistique en FLS[2] : - initiation à la langue orale ; - initiation à la langue écrite.	**Soutien linguistique en FLS[2] :** - perfectionnement en langue orale ; - perfectionnement en langue écrite.	**Soutien linguistique en FLSco :** - langue de scolarisation ; - perfectionnement en langue écrite.
		MISE À NIVEAU SCOLAIRE		
		Décloisonnement possible dans une classe de niveau inférieur pour les apprentissages fondamentaux (ex : maths), et/ou individualisation du travail en classe d'inclusion afin de mettre l'élève à niveau et/ou aide personnalisée.		
	CYCLE 3 NORMALEMENT SCOLARISÉ ANTÉRIEUREMENT **Définition :** niveau scolaire au moins équivalent à celui des élèves les plus faibles de la classe d'âge. **Inscription[1] :** classe d'âge (avec possibilité d'ajustement en cours d'année ou de redoublement).	**~ 30 heures**	**~ 20 heures**	**Non**
		Soutien linguistique en FLS[2] : - initiation à la langue orale ; - initiation à la langue écrite.	**Soutien linguistique en FLS[2] :** - perfectionnement en langue orale ; - perfectionnement en langue écrite.	**Soutien linguistique en FLSco :** - langue de scolarisation ; - perfectionnement en langue écrite.
		SOUTIEN SCOLAIRE		
		Accompagnement scolaire éventuel (structures de quartier). Aide personnalisée.		

1. L'emploi du temps individualisé doit respecter au minimum les heures de maths (et langue vivante 1 le cas échéant) en classe d'intégration.
2. Si la langue d'origine ne s'écrit pas en alphabet latin, il est nécessaire de procéder à une alphabétisation accélérée avec découverte du système orthographique, simultanément à l'apprentissage de la langue orale.

PRISE EN CHARGE SELON LES PROFILS-TYPES

Scolarisation en premier degré des EANA avec UPE2A

SCOLARISATION ANTÉRIEURE	Quelques repères pour l'élaboration du projet personnalisé d'inclusion en réunion de synthèse, en fonction du profil scolaire et linguistique de l'élève (cursus antérieur, maths, langue d'origine, et français).	NIVEAU DE MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANCAISE		
		DÉBUTANT (GD - A1.1)	**INTERMÉDIAIRE (A1)**	**AVANCÉ (A2)**
	CYCLE 2 NON SCOLARISÉ ANTÉRIEUREMENT **Définition :** élève de 6-9 ans, très peu ou pas scolarisé. **Inscription :** classe d'âge moins 1 ou 2 ans, selon le niveau de pré-requis scolaires et la maturité. **Soutien FLS :** ne concerne que les élèves inscrits en primaire, les élèves d'âge maternelle ne sont pas pris en charge.	**DISPOSITIF : 6-9 h (1 an maxi)**	**DISPOSITIF : 3-6 h (1 an maxi)**	**DISPOSITIF : 0-3 h (1 an maxi)**
		Soutien linguistique en FLS : - initiation à la langue orale ; - pré-requis scolaires ; - soutien en lecture-écriture.	**Soutien linguistique en FLS :** - perfectionnement en langue orale ; - pré-requis scolaires ; - soutien en lecture-écriture.	**Soutien linguistique en FLSco :** - langue de scolarisation ; - pré-requis scolaires ; - soutien en lecture-écriture.
		MISE À NIVEAU SCOLAIRE		
		Si l'élève est inscrit en maternelle : aucun soutien linguistique ni scolaire n'est à prévoir, sauf difficultés particulières. Si l'élève est inscrit au CP : décloisonnement éventuel en GS (activités de l'après-midi), aide personnalisée.		
	CYCLE 2 - SCOLARISÉ ANTÉRIEUREMENT **Définition :** élève de 6-8 ans, déjà scolarisé. **Inscription :** classe d'âge ou classe d'âge moins 1 an, selon le niveau de pré-requis scolaires et la maturité. **Soutien FLS :** ne concerne que les élèves inscrits en primaire, les élèves d'âge maternelle ne sont pas pris en charge.	**DISPOSITIF : 6-9 h (1 an maxi)**	**DISPOSITIF : 3-6 h (1 an maxi)**	**DISPOSITIF : 0-3 h (1 an maxi)**
		Soutien linguistique en FLS : - initiation à la langue orale ; - initiation à la langue écrite.	**Soutien linguistique en FLS :** - perfectionnement en langue orale ; - initiation à la langue écrite.	**Soutien linguistique en FLSco :** - langue de scolarisation ; - initiation à la langue écrite.
		SOUTIEN SCOLAIRE		
		Accompagnement scolaire éventuel (structures de quartier). Aide personnalisée.		
	CYCLE 3 NON SCOLARISÉ ANTÉRIEUREMENT **Définition :** élève de 10-12 ans très peu ou pas scolarisé, sans maîtrise de la lecture-écriture en langue d'origine. **Inscription[1]:** classe d'âge moins 2 ans (EPS, musique, arts plast.) ou moins 1 an avec décloisonnement éventuel.	**DISPOSITIF : 9-12 heures en UPE2A ouverte, ou 18-21 heures en UPE2A-NSA (1 an maxi)**		
		Soutien linguistique en FLS : - initiation à la langue orale ; - lecture-écriture (soutien ou apprentissage).	**Soutien linguistique en FLS :** - perfectionnement en langue orale ; - lecture-écriture (soutien ou apprentissage).	**Soutien linguistique en FLSco :** - langue de scolarisation ; - lecture-écriture (soutien ou apprentissage).
		MISE À NIVEAU SCOLAIRE		
		Décloisonnement possible dans une classe de niveau inférieur pour les apprentissages fondamentaux (ex : maths), et/ou individualisation du travail en classe d'inclusion afin de mettre l'élève à niveau, et/ou aide personnalisée.		
	CYCLE 3 PARTIELLEMENT SCOLARISÉ ANTÉRIEUREMENT **Définition** : élève de 9-11 ans de niveau scolaire inférieur d'au moins 2 ans à celui de sa classe d'âge, maîtrise basique de la lecture-écriture dans sa langue d'origine (cycle 2). **Inscription[1] :** classe d'âge moins 1 an avec décloisonnement éventuel.	**DISPOSITIF : 9-12 h (1-3 trimestres)**	**DISPOSITIF : 6-9 h (1-3 trimestres)**	**DISPOSITIF : 3-6 h (1-3 trimestres)**
		Soutien linguistique en FLS[2] : - initiation à la langue orale ; - initiation à la langue écrite.	**Soutien linguistique en FLS[2] :** - perfectionnement en langue orale ; - perfectionnement en langue écrite.	**Soutien linguistique en FLSco :** - langue de scolarisation ; - perfectionnement en langue écrite.
		MISE À NIVEAU SCOLAIRE		
		Décloisonnement possible dans une classe de niveau inférieur pour les apprentissages fondamentaux (ex : maths, lecture-écriture), et/ou individualisation du travail en classe d'inclusion afin de mettre l'élève à niveau, et/ou aide personnalisée.		
	CYCLE 3 NORMALEMENT SCOLARISÉ ANTÉRIEUREMENT **Définition :** niveau scolaire au moins équivalent à celui des élèves les plus faibles de la classe d'âge. **Inscription[1] :** classe d'âge (avec possibilité d'ajustement en cours d'année ou de redoublement).	**DISPOSITIF : 6-9 h (1-3 trimestres)**	**DISPOSITIF : 3-6 h (1-3 trimestres)**	**DISPOSITIF : 0-3 h (1-3 trimestres)**
		Soutien linguistique en FLS[2] : - initiation à la langue orale ; - initiation à la langue écrite.	**Soutien linguistique en FLS[2] :** - perfectionnement en langue orale ; - perfectionnement en langue écrite.	**Soutien linguistique en FLSco :** - langue de scolarisation ; - perfectionnement en langue écrite.
		SOUTIEN SCOLAIRE		
		Accompagnement scolaire éventuel (structures de quartier). Aide personnalisée.		

1. L'emploi du temps individualisé doit respecter au minimum les heures de maths (et langue vivante 1 le cas échéant) en classe d'inclusion.
2. Si la langue d'origine ne s'écrit pas en alphabet latin, il est nécessaire de procéder à une alphabétisation accélérée avec découverte du système orthographique, simultanément à l'apprentissage de la langue orale.

PRISE EN CHARGE SELON LES PROFILS-TYPES

Scolarisation en second degré des EANA sans UPE2A

	Quelques repères pour l'élaboration du projet personnalisé d'inclusion en réunion de synthèse, en fonction du profil scolaire et linguistique de l'élève (cursus antérieur, maths, langue d'origine, et français).	NIVEAU GLOBAL DE MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANCAISE		
		DÉBUTANT (GD-A1.1)	**INTERMÉDIAIRE (A1-A2)**	**AVANCÉ (B1)**
SCOLARISATION ANTÉRIEURE	**NON SCOLARISÉ ANTÉRIEUREMENT** **Définition :** élève très peu ou pas scolarisé, sans maîtrise de la lecture-écriture dans sa langue d'origine. **Inscription[1] :** classe d'âge moins 2 ans (EPS, musique, arts plastiques). **Objectif[2] :** niveau fin de cycle 3 (CM). **Orientation :** CAP publics prioritaires.		**~ 40 heures**	
		Soutien linguistique en FLS : - initiation à la langue orale ; - apprentissage de la lecture-écriture ; - initiation à la langue écrite.	**Soutien linguistique en FLS :** - perfectionnement en langue orale ; - apprentissage de la lecture-écriture ; - initiation à la langue écrite.	**Soutien linguistique en FLS :** - apprentissage de la lecture-écriture ; - initiation à la langue écrite.
		RATTRAPAGE ET ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE		
		Rattrapage scolaire : participation à des cours de discipline dans une classe de niveau inférieur adapté. Pré-requis, compétences scolaires de base, langue des apprentissages. Travail individualisé hors-classe d'inclusion et hors-HSE (assistant d'éducation, CDI, TICE, classe pupitre, ateliers SEGPA).		
	PARTIELLEMENT SCOLARISÉ **Définition :** niveau scolaire inférieur d'au moins 2 ans, maîtrise la lecture-écriture dans sa langue d'origine ou en français (si ancien NSA). **Inscription[1] :** classe d'âge moins 1 an. **Objectif[2] :** niveau 5e à 3e. **Orientation :** 2de générale, techno ou pro selon âge et capacités, redoublement possible.	**~ 30 heures**	**~ 20 heures**	**Non**
		Soutien linguistique en FLS[3] : - initiation à la langue orale ; - initiation à la langue écrite.	**Soutien linguistique en FLS[3] :** - perfectionnement en langue orale ; - perfectionnement en langue écrite.	
		SOUTIEN OU ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE (organisé par l'établissement avec ses moyens propres)		
		Mise à niveau scolaire : participation à des cours de discipline (maths, LV1, ...) dans une classe de niveau inférieur adapté. Travail individualisé hors-classe d'inclusion et hors-UPE2A (assistant d'éducation, CDI, TICE, classe pupitre, ateliers SEGPA). Cours de soutien scolaire individualisés.		
	NORMALEMENT SCOLARISÉ **Définition :** niveau scolaire au moins équivalent à celui des élèves les plus faibles de la classe d'âge. **Inscription[1] :** classe d'âge (possibilité d'ajustement en cours d'année). **Objectif[2] :** niveau 3e. **Orientation :** 2de générale.	**~ 30 heures**	**~ 20 heures**	**Non**
		Soutien linguistique en FLS[3] : - initiation à la langue orale ; - initiation à la langue écrite.	**Soutien linguistique en FLS[3] :** - perfectionnement en langue orale ; - perfectionnement en langue écrite.	
		SOUTIEN OU ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE : NON		
		Accompagnement scolaire éventuel (aide aux devoirs, CDI...) dans l'établissement et les structures de quartier.		

1. L'emploi du temps individualisé de l'élève doit respecter au minimum les heures de maths et LV 1 en classe d'inclusion.
2. Il s'agit de l'objectif à atteindre en fin de collège.
3. Si la langue d'origine ne s'écrit pas en alphabet latin, il est nécessaire de procéder à une alphabétisation accélérée avec découverte du système orthographique, simultanément à l'apprentissage de la langue orale.

PRISE EN CHARGE SELON LES PROFILS-TYPES

Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A

SCOLARISATION ANTÉRIEURE	Quelques repères pour l'élaboration du projet personnalisé d'inclusion en réunion de synthèse, en fonction du profil scolaire et linguistique de l'élève (cursus antérieur, maths, langue d'origine, et français).	NIVEAU GLOBAL DE MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANCAISE		
		DÉBUTANT (GD-A1.1)	**INTERMÉDIAIRE (A1-A2)**	**AVANCÉ (B1)**
	NON SCOLARISÉ ANTÉRIEUREMENT **Définition :** élève très peu ou pas scolarisé, sans maîtrise de la lecture-écriture dans sa langue d'origine. **Inscription[1] :** classe d'âge moins 2 ans (EPS, musique, arts plastiques). **Objectif[2] :** niveau fin de cycle 3 (CM). **Orientation :** CAP publics prioritaires.	**DISPOSITIF : 18-21 heures (un an maxi)**		
		Soutien linguistique en FLS : - initiation à la langue orale ; - apprentissage de la lecture-écriture ; - initiation à la langue écrite.	**Soutien linguistique en FLS :** - perfectionnement en langue orale ; - apprentissage de la lecture-écriture ; - initiation à la langue écrite.	**Soutien linguistique en FLSco :** - langue de scolarisation ; - apprentissage de la lecture-écriture ; - initiation à la langue écrite.
		RATTRAPAGE ET ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE		
		Pré-requis, compétences scolaires de base, langue des apprentissages,... (organisé au sein du dispositif). Travail individualisé hors-classe d'inclusion et hors-UPE2A (assistant d'éducation, CDI, TICE, classe pupitre, ateliers SEGPA).		
	PARTIELLEMENT SCOLARISÉ **Définition :** niveau scolaire inférieur d'au moins 2 ans, maîtrise la lecture-écriture dans sa langue d'origine ou en français (si ancien NSA). **Inscription[1] :** classe d'âge moins 1 an. **Objectif[2] :** niveau 5e à 3e. **Orientation :** 2de générale, techno ou pro selon âge et capacités, redoublement possible.	**DISPOSITIF : 9 à 12 heures (1-3 trimestres)**	**DISPOSITIF : 6 à 9 heures (1-3 trimestres)**	**DISPOSITIF : 3 à 6 heures (1-3 trimestres)**
		Soutien linguistique en FLS[3] : - initiation à la langue orale ; - initiation à la langue écrite.	**Soutien linguistique en FLS[3] :** - perfectionnement en langue orale ; - perfectionnement en langue écrite.	**Soutien linguistique en FLSco :** - langue de scolarisation ; - perfectionnement en langue écrite.
		SOUTIEN OU ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE (organisé par l'établissement avec ses moyens propres)		
		Mise à niveau scolaire : participation à des cours de discipline (maths, LV1, ...) dans une classe de niveau inférieur adapté. Travail individualisé hors-classe d'inclusion et hors-UPE2A(assistant d'éducation, CDI, TICE, classe pupitre, ateliers SEGPA). Cours de soutien scolaire individualisés.		
	NORMALEMENT SCOLARISÉ **Définition :** niveau scolaire au moins équivalent à celui des élèves les plus faibles de la classe d'âge. **Inscription[1] :** classe d'âge (possibilité d'ajustement en cours d'année). **Objectif[2] :** niveau 3e. **Orientation :** 2de générale.	**DISPOSITIF : 6 à 9 heures (1-3 trimestres)**	**DISPOSITIF : 3 à 6 heures (1-3 trimestres)**	**DISPOSITIF : 0 à 3 heures (1-3 trimestres)**
		Soutien linguistique en FLS[3] : - initiation à la langue orale ; - initiation à la langue écrite.	**Soutien linguistique en FLS[3] :** - perfectionnement en langue orale ; - perfectionnement en langue écrite.	**Soutien linguistique en FLSco :** - langue de scolarisation ; - perfectionnement en langue écrite.
		SOUTIEN SCOLAIRE OU DÉCLOISONNEMENT : NON		
		Accompagnement scolaire éventuel (aide aux devoirs, CDI...) dans l'établissement et les structures de quartier.		

1. L'emploi du temps individualisé doit respecter au minimum les heures de maths et LV1 en classe d'inclusion.
2. Il s'agit de l'objectif à atteindre en fin de collège.
3. Si la langue d'origine ne s'écrit pas en alphabet latin, il est nécessaire de procéder à une alphabétisation accélérée avec découverte du système orthographique, simultanément à l'apprentissage de la langue orale.

APPRENTISSAGES PRIORITAIRES EN FLS SELON LES PROFILS-TYPES

Scolarisation des EANA en premier degré

TYPES DE PROFIL											
Niveau de maîtrise de la langue											
Non-francophone					Intermédiaire					Avancé	
Niveau de scolarisation											
NSA ou PSA	Normalement scolarisé	NSA ou PSA	Partiellement scolarisé	Normalement scolarisé	NSA ou PSA	Normalement scolarisé	NSA ou PSA	Partiellement scolarisé	Normalement scolarisé	NSA / PSA	
Cycle 2	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 3	Cycle 3	Cycle 2	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 3	Cycle 3	Cycle 3	**OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE**
1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	3	**1. COMPRENDRE**
											Comprendre le lexique de base. Comprendre une situation de communication quotidienne et scolaire. Comprendre la langue des apprentissages et le lexique des disciplines. Comprendre globalement le sens d'un document audiovisuel.
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	**2. CONVERSER**
											Maîtriser la prononciation. Maîtriser les différents lexiques de base. Maîtriser la syntaxe de la phrase orale. Maîtriser les aspects prosodiques de l'expression orale en français. Produire un énoncé fonctionnel à l'oral.
3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	**3. S'EXPRIMER EN CONTINU**
											Être capable de décrire, raconter, commenter.
1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	**Oraliser (« lire » à haute voix)**
											Être capable de décoder l'écrit. Être capable d'oraliser (restituer à voix haute un message écrit).
1	1	1	1	2	1	1	1	1	2	1	**Graphier (copier, reproduire)**
											Maîtriser les formes de l'écriture (graphisme, calligraphie).
1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	1	**Transcrire (écrire sous dictée)**
											Maîtriser le code de l'écriture (système alphabétique). Être capable de transcrire (rapport phonie-graphie).
2	2	2	2	1	2	2	2	1	1	2	**4. LIRE ET COMPRENDRE**
											Comprendre le lexique de base. Comprendre la langue des apprentissages et le lexique des disciplines. Comprendre une phrase (consigne, question...). Comprendre un texte. Comprendre un document.
0	0	2	2	2	2	2	2	1	1	1	**5. PRODUIRE UN ÉCRIT**
											Dicter un énoncé. Écrire des mots juxtaposés. Produire une phrase. Produire un texte.

NSA : non scolarisé antérieurement
0 : activité à éviter en début de prise en charge
2 : activités importantes

PSA : peu scolarisé antérieurement
1 : activités prioritaires
3 : activités facultatives

APPRENTISSAGES PRIORITAIRES EN FLS SELON LES PROFILS-TYPES

Scolarisation des EANA en second degré

TYPES DE PROFIL							
Niveau de maîtrise de la langue							
Non-francophone			Intermédiaire			Avancé	
Niveau de scolarisation							
NSA ou PSA	Partiellement scolarisé	Normalement scolarisé	NSA ou PSA	Partiellement scolarisé	Normalement scolarisé	NSA / PSA	
							OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE
1	1	1	2	2	2	3	**1. COMPRENDRE**
							Comprendre le lexique de base. Comprendre la langue des apprentissages et le lexique des disciplines. Comprendre une situation de communication quotidienne et scolaire. Comprendre globalement le sens d'un document audiovisuel.
2	2	2	2	2	2	3	**2. CONVERSER**
							Maîtriser la prononciation. Maîtriser les différents lexiques de base. Maîtriser la syntaxe de la phrase orale. Maîtriser les aspects prosodiques de l'expression orale en français. Produire un énoncé fonctionnel à l'oral.
3	3	3	2	2	2	2	**3. S'EXPRIMER EN CONTINU**
							Être capable de décrire, raconter, commenter.
1	1	1	1	1	2	1	**Oraliser (« lire » à haute voix)**
							Être capable de décoder l'écrit. Être capable d'oraliser (restituer à voix haute un message écrit).
1	2	2	1	1	2	1	**Graphier (copier, reproduire)**
							Maîtriser les formes de l'écriture (graphisme, calligraphie).
1	1	1	1	2	2	1	**Transcrire (écrire sous dictée)**
							Maîtriser le code de l'écriture (système alphabétique). Être capable de transcrire (rapport phonie-graphie).
2	1	1	2	1	1	2	**4. LIRE ET COMPRENDRE**
							Comprendre le lexique de base. Comprendre la langue des apprentissages et le lexique des disciplines. Comprendre une phrase (consigne, question…). Comprendre un texte. Comprendre un document.
2	2	1	2	1	1	1	**5. PRODUIRE UN ÉCRIT**
							Dicter un énoncé. Écrire des mots juxtaposés. Produire une phrase. Produire un texte.

NSA : non scolarisé antérieurement
PSA : peu scolarisé antérieurement
0 : activité à éviter en début de prise en charge
1 : activités prioritaires
2 : activités importantes
3 : activités facultatives

BESOINS PRIORITAIRES EN FLS

Scolarisation des EANA

Ce document est à compléter par l'enseignant de FLS après l'évaluation linguistique et scolaire, afin de mettre en œuvre une répartition cohérente et efficace des objectifs prioritaires d'apprentissage entre les différents enseignants chargés de la scolarisation de chaque élève : classe d'inclusion, cours de FLS et travail individualisé.

Nom de l'élève : **Prénom :**

Professeur :

Date :

Compléter en hiérarchisant de 1 à 3 les objectifs sélectionnés.

LANGUE ORALE	OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	En classe	En FLS	En TI*
1. Comprendre	Comprendre le lexique de base. Comprendre une situation de communication quotidienne et scolaire. Comprendre la langue des apprentissages et le lexique des disciplines. Comprendre globalement le sens d'un document audiovisuel.			
2. Converser 3. S'exprimer en continu	Maîtriser la prononciation. Maîtriser les différents lexiques de base. Maîtriser la syntaxe de la phrase orale. Maîtriser les aspects prosodiques de l'expression orale en français. Produire un énoncé fonctionnel à l'oral. Être capable de décrire, raconter, commenter.			
DE L'ORAL À L'ÉCRIT	**OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE**	**En classe**	**En FLS**	**En TI***
Oraliser (« lire » à voix haute)	Être capable de décoder l'écrit. Être capable d'oraliser (restituer à voix haute un message écrit).			
Graphier (copier, reproduire)	Maîtriser les formes de l'écriture.			
Transcrire (écrire sous dictée)	Maîtriser le code de l'écriture (système alphabétique). Être capable de transcrire (rapport phonie-graphie).			
LANGUE ÉCRITE	**OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE**	**En classe**	**En FLS**	**En TI***
4. Lire et comprendre	Comprendre le lexique de base. Comprendre la langue des apprentissages et le lexique des disciplines. Comprendre une phrase (consigne, question…). Comprendre un texte. Comprendre un document.			
5. Produire un écrit	Dicter un énoncé. Écrire des mots juxtaposés. Produire une phrase. Produire un texte.			

*TI : travail individualisé

Voir fiches

- *32. Prise en charge selon les profils-types. Scolarisation en premier degré des EANA sans UPE2A, p. 66.*
- *33. Prise en charge selon les profils-types. Scolarisation en premier degré des EANA avec UPE2A, p. 67.*
- *34. Prise en charge selon les profils-types. Scolarisation en second degré des EANA sans UPE2A, p. 68.*
- *35. Prise en charge selon les profils-types. Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A, p. 69.*
- *36. Apprentissages prioritaires en FLS selon les profils-types. Scolarisation des EANA en premier degré, p. 70.*
- *37. Apprentissages prioritaires en FLS selon les profils-types. Scolarisation des EANA en second degré, p. 71.*

TABLEAU DE SUIVI

Scolarisation en premier degré des EANA sans UPE2A

39 - Tableau de suivi (EANA premier degré sans UPE2A).xls - Copie d'écran

39

TABLEAU DE SUIVI

Scolarisation des EANA premier degré sans UPE2A

	Informations générales								Évaluation d'entrée ou de maintien				Inscription			Cours FLS											Orientation					
																Début de prise en charge		Volume horaire hebdo par période					Fin de prise en charge		Évaluation de sortie		Maintien en cours FLS		Départ			
	NOM	Prénom	Date de naissance (jj/mm/aaaa)			Pays d'origine	Scolarisation 1re en France		Maths	Langue d'origine	Français oral	Français écrit	Nom de l'école	Circonscription	Classe	Mois	Année	P1	P2	P3	P4	P5	Mois	Année	Français oral	Français écrit	Classe	Volume horaire CFLS si nécessaire	École ou collège	Classe	Volume horaire FLS si nécessaire	Autre
1	SELIMOVIC	Ana	22	10	2000	Roumanie	10	2008	fin GS	Non lecteur	GD	GD		ROUBAIX / CENTRE	CP	11	2008	2	2	2	2	2	6	2009	A1+	A1.1	CP	1				

TABLEAU DE SUIVI

Scolarisation en premier degré des EANA avec UPE2A

40 - Tableau de suivi (EANA premier degré avec UPE2A).xls - Copie d'écran

	Informations générales								Évaluation d'entrée ou de maintien				Inscription			UPE2A												Orientation					
																Début de prise en charge			Volume horaire hebdo par période					Fin de prise en charge		Évaluation de sortie		Maintien en UPE2A		Départ			
	NOM	Prénom	Date de naissance (jj/mm/aaaa)			Pays d'origine	Scolarisation 1er en France		Maths	Langue d'origine	Français oral	Français écrit	Nom de l'école	Circonscription	Classe	Mois	Année	Bassin ASH	P1	P2	P3	P4	P5	Mois	Année	Français oral	Français écrit	Classe	Volume horaire UPE2A si nécessaire	École ou collège	Classe	Volume horaire UPE2A si nécessaire	Autre
1	VARGAS	Antonio	8	5	2000	Espagne	9	2008	fin CE2	Apprenti lecteur	A1	GD		LILLE1 / OUEST	CE1	9	2008	Cambrai	12	12	6	6	5	6	2009	A2	A1	CE2	12				

TABLEAU DE SUIVI

Scolarisation en second degré des EANA sans UPE2A

41 - Tableau de suivi (EANA second degré sans UPE2A).xls - Copie d'écran

41

TABLEAU DE SUIVI

Scolarisation en second degré des EANA sans UPE2A

	Informations générales								Évaluation d'entrée ou de maintien				Inscription		Cours FLS											Orientation					
															Début de prise en charge		Volume horaire hebdo par période					Fin de prise en charge		Évaluation de sortie		Maintien en cours FLS		Départ			
	NOM	Prénom	Date de naissance (jj/mm/aaaa)			Pays d'origine	Scolarisation 1re en France		Maths	Langue d'origine	Français oral	Français écrit	Nom du collège	Classe	Mois	Année	P1	P2	P3	P4	P5	Mois	Année	Français oral	Français écrit	Classe	Volume horaire FLS si nécessaire	Collège ou lycée	Classe	Volume horaire FLS si nécessaire	Autre
1	MANDOUBA	Halima	3	5	1997	Angola	9	2008	fin CM2	Lecteur	GD	A1.1		6e	9	2008	1	1	1	1	1	6	2009	A2+	A2	5e	0				

TABLEAU DE SUIVI

Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A

42 - Tableau de suivi (EANA second degré avec UPE2A).xls - Copie d'écran

42

TABLEAU DE SUIVI

Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A

	Informations générales								Évaluation d'entrée ou de maintien				Inscription		UPE2A											Orientation					
															Début de prise en charge		Volume horaire par période					Fin de prise en charge		Évaluation de sortie		Maintien en UPE2A		Départ			
	NOM	Prénom	Date de naissance (jj/mm/aaaa)			Pays d'origine	Scolarisation 1re en France		Maths	Langue d'origine	Français oral	Français écrit	Nom du collège	Classe	Mois	Année	P1	P2	P3	P4	P5	Mois	Année	Français oral	Français écrit	Classe	Volume horaire UPE2A si nécessaire	Collège ou lycée	Classe	Volume horaire UPE2A si nécessaire	Autre
1	BENMOUSSA	Mohamed	10	8	1996	Algérie	9	2008	fin CM1	Lecteur	A1.1	A1.1		6e	9	2008	12	12	12	9	9	6	2009	A2+	A1+	6e	12				

EMPLOI DU TEMPS UPE2A PREMIER DEGRÉ

Scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France
Année scolaire : 20... / 20...

Dispositif UPE2A 1er degré :

Nom de l'enseignant :

Date de mise à jour :

Horaire	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
	École : Groupe :			

GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3	GROUPE 4	GROUPE 5
Dominante[1] :				
Liste nominative :				

1. Ex : cycle 2 / GD / langue orale.

EMPLOI DU TEMPS UPE2A SECOND DEGRÉ

Scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France

Année scolaire : 20... / 20...

Dispositif UPE2A 2nd degré :

Nom de l'enseignant :

Date de mise à jour :

Horaire	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
	Établissement : Groupe :			

GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3	GROUPE 4	GROUPE 5
Dominante[1] :				
Liste nominative :				

1. Ex : NSA / lecture-écriture.

BILAN DE FIN D'ANNÉE

Scolarisation des EANA sans UPE2A

Année scolaire : 20.../20...

Ce bilan individuel est à envoyer au CASNAV au plus tard pour le 15 juin de l'année scolaire en cours, afin de mieux accompagner l'élève durant son processus d'inclusion scolaire et notamment lors de son arrivée dans un nouvel établissement.

Si possible, merci de joindre à ce bilan une copie des documents dont vous disposez concernant la scolarisation et la prise en charge en FLS :

- évaluations et bulletins trimestriels ;
- état des heures supplémentaires effectuées ;
- compte-rendu de l'action de soutien linguistique aux élèves allophones nouvellement arrivés en France.

Intégration à l'environnement scolaire

À compléter par le chef d'établissement, le CPE, le prof principal, l'enseignant...

Indiquer noms et fonctions :

L'enfant et les autres :
(comportement, socialisation)

L'élève et l'institution :
(adaptation aux règles scolaires)

L'apprenant et la tâche :
(autonomie, compréhension des consignes...)

Maîtrise des objectifs disciplinaires

À compléter par le ou les enseignants concernés.

Indiquer noms et fonctions :

Mathématiques :

Langue vivante :

Autres :

BILAN DE FIN D'ANNÉE

Scolarisation des EANA sans UPE2A

Année scolaire : 20.../20...

Compétences linguistiques en français

À compléter par l'enseignant chargé des cours de français langue seconde.

Indiquer nom et fonctions :

Langue orale :
(comprendre, converser, s'exprimer en continu)

De l'oral à l'écrit :
(oraliser, graphier, transcrire)

Langue écrite :
(lire et comprendre, produire un écrit)

Orientation prévue pour la rentrée suivante

À compléter par le chef d'établissement, le CPE, le prof principal, l'enseignant...

Indiquer noms et fonctions :

Remarques éventuelles

Indiquer noms et fonctions :

ÉVALUATION FINALE

Scolarisation des EANA en premier degré avec UPE2A

Année scolaire : 20.../20...

Cette évaluation est à envoyer au CASNAV avant le 15 juin de l'année scolaire en cours, en fin de prise en charge en UPE2A ou en cas de départ durant l'année.

Date : **École de prise en charge UPE2A :**

Professeur responsable de l'UPE2A :

Nom de l'élève : **Prénom :**

Date de naissance : **Date de 1re scolarisation en France :**

Classe d'inclusion durant l'année scolaire :

École d'inscription (si différente) :

Évaluation des compétences

NSA à l'arrivée : OUI NON

Niveau atteint en mathématiques :

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES EN LANGUE FRANÇAISE	
LANGUE ORALE	GD, A1.1, A1, A1+, A2, A2+, B1 (voir CECR)
1. COMPRENDRE	
2. CONVERSER	
3. S'EXPRIMER EN CONTINU	
DE L'ORAL À L'ÉCRIT	Oui / ~ / Non (préciser)
Oraliser (« lire » à voix haute)	
Graphier (copier, reproduire)	
Transcrire (écrire sous dictée)	
LANGUE ÉCRITE	GD, A1.1, A1, A1+, A2, A2+, B1 (voir CECR)
4. LIRE ET COMPRENDRE	
5. PRODUIRE UN ÉCRIT	

UPE2A prévue pour la rentrée suivante

Établissement prévu : **Classe :**

Mesures d'accompagnement :

Demande de maintien en UPE2A 1er degré : OUI NON

Demande de maintien en UPE2A 2nd degré : OUI NON

Volume horaire hebdomadaire souhaitable :

Justifications du maintien en UPE2A :

ÉVALUATION FINALE

Scolarisation des EANA en second degré avec UPE2A

Année scolaire : 20.../20...

Cette évaluation est à envoyer au CASNAV avant le 15 juin de l'année scolaire en cours, en fin de prise en charge en UPE2A ou en cas de départ durant l'année.

Date : **Établissement de prise en charge UPE2A :**

Professeur responsable de l'UPE2A :

Nom de l'élève : **Prénom :**

Date de naissance : **Date de 1re scolarisation en France :**

Classe d'inclusion durant l'année scolaire :

Établissement d'inscription (si différent) :

Évaluation des compétences

NSA à l'arrivée : OUI NON

Niveau atteint en mathématiques :

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES EN LANGUE FRANÇAISE		Notes obtenues au DELF A2/B1 (le cas échéant)
LANGUE ORALE	GD, A1.1, A1, A1+, A2, A2+, B1 (voir CECR)	Langue orale
1. COMPRENDRE		1 :
2. CONVERSER		2 & 3 :
3. S'EXPRIMER EN CONTINU		
DE L'ORAL À L'ÉCRIT	Oui / ~ / Non (préciser)	
Oraliser (« lire » à voix haute)		
Graphier (copier, reproduire)		
Transcrire (écrire sous dictée)		
LANGUE ÉCRITE	GD, A1.1, A1, A1+, A2, A2+, B1 (voir CECR)	Langue écrite
4. LIRE ET COMPRENDRE		4 :
5. PRODUIRE UN ÉCRIT		5 :

UPE2A prévue pour la rentrée suivante

Établissement prévu : **Classe :**

Mesures d'accompagnement :

Demande de maintien en UPE2A : OUI NON

Volume horaire hebdomadaire souhaitable :

Justifications du maintien en UPE2A :